

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION
PORCINE AU QUÉBEC

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 15 JANVIER 2003

VOLUME 50

Séance tenue le 15 janvier 2003, à 19 h 30
Salle Dom Polsky
1956, rue Frontenac
Montréal (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD	4
PRÉSENTATION PAR M. JEAN RIVET	8
PRÉSENTATION PAR M. MICHEL CROWLEY	13
QUESTIONS PAR M. JOCELYN BEAULIEU, Col Bleu de la Ville de Montréal	27
QUESTIONS PAR M. ROBERT COUTURE, Union paysanne	39
QUESTIONS PAR Mme DENISE GAUDET, Union paysanne	62
QUESTIONS PAR M. SERGE LAPOINTE, Fédération de la relève agricole du Québec	71
QUESTIONS PAR Mme CHANTAL PAQUIN, Union paysanne	76
QUESTIONS PAR M. NICOLAS MAINVILLE, Institut des sciences de l'environnement	89
SERMENT	99

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à cette vingt-sixième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je m'appelle Louise Boucher et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Nous poursuivons ce soir à Montréal la première partie donc de la consultation publique. C'est l'occasion qui vous est donnée de poser des questions à la Commission sur la production porcine au Québec. Ce n'est donc pas le moment qui vous est accordé pour exprimer votre opinion. C'est le moment de poser toutes les questions qui vont permettre d'améliorer votre
15 compréhension du secteur de la production porcine. Cette première partie se terminera à Sainte-Marie-de-Beauce le six (6) février prochain. Et la Commission aura visité seize (16) municipalités.

Lors de la seconde partie de la consultation publique qui fera l'objet également d'une tournée régionale, alors tout citoyen, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé
20 pourra exprimer son opinion à la Commission sur le secteur de la production porcine. D'ailleurs, c'est demain après-midi que je vais annoncer les modalités, les dates et les lieux de cette deuxième tournée régionale.

Durant la première partie de l'audience publique, la Commission a requis la présence de
25 personnes-ressources de différents ministères et organismes que je vous présente dès maintenant, et qui sont là pour répondre à nos questions. Je les inviterais à nous indiquer les personnes qui les accompagnent et qui seront également disponibles pour répondre à nos questions.

30 Alors, dans un premier temps, nous avons monsieur Denis Sanfaçon, porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir, Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

35 Bonsoir, Madame la Présidente. Je suis accompagné de monsieur Marcel Tremblay qui est directeur régional pour le Ministère ici dans la région Montréal, Laval, Lanaudière qui sera ici pour les trois séances. Comme à l'habitude, je suis accompagné aussi madame Héléne Brassard, monsieur Michel Ouellet, madame Raymonde Fortin, madame Pascale Cantin, Geneviève Rousseau et Robert Fillion. On a aussi monsieur Jean Cantin.

40 J'aimerais souligner aussi la présence du directeur régional de Montérégie Est, Gérard Boutin, pour la soirée seulement. Alors, compte tenu que Montréal n'est pas tellement loin. Et aussi, on a le directeur scientifique de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, Claude Bernard. Alors, s'il y a des questions qui touchent la recherche au
45 niveau agroenvironnemental, je pense que l'occasion sera belle de profiter de sa présence. De

même que le secrétaire et conseiller juridique de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, monsieur Claude Reignier pour les trois séances également.

50 Alors, si il y a des questions qui touchent le rôle de la Régie et les plans conjoints, ce sera le temps de les aborder pendant... pour profiter de leurs présences. Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

55 Merci, Monsieur Sanfaçon. Monsieur Claude Robitaille de la Financière agricole.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

60 Bonsoir, Madame. Alors, je suis accompagné de monsieur Mario Rémillard pour les trois sessions à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Monsieur Benoit Gingras du ministère de la Santé et des Services sociaux.

65 **Dr BENOIT GINGRAS :**

Bonsoir, Madame Boucher, messieurs les commissaires. Et je ne suis pas accompagné.

LA PRÉSIDENTE :

70 Monsieur Pierre Fortin du ministère de l'Environnement du Québec.

M. PIERRE FORTIN :

75 Bonsoir, Madame la Présidente. Moi, je suis accompagné du directeur régional de la région de Montréal et de Laval, monsieur Jean Rivet.

LA PRÉSIDENTE :

80 Bonsoir.

M. PIERRE FORTIN :

85 Monsieur Daniel Leblanc qui est directeur adjoint au Service municipal et hydrique; Alain Rochon, chef d'équipe à la direction de Laval; Hélène Ross qui est responsable des communications; monsieur Michel Crowley qui est notre expert en évaluation environnementale et stratégique; et de nos experts réguliers, monsieur Raynald Gagnon et Serge Bouchard.

90

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, messieurs, dames. Du ministère des Affaires municipales et de la métropole, monsieur Jean Nadeau.

95

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, Madame la Présidente. Je vais être accompagné en alternance par monsieur Pierre Lafontaine et Raynald Charrier.

100

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir. Et de la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Michel Letendre.

105

M. MICHEL LETENDRE :

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Je serai seul ce soir, comme d'habitude.

110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, les hommes seuls sont au bout de la table. Alors, la Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe. Je vous présente les personnes parce que, pendant les pauses, il vous est possible de leur poser des questions, d'échanger avec elles. Alors, il s'agit des analystes Julie Milot et Stéphanie Dufresne; de notre conseiller en communication, monsieur Daniel Bérubé; de notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot; le responsable de l'organisation logistique est monsieur Daniel Moisan; le technicien du son, monsieur Jean Métivier; et les transcriptions seront assurées ce soir par monsieur Jean Larose.

120

Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans nos centres de consultation dans la semaine qui suit nos séances, ainsi que dans le site Internet de la Commission. Les documents déposés également tout au cours des séances sont également disponibles dans ces centres et dans le site Internet de la Commission.

125

Ce soir, seulement ce soir, nous amorcerons notre soirée avec une présentation du portrait régional agricole de l'ensemble du Québec, ainsi que du portrait environnemental de Laval et de la région de Montréal. Ce sera tout comme présentation. Après ces présentations, nous ferons une pause de quinze minutes au cours de laquelle le registre sera ouvert, et j'invite toutes les personnes qui souhaitent poser des questions à la Commission à s'inscrire à ce registre.

130

Vous serez appelé au retour de la pause par ordre d'inscription à ce registre et vous aurez droit à chacune de vos apparitions, à chacune des fois que vous vous présenterez devant

135

la Commission, vous aurez droit à deux questions, mais vous avez aussi la possibilité de vous réinscrire pour poser des questions supplémentaires. On souhaite par là permettre à plus de gens possibles de poser des questions.

140 Alors, par ailleurs, un dernier mot. Nous avons des questionnaires sondages à l'arrière de la salle. Alors, nous apprécierions que les citoyens, avant de quitter, puissent les compléter. Ça nous permet d'améliorer nos façons de faire au fur et à mesure où nous cheminons dans cette consultation publique. Sans plus tarder, je céderais la parole à monsieur Sanfaçon.

145 Ou peut-être un mot. Comme le disait monsieur Fortin précédemment, nous avons monsieur Crowley qui est là ce soir et qui serait en mesure de parler d'évaluation stratégique. Nous avons eu une question d'un citoyen la semaine dernière à Joliette qui était venu poser ses questions en préparation des séances de Montréal. Alors, si jamais je le vois au moment, ce soir, là... Ah! il arrive d'ailleurs. Alors, je l'inviterai peut-être avant les personnes inscrites au registre
150 pour qu'il puisse venir poser ses questions sur l'évaluation stratégique. Alors voilà! Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

155 Merci, Madame la Présidente. Habituellement, nous faisons un portrait régional, agricole en mettant l'accent sur la production porcine. À la demande de la Commission parce que nous sommes à Montréal, nous allons faire le portrait global pour le Québec. Alors, madame Brassard va nous mirer ce portrait-là.

160 **PRÉSENTATION PAR Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

165 Bonsoir.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

170 Ce soir, je viens vous présenter donc un bref portrait du secteur bioalimentaire québécois. Ma présentation se déroulera en trois temps. Je vous décrirai d'abord le secteur bioalimentaire d'un point de vue économique puis ce qu'il en est de l'agriculture en général et de la production porcine en particulier. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai avec quelques données plus spécifiques à
175 l'agroenvironnement.

 Le secteur bioalimentaire, ça comprend la production agricole, la transformation alimentaire, le commerce de gros et de détail, la restauration, les pêches, l'aquaculture. C'est un secteur qui procure au Québec un emploi sur neuf et engendre douze pour cent (12 %) de
180 l'activité économique. C'est une industrie en forte croissance avec des exportations dont la valeur

augmente d'environ dix pour cent (10 %) par année depuis cinq ans. C'est finalement un secteur dont les investissements, année après année, se reflètent sur l'économie de chacune des régions du Québec.

185 Le secteur bioalimentaire, c'est quatre cent vingt-sept mille (427 000) emplois, soit soixante mille (60 000) en agriculture, quatre mille (4000) en pêche commerciale, soixante-douze mille (72 000) en transformation et deux cent quatre-vingt-dix mille (290 000) dans le commerce des aliments et la restauration.

190 La production agricole au Québec est surtout concentrée dans les domaines du lait, du porc et de la volaille. Les productions végétales sont également importantes. Ainsi, selon le recensement d'Agriculture mené par Statistique Canada en mai deux mille un (2001), le Québec comptait trente-deux mille cent trente-neuf (32 139) entreprises agricoles réparties dans toutes les régions du Québec. Ces entreprises possèdent trois point quatre millions (3,4 M) d'hectares
195 et en cultivent environ un point huit million (1,8 M), en excluant les pâturages.

Les cultures fourragères sont les cultures les plus importantes avec vingt-neuf pour cent (29 %) des superficies; le maïs-grain et le maïs d'ensilage suivent avec vingt-six pour cent (26 %); la luzerne et le soya avec huit pour cent (8 %) respectivement. Soulignons également la
200 culture en serre avec deux point cinq millions (2,5 M) de mètres carrés. Le secteur des fruits et légumes qui occupe plus de soixante-huit (68 000) hectares. Et le secteur acéricole avec plus de trente millions (30 M) d'entailles.

Les productions animales sont présentes dans toutes les régions, on l'a dit tout à l'heure.
205 La production laitière est de loin la plus importante avec neuf mille cent quinze (9115) entreprises. Six mille cent trente (6130) exploitations détiennent des vaches de boucherie, deux mille huit cent cinq (2805) des bouvillons. Des volailles sont présentes sur deux mille cent quarante-quatre (2144) entreprises, et mille trois cent soixante-six (1366) détiennent des moutons et des agneaux.

210 Finalement, deux mille sept cent quarante-trois (2743) entreprises élèvent des porcs, toute catégorie confondue. Ces deux sept cent quarante-trois (2743) entreprises détiennent un cheptel en inventaire de quatre point trois millions (4,3 M) de têtes. Ces cheptels se retrouvent dans toutes les régions du Québec, mais principalement dans trois d'entre elles, soit la
215 Montérégie avec vingt-neuf pour cent (29 %) des entreprises et trente-quatre pour cent (34 %) des cheptels, Chaudière-Apalaches avec trente-trois pour cent (33 %) des entreprises et vingt-neuf pour cent (29 %) des cheptels, et finalement le Centre-du-Québec avec douze pour cent (12 %) des entreprises déclarantes et quatorze pour cent (14 %) du cheptel.

220 Des deux mille sept cent quarante-trois (2743) entreprises déclarant des porcs, deux mille deux cents (2200) sont considérées entreprises porcines car elles tirent de l'élevage porcin, plus de la moitié de leurs revenus agricoles. Nous nous intéresserons plus particulièrement à ces entreprises pour les fins de la présentation. Ainsi, lorsqu'on considère les revenus agricoles bruts que peuvent tirer les entreprises porcines de l'agriculture, on constate que près de sept
225 entreprises sur dix ont des revenus agricoles bruts inférieurs à cinq cent mille dollars (500 000 \$).

230 Si on examine les caractéristiques des entreprises porcines selon leur statut juridique, on peut en dégager les éléments suivants. Les entreprises porcines, à propriétaire unique, constituent trente et un pour cent (31 %) de ces entreprises, détiennent vingt pour cent (20 %) du cheptel porcin, et obtiennent quinze pour cent (15 %) des revenus bruts agricoles de ce secteur. Les sociétés de personnes, quant à elles, représentent vingt-huit pour cent (28 %) des entreprises porcines. Elles détiennent vingt-quatre pour cent (24 %) du cheptel et dix-neuf pour cent (19 %) du revenu.

235 Les compagnies ou corporations familiales constituent le groupe le plus important des entreprises porcines. Celles-ci regroupent le tiers des entreprises porcines, détiennent quarante-cinq pour cent (45 %) du cheptel et tirent de l'agriculture cinquante-quatre pour cent (54 %) des revenus agricoles bruts de ce groupe. Finalement, les compagnies ou corporations non familiales, le plus petit groupe avec huit pour cent (8 %) des entreprises et onze pour cent (11 %) du cheptel, obtiennent onze pour cent (11 %) également des revenus agricoles bruts.

240 On peut également examiner la répartition des entreprises porcines selon la taille de celles-ci. Le groupe le plus important des entreprises porcines, soit celles qui détiennent un cheptel porcin en inventaire, toute catégorie confondue, situées entre mille et deux mille têtes, détiennent vingt-huit pour cent (28 %) de l'inventaire total québécois et obtiennent vingt-huit pour cent (28 %) des revenus agricoles bruts des entreprises porcines.

245 Le cheptel porcin est constitué à cinquante-neuf pour cent (59 %) de porcs à l'engraissement et à trente-deux pour cent (32 %) de porcelets. Les truies représentent neuf pour cent (9 %) du cheptel porcin en inventaire et les verrats, zéro virgule deux pour cent (0,2 %). Le cheptel moyen des entreprises porcines est de mille huit cent soixante-trois (1863) têtes en inventaire, toute catégorie confondue. Les entreprises porcines déclarant un atelier d'engraissement ont un inventaire moyen de mille trois cent quatre-vingts (1380) porcs et celles déclarant un atelier de maternité ont, quant à elles, en moyenne deux cent quatre-vingt-dix (290) truies.

250 L'entreprise porcine québécoise possède quatre-vingt-sept (87) hectares en moyenne, alors que la superficie moyenne possédée par une entreprise oeuvrant dans les autres productions est de cent huit (108) hectares. On retrouve un atelier d'engraissement sur quatre-vingts pour cent (80 %) des entreprises porcines québécoises et un atelier de maternité sur soixante-cinq pour cent (65 %) d'entre elles. C'est donc quarante-cinq pour cent (45 %) des entreprises porcines qui possèdent les deux ateliers. On peut donc le constater, le modèle naisseur/finisseur demeure le modèle le plus fréquent au Québec.

265 Le secteur production permet aux abattoirs et entreprises de transformation de vente de porc de bénéficier d'un approvisionnement de qualité. Le secteur de l'abattage et de la transformation de la viande porcine compte cent quatre-vingt-deux (182) entreprises réparties dans toutes les régions du Québec et emploient près de seize mille personnes. Vingt-huit pour cent (28 %) des entreprises font de l'abattage; trente-quatre pour cent (34 %) font de la transformation primaire et soixante-deux pour cent (62 %) font de la surtransformation.

275 Au cours des cinq dernières années, le Ministère a procédé à la compilation de plus de cent mille échantillons de sol effectués à travers le Québec. Les résultats compilés de ces analyses de sol indiquent que dix-neuf pour cent (19 %) des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %). Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sol ne peuvent être directement transposés aux superficies, parce que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue.

280 Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet toutefois d'obtenir quelques indicateurs intéressants. Par exemple, ces résultats permettent de démontrer la variabilité des taux de saturation des sols entre les régions et à l'intérieur même des régions, variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation.

285 Je vous présenterai pour terminer un court bilan des interventions du Ministère dans le cadre du programme Prime-Vert. Ainsi, entre le premier (1er) avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et le trente et un (31) mars deux mille deux (2002), quatre mille trois cent soixante-neuf (4369) structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993).

290 Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour se faire s'il s'agit de bâtiments construits après le premier (1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993). L'aide financière représente soixante-dix (70) ou quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des coûts admissibles selon la taille de l'élevage. Il faut souligner que le stockage étanche des déjections de porc est complété.

300 Les rampes d'épandage constituent un moyen de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs. Entre le premier (1er) avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et le trente et un (31) mai deux mille deux (2002), trois cent quarante-six (346) rampes ont été acquises avec l'aide financière du Ministère. Cette aide représente cinquante pour cent (50 %) des coûts d'acquisition.

305 Un nouveau volet à Prime-Vert en vigueur depuis un an contribue à soixante-dix pour cent (70 %) au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, l'implantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. Déjà, quatre cent quarante-trois (443) projets ont été entrepris pour une aide financière de un virgule sept million (1,7 M\$).

310 Finalement, au trente et un (31) mars deux mille deux (2002), soixante-seize (76) clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient au Québec; quatre mille neuf cent quarante-neuf (4949) entreprises agricoles en étaient membres, donc cinq cent quarante-neuf (549) entreprises porcines. Vingt-huit pour cent (28 %) des unités animales au Québec appartenaient à des entreprises membres.

315

Je soulignerais en terminant que plusieurs producteurs ont adhéré aux clubs agroenvironnementaux depuis le trente et un (31) mars dernier, comme l'ont souligné plusieurs directeurs régionaux jusqu'à maintenant, et que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles. Je vous remercie de votre attention.

320

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Brassard. Maintenant, je céderais la parole à monsieur Pierre Fortin.

325

M. PIERRE FORTIN :

Oui, Madame la Présidente. J'aimerais céder à mon tour la parole à monsieur Jean Rivet qui va faire une rétrospective des activités du ministère de l'Environnement ici dans Montréal et Laval.

330

PRÉSENTATION PAR M. JEAN RIVET :

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Alors, le mot rétrospective est peut-être un petit peu ambitieux compte tenu de la nature du territoire dont nous nous occupons sur les îles de Montréal et Laval, et surtout de la nature des activités qui s'y déroulent. Je vais essayer d'être bref comme convenu à l'avance. Je pense que vous avez une copie de la présentation qui se fait un peu sur le modèle que vous avez vu déjà à quelques reprises dans les autres directions régionales du Ministère.

335

340

Donc, je suis responsable avec l'équipe qui m'accompagne de deux directions régionales. Au plan administratif, c'est deux directions régionales qui desservent un territoire composé, comme vous le savez, de la Ville de Montréal et de la Ville de Laval, qui sont aussi deux îles, et Laval étant aussi une MRC.

345

Alors, le plan de la présentation, comme vous le voyez, sera réparti entre une très brève présentation visuelle du territoire, on va parler un peu, surtout du milieu hydrique, les actions des directions régionales, si vous me permettez je vais y passer très rapidement puisqu'il n'y a pas énormément de différence avec les autres régions et, comme vous allez le voir dans la quatrième partie, les activités dans le secteur agricole sont très limitées compte tenu de l'activité.

350

355

Alors, je vous rappelle que le territoire, comme je l'ai dit, est composé de deux îles et de deux grandes villes. Laval qui occupe un territoire de deux cent quarante-cinq (245) kilomètres carrés et de trois cent cinquante mille (350 000) habitants, et l'île de Montréal, qui est maintenant une ville depuis le premier (1er) janvier deux mille deux (2002), qui est un territoire de cinq cents (500) kilomètres carrés pour un million huit cent mille (1,8 M) habitants. Donc, deux îles, deux villes parmi les soixante-quatre (64) qui composent la communauté métropolitaine de Montréal laquelle correspond au territoire en gris sur l'acétate que vous voyez actuellement, donc un peu plus que soixante pour cent (60 %) de la population de la CMM, et qui est réparti. Le reste étant réparti dans trois autres régions administratives, je vous le rappelle, Laurentides, Lanaudière et Montérégie, du point de vue du gouvernement du Québec et du ministère de l'Environnement.

360

365 Je passe tout de suite au milieu hydrique et à quelques indices, quelques données. Si vous me permettez, on va vous montrer d'abord, pour les fins du public, la carte. Donc, je rappelle que les deux régions administratives dont nous parlons sont caractérisées par la présence de deux grands lacs, le lac des Deux-Montagnes et le lac Saint-Louis, et de trois cours d'eau, la rivière des Mille-Iles un peu plus au nord-ouest, la rivière des Prairies qui sépare l'île Jésus et l'île de Montréal, et évidemment le fleuve Saint-Laurent.

370 Si on se base sur l'indice de qualité utilisé par le Ministère depuis un certain nombre d'années pour l'ensemble des cours d'eau, ce qu'on appelle l'indice de qualité biophysique de l'eau, qui est composé de sept paramètres, qui est un indice composé donc, basé sur des données regroupant sept paramètres, on peut constater, dans le cas de la rivière... du fleuve Saint-Laurent, si vous permettez de commencer par là, que dans la région, l'eau en général est de bonne qualité. Je vous rappelle que ce sont des échantillons et des analyses faits en milieu
375 du fleuve. Donc, l'eau est bonne selon l'indice, selon les quatre ou cinq catégories de l'indice. Elle est bonne surtout en aval. Et on doit malheureusement admettre qu'elle se détériore progressivement le long de l'île de Montréal puisqu'il y a des débordements d'égouts urbains. Et qu'elle est un peu moins bonne, sérieusement moins bonne, en aval, c'est-à-dire à l'est, vis-à-vis l'est de l'île, près des deux...

380 Je vois monsieur Beauchamp sourire. Si je me trompe ou si j'oublie des choses importantes, ne vous gênez pas de me compléter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

385 Non, non, c'était juste une... parce que vous avez dit aval deux fois. Évidemment, c'est en amont.

M. JEAN RIVET :

390 En amont. Oui, oui. Elle est bonne en amont.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

395 On avait compris.

M. JEAN RIVET :

400 Malheureusement, elle se détériore un petit peu, quoiqu'elle reste bonne dans le cours d'eau, mais elle se détériore surtout à la sortie des deux effluents de la station de Longueuil, qui est située sur l'île Charron, et de la station d'épuration de la Ville de Montréal qui est située près de l'île aux Vaches un peu plus à l'est, vis-à-vis Boucherville et Pointe-aux-Trembles.

405 Dans le cas de la rivière des Prairies, selon toujours le même indice, l'eau est considérée comme satisfaisante. Et dans ce cas-là, on peut dire même qu'elle s'est améliorée assez

sensiblement au cours des dernières années, principalement après l'entrée en fonction de la station d'épuration Lapinière de Ville de Laval qui recueille les eaux usées qui, préalablement à ça, antérieurement pouvaient parfois déborder plus souvent dans le cours d'eau.

4 1 0 Quant à la rivière des Mille-Îles, dont le débit, je vous le rappelle, est beaucoup plus faible et dont les rives sont, toute proportion gardée, assez urbanisées, selon toujours le même indice, la qualité est considérée comme douteuse, encore une fois principalement en raison des rejets d'origine urbaine. On peut se demander s'il y a une influence de l'agriculture, mais elle est à peine mesurable pour deux raisons. La raison qui est commune à tous les cours d'eau, c'est

4 1 5 difficile de détecter dans un cours d'eau des paramètres physico-chimiques qui pourraient être associés à une activité agricole d'une part. Et d'autre part, les trois tributaires de la rivière des Mille-Îles qui peuvent provenir des régions du nord, Laurentides et Lanaudière, drainent des secteurs surtout urbains et très peu de secteurs agricoles, et encore moins des secteurs de production animale.

4 2 0 Alors, ça fait le tour de la qualité des eaux dans nos trois cours d'eau. Je passe très rapidement à l'eau souterraine puisque c'est une réalité qui est peu présente. Il y a quelques puits à Laval, surtout dans des zones moins urbanisées et moins desservies par le réseau d'aqueduc. Mais sans vouloir être péjoratif, c'est relativement négligeable.

4 2 5 Quant aux actions des directions régionales, bien, les directions régionales de Montréal et Laval ont des mandats semblables à ceux des autres directions régionales. Si on excepte la responsabilité dans le domaine industriel qui est assumée par la Ville de Montréal et l'ex CUM, donc comme vous voyez, il y a cinquante-quatre (54) employés à Montréal et neuf employés à

4 3 0 Laval.

Si vous me permettez, je vais passer rapidement aussi la description des tâches d'analyse et de contrôle qui sont communes à toutes les directions régionales, mais qui sont très peu présentes chez nous, sinon pour mentionner que, en vertu du règlement sur les exploitations agricoles, il y a un certain nombre de producteurs maraîchers de Laval qui vont devoir produire des PAEF, comme on les appelle communément, et qui devront faire l'objet d'un certain contrôle, de certaines inspections de notre part à partir de l'été et de l'automne deux mille trois (2003).

4 3 5

Si on passe au territoire agricole, ce qu'on aurait peut-être dû faire avant les activités, juste un bref rappel du territoire et de la présence des... Alors, le territoire agricole de Montréal, de l'île de Montréal, peut-être que certains l'apprendront • la suivante s'il vous plaît • Alors, il y a près de seize cents hectares zonés agricoles, ce qui correspond à peu près à quatre pour cent (4 %) du territoire de l'île de Montréal, situés surtout dans les arrondissements de l'île Bizard, Sainte-Geneviève, Sainte-Anne-de-Bellevue à l'ouest, au nord-ouest, et Senneville.

4 4 0

4 4 5 En réalité, il y a quelques années, juste pour vous illustrer, on considérait que presque le double de ce territoire-là était utilisé pour des fins agricoles, même s'ils n'étaient pas zonés pour des fins agricoles. C'est une donnée qui date d'il y a quelques années. Et le développement urbain, étant ce qu'il est dans cette zone-là, ça a peut-être diminué un peu. Mais le territoire officiellement zoné par la Commission de protection est de seize cents (1600) hectares ou quatre

4 5 0

pour cent (4 %). Alors qu'à Laval, c'est beaucoup plus important en chiffre absolu et en pourcentage, près de sept mille (7000) hectares pour trente pour cent (30 %) du territoire. Et environ seize pour cent (16 %) de ce trente pour cent (30 %) là est boisé, est couvert de boisés dont certains ont une certaine valeur.

4 55

Si on passe maintenant au type de producteur. Alors, à Montréal, nous avons l'insigne record d'avoir un producteur de porc ou du moins une exploitation qui élève des porcs. Je ne sais pas si on peut le qualifier de producteur, puisque c'est pour des fins académiques, au collège McDonald affilié à l'Université McGill. Je laisserai mes collègues du MAPAQ préciser si ça vous intéresse le nombre d'animaux. Mais on pense que c'est à peu près cinq cents (500) animaux, de porcs, plus un petit troupeau de bovins.

4 60

À Montréal, il y a également quelques maraîchers. Alors qu'à Laval, comme vous le savez peut-être, la production agricole est importante. Évidemment, il y a aucun producteur de porc, il y a quelques producteurs de bovins laitiers, et il y a par contre deux cents (200) producteurs agricoles qui se partagent à peu près cinquante, cinquante (50/50) en producteurs de fruits et légumes ou en producteurs de fleurs et plantes. Et si on recoupe ces deux cents (200) producteurs par une autre variable, c'est à peu près moitié en serre et moitié en champ, tant pour les fleurs que pour... tant que pour l'horticulture maraîchère et pour l'horticulture ornementale.

4 65

4 70

Donc, en conclusion, on peut se permettre, je pense, de dire que les problèmes environnementaux de la région ne sont pas liés à l'industrie porcine et à l'agriculture puisque la production animale est peu présente. Ce sont surtout les productions maraîchères. Et à Laval, dans ce contexte-là, on a une excellente collaboration et participation au club agroenvironnemental qui s'appelle Fermes en ville. Merci beaucoup.

4 75

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Rivet. Avant de faire notre pause habituelle et d'ouvrir le registre, peut-être vous informer que, demain après-midi, on aura quelqu'un au ministère de l'Environnement qui viendra, qui sera disponible pour parler du concept des bandes riveraines, quelqu'un d'autre de l'application de la Loi du littoral, et quelqu'un d'autre précisera les bandes d'épandage, va traiter des bandes d'épandage prévues dans le règlement sur les exploitations agricoles. Puis demain soir, on aura quelqu'un qui mettra en relation la politique nationale de l'eau et le règlement sur les exploitations agricoles.

4 80

4 85

Alors, si vous voulez préparer vos questions en conséquence, là, pour ces séances. Alors, on s'arrête dix à quinze minutes, là. Et on reprend avec vos questions.

4 90

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

4 95

LA PRÉSIDENTE :

500 Alors, on va reprendre la séance. Je demanderais à monsieur Burcombe de s'approcher s'il vous plaît à l'avant, pas pour poser ses questions de ce soir, mais pour aborder une question qu'il a posée à la Commission la semaine dernière à Joliette sur l'évaluation stratégique. Et également, j'aimerais informer que, demain après-midi, lorsque nous aborderons les bandes riveraines, nous avons également monsieur Claude Bernard, directeur scientifique de l'IRDA qui pourra nous faire une présentation sur les résultats de recherches sur les bandes riveraines. Je tenais à vous informer de ça. Bonsoir, Monsieur Burcombe.

505

M. JOHN BURCOMBE :

510 Bonsoir, Madame la Présidente. Ma question portait sur l'évaluation stratégique qui, autrefois, était plutôt appelée l'évaluation des politiques, programmes et plans, et je me demande quand cette évaluation est prévue d'être instaurée au Québec étant donné que c'était déjà une recommandation, il y a quatorze (14) ans, dans ce qu'on appelle le rapport Lacoste, le comité sur l'évaluation environnementale, et en effet, j'ai des extraits de ce rapport que j'aimerais déposer qui recommandaient que la procédure d'examen en évaluation environnementale soit étendue à plus que simplement des projets, mais plutôt être élargie pour couvrir un examen en aval...
515 excusez, en amont, je suis aussi confus, en amont des projets. Cette stratégie devrait être appliquée à des plans et programmes et politiques. Et j'ai demandé, est-ce qu'il y a un progrès vers cette façon de faire?

LA PRÉSIDENTE :

520

D'accord.

M. JOHN BURCOMBE :

525

J'attends une réponse.

LA PRÉSIDENTE :

530 Alors, Monsieur Fortin, je crois que monsieur Crowley est avec nous ce soir, du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE FORTIN :

535 Oui, Madame la Présidente. J'ai demandé à ce qu'un expert en évaluation environnementale et stratégique puisse nous entretenir sur le sujet. Et je souhaiterais par la suite intervenir pour tenter de situer, le règlement là-dedans est où exactement en termes d'évaluation environnementale et stratégique. Monsieur Crowley.

540

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Crowley.

545 **PRÉSENTATION PAR M. MICHEL CROWLEY :**

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires, Monsieur Burcombe. Expert, c'est un bien grand mot, c'est peut-être parce que je suis une des seules personnes qui travaille sur le dossier depuis cinq ans. Donc, je suis persévérant disons.

550

Peut-être pour situer un petit peu, parce que monsieur Burcombe parlait du comité Lacoste qui date de quatre-vingt-huit (88), donc ça fait déjà quinze ans. J'ai même certains de mes collègues qui ont travaillé sur... qui ont été en soutien technique à ce moment-là. Et à l'époque, on avait justement, le mandat du comité était de un peu faire l'évaluation, la procédure d'évaluation environnementale qui s'applique à des projets dans le Québec méridional, qui avait été instaurée depuis... en janvier quatre-vingt-un (81), donc ça faisait déjà sept, huit ans que ça fonctionnait, et déjà à ce moment-là, il y avait un malaise, on trouvait que, bon, c'était bien intéressant analyser les projets, projet par projet, mais qu'on avait de la difficulté à avoir une vision plus large.

560

Et certains enjeux ou certaines problématiques sont difficiles à traiter au niveau d'un projet parce que le projet nous arrive déjà à notre niveau, à la Direction des évaluations environnementales, et puis certains choix stratégiques qui ont été faits en amont et qui fait que, bon, le projet est là, c'est difficile élargir le débat sur des questions plus fondamentales; le forum n'est pas tout à fait approprié. Donc, la notion d'évaluation environnementale stratégique ou, comme le disait monsieur Burcombe, d'évaluation environnementale, politiques, plans et programmes, existe quand même depuis une bonne vingtaine d'années; même, c'est une pratique depuis les années soixante-dix (70) aux États-Unis. C'est prévu par la National Environment Protection Act.

565

Et puis c'est quelque chose, c'est une notion qui a beaucoup évolué depuis cette époque. Même au niveau fédéral canadien, en quatre-vingt-dix (90), il y a une directive du cabinet fédéral qui, en principe, oblige les ministères lorsqu'ils présentent des mémoires au cabinet fédéral de faire une évaluation environnementale des répercussions, une évaluation des répercussions environnementales si c'est susceptible d'avoir des impacts environnementaux significatifs.

575

Cette approche-là était plus ou moins fonctionnelle jusqu'en quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-huit (98). Avec l'avènement du commissaire au développement durable, ça a donné un peu plus de force à l'approche. Et puis depuis les ministères fédéraux progressivement adoptent des cadres pour faire l'évaluation environnementale stratégique, c'est-à-dire lorsqu'ils préparent un projet de politiques, plans ou programmes, la dimension environnementale est prise en compte et non pas uniquement les considérations techniques, économiques ou sociales qui, parfois, dominant davantage.

580

585

Alors, de notre côté, et peut-être une autre parenthèse, au niveau de l'Union européenne,

c'est une approche qui est très, très développée. Une directive a été adoptée en deux mille un (2001) et doit entrer en vigueur en deux mille quatre (2004), en juin deux mille quatre (2004), qui oblige tous les États membres de l'Union à se doter d'un système d'évaluation environnementale stratégique pour les plans et programmes, donc touche toute une panoplie d'activités incluant l'agriculture, le développement industriel, tourisme, télécom, et caetera. Enfin, c'est... on pourra transmettre à la Commission copie de cette directive-là si vous le désirez.

Donc, il y a une mouvance dans ce sens-là. C'est des approches qui responsabilisent beaucoup les ministères sectoriels et puis qui favorisent la participation du public, une grande transparence dans la prise de décisions et puis l'explication de comment les considérations environnementales sont prises en compte dans la décision finale. Ces dimensions-là sont assez importantes. Alors, c'est une longue entrée en matière. Pour vous dire qu'au Québec, on ne lésine pas sur la question.

Depuis déjà quatre ou cinq ans, on travaille sur cette question-là pour essayer de l'opérationnaliser. On a fait faire, et d'ailleurs, ça, on pourra déposer à la Commission, si requis, des études techniques qu'on a faites, des inventaires des différentes pratiques un peu partout dans le monde, des inventaires aussi des méthodes qui sont utilisées pour faire l'évaluation environnementale stratégique, sur la participation publique aussi dans ce cadre-là, et caetera. Plusieurs études techniques qui ont été faites. Et puis l'idée étant de développer une approche qui pourrait être appliquée au Québec.

Parallèlement à ça, on a travaillé avec les collègues des autres ministères dans le cadre d'un groupe de travail du CIDD, Comité interministériel sur le développement durable, afin d'explorer les façons de faire avec eux, parce que, dans le fond, c'est quelque chose d'assez important d'avoir la collaboration de tous les ministères, là, qui ont des activités qui sont susceptibles d'affecter l'environnement et qu'ils soient sensibilisés à cette dimension-là. Donc, ça, ça s'est fait assez bien.

On a quand même un groupe de travail auquel participait notamment le ministère de l'Agriculture. On a élaboré une proposition. Cette proposition-là a été discutée en bilatéral avec plusieurs ministères. On a rencontré dix-sept (17) ministères et organismes au cours du printemps deux mille deux (2002). On a recueilli des avis et des commentaires, et tout. Et puis, présentement, l'état du dossier est le suivant, c'est qu'on a élaboré une proposition qui est soumise à l'attention des autorités du Ministère.

On espère... En fait, le Ministère s'est engagé dans son plan stratégique deux mille un, deux mille trois (2001-2003), à proposer aux intervenants une approche d'évaluation environnementale stratégique. Donc, on est à peu près dans... à peu près dans nos calendriers, là, quelques mois en retard peut-être, mais je pense que ça va bon train. On espère qu'on aura le feu vert pour poursuivre dans le dossier. Et, évidemment, cette proposition-là sera soumise éventuellement à une consultation publique, soit par appel de commentaires et période d'informations, ainsi de suite.

Donc, c'est l'état d'avancement du dossier. Nous, on est assez optimistes par rapport à

ça pour le moment. Je pense que j'ai fait le tour pas mal de la question.

LA PRÉSIDENTE :

635 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

640 Bravo!

M. MICHEL CROWLEY :

Merci.

645 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

J'imagine que ce dernier document est encore à l'intérieur du Ministère, qu'il n'a pas de statut public encore.

650 **M. MICHEL CROWLEY :**

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

655 C'est un document de travail?

M. MICHEL CROWLEY :

660 C'est ça, oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

665 Évidemment, les autres études auxquelles vous avez fait allusion, si vous pouvez les déposer...

M. MICHEL CROWLEY :

670 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

675 ... ça contribuera à faire avancer le dossier. Est-ce que vous estimez qu'un exercice comme celui qu'on doit faire peut s'inscrire ou s'inscrit dans le cadre de cette perspective-là que vous annoncez?

M. MICHEL CROWLEY :

Le mandat de la Commission actuellement?

680

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui.

685

M. MICHEL CROWLEY :

Oui, oui, tout à fait. Tout à fait. Justement, l'objectif de l'évaluation environnementale stratégique, et ça peut prendre plusieurs formes. Ça peut se faire à une échelle très modeste ou à une échelle très large comme c'est le cas de cette commission-ci, parce que ce sont des enjeux majeurs. D'ailleurs, sans donner de scoop, la proposition... les préoccupations que nous avons lorsque nous avons regardé cette question-là, c'est d'avoir une souplesse. Parce que les interventions gouvernementales sont de toutes sortes, touchent plusieurs domaines d'activités; elles n'ont pas tout... au niveau des impacts environnementaux, n'ont pas toute la même importance.

690

695

Donc, dans certains cas, c'est approprié de faire une consultation très large et une réflexion très profonde. Alors que, dans d'autres cas, bien, c'est une question d'économie de moyens aussi. Puis c'est certain qu'on ne pourrait pas faire des audiences de cette envergure-là, on ne pourrait pas en faire deux cents par année. Alors, c'est un petit peu ça l'idée.

700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si vous en faites deux cents, vous cherchez les commissaires!

705

M. MICHEL CROWLEY :

Oui. Et on risque de chercher le public aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

710

Et les représentants de ministères aussi. Je veux juste savoir, est-ce que donc vous vous en allez vers ce qu'on pourrait appeler un design particulier pour chaque chose? Est-ce qu'il y a des grandes étapes qui seraient déterminées quel que soit le modèle qu'on utilise? J'imagine qu'il doit y avoir une espèce de condition minimale pour qu'on appelle ça encore de l'analyse stratégique.

715

M. MICHEL CROWLEY :

Oui, c'est ça.

720

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il doit y avoir un *corpus* de base, j'imagine.

725 **M. MICHEL CROWLEY :**

Oui, certainement. Ce qu'on vise, on vise dans le projet de politique qui sera, éventuellement, on l'espère, soumis en consultation, on identifiera les types d'activités qui sont susceptibles d'être visées.

730

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous parlez toujours dans le triple chose de plans, de politiques et de programmes?

735 **M. MICHEL CROWLEY :**

Oui. Bon. L'appellation évaluation environnementale et politiques, plans et programmes est plus ancienne. Maintenant, on parle davantage d'évaluation environnementale stratégique. Mais c'est essentiellement la même chose.

740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais portant sur des programmes...

745 **M. MICHEL CROWLEY :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

750

... sur des politiques aussi?

M. MICHEL CROWLEY :

755

Politiques, plans et programmes. Ça peut s'appliquer bien entendu à des projets de loi, des projets de règlement aussi, qui sont plus d'un niveau, bon, quasi politique. Ça peut s'appliquer à des programmes de financement. Ce qui intéressant avec l'ÉES aussi, c'est que ça peut • et, là, je fais de la promotion, quoi • c'est que ça peut s'appliquer dans des domaines qui, à prime abord, sont moins préoccupants au plan environnemental, mais lorsqu'on fouille un petit peu, ça peut être important. On pense, entre autres, par exemple, aux interventions de tourisme à Québec avec les programmes de subvention et d'appui à certains types de développement touristique.

760

Bon. Ce n'est pas couvert présentement par des interventions du gouvernement, du ministère de l'Environnement, soit l'évaluation environnementale, d'autres autorisations. Mais ça

765

peut être important de designer ces programmes-là pour s'assurer que le tourisme qu'on développe, c'est un tourisme vert et puis que... Bon. C'est un exemple, mais ça élargit la portée de l'évaluation environnementale.

770 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je ne veux pas allonger le débat sur ces questions-là, juste demander que quand il y aura le pouvoir de discrétion de choisir l'ampleur et de faire le design précis du processus, est-ce que ce sera une décision purement technocratique prise à l'intérieur ou si c'est une opération qui sera elle-même ventilée par une forme de participation?

775

M. MICHEL CROWLEY :

Le public va être appelé à participer certainement au processus.

780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et à la décision même du design de processus?

785

M. MICHEL CROWLEY :

Oui, dans... on vise une... on a fait une consultation interministérielle et puis la prochaine étape, c'est une consultation publique auprès des intervenants non gouvernementaux.

790

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De vos orientations. Mais ce n'est pas ça ma question que je pose.

M. MICHEL CROWLEY :

795

O.K.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est que dans l'hypothèse que vous êtes en train d'élaborer, il y aurait une définition du processus à suivre dans chaque cas selon l'ampleur des choses soumises. Ce que je veux savoir. Si cette décision-là de le mettre dans une colonne ou dans une autre est purement une décision technocratique ou si cela même, vous le prévoyez, une insertion publique dans cette décision-là.

805

M. MICHEL CROWLEY :

O.K. Je comprends. C'est plutôt au niveau, par exemple, de la définition si on doit appliquer ou non...

810

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

815 Supposons que vous avez une formule A, une formule B, une formule C, est-ce que c'est la décision purement technocratique d'un fonctionnaire qui décide de lui-même que ça va être A, B ou C, ou s'il y a une clé d'entrée pour une insertion publique dès ce moment-là?

M. MICHEL CROWLEY :

820 Disons que ce n'est pas exclus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ce n'est pas exclus.

825 **M. MICHEL CROWLEY :**

Ce n'est pas exclus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

830 Très bien.

LA PRÉSIDENTE :

835 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

840 Vous excuserez mon ignorance, mais est-ce que vous faites une différence importante entre planification stratégique et évaluation stratégique? Je voulais savoir, par exemple, est-ce qu'il y a un autre volet qui, lui, est peut-être un petit peu plus englobant mais qui s'appelle planification stratégique, planification environnementale stratégique? C'est-à-dire que d'un côté, vous évaluez, je suppose, des programmes, mais de l'autre côté, au niveau planification, vous les bâtissez les programmes. Est-ce qu'il y a une différence ou s'il n'y en a pas?

845

M. MICHEL CROWLEY :

850 Disons, la façon que, en tout cas, nous, ce qu'on véhicule dans notre proposition, c'est que le volet évaluation environnementale stratégique est intégré au processus de planification. Par exemple, lorsqu'on est en train de développer un programme d'aide financière, l'ÉES, excusez-moi, l'évaluation environnementale stratégique, est déclenchée en même temps, fait partie des analyses au même titre que les analyses à caractère économique ou social. Cette approche-là est utilisée beaucoup en Europe et un peu partout, parce que, justement, on s'est rendu compte que si on essayait de faire du *rétro fitting*, une fois que le programme est
855 développé puis qu'on disait, bon, qu'est-ce qu'on a fait au niveau environnement, bien, là,

habituellement, ce n'est pas très, très productif.

860 Alors, l'idée, c'est que... Et, bon, je simplifie. Autour de la table, lorsqu'il y a un groupe de travail qui est en train de développer un programme, il y a quelqu'un qui a comme mandat de s'assurer que la dimension environnementale est prise en compte. Et, ça, ça se répercute dans toutes les opérations menant à l'adoption de la politique ou du projet de loi, ainsi de suite. L'idée de l'ÉES, c'est de s'assurer que la dimension environnementale est prise en compte dans le processus.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est le ministère de l'Environnement qui est porteur de ce dossier?

870 **M. MICHEL CROWLEY :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

875 Qui sont les autres ministères membres du comité interministériel?

M. MICHEL CROWLEY :

880 Le CIDD comporte une vingtaine de ministères et organismes. Je pourrais vous transmettre la liste exacte, mais c'est la plupart des grands ministères, MAPAQ, MRN, Transport, M3S, ainsi de suite. Je pense qu'avec le CIDD, on a une bonne brochette. Les organismes centraux aussi sont présents. Donc, c'est pas mal la plupart des ministères.

LA PRÉSIDENTE :

885 Un règlement comme celui, comme le règlement sur les exploitations agricoles aurait été un beau projet de, un beau projet pour mettre à l'essai dans le cadre d'une évaluation stratégique comme celle que vous venez de nous présenter.

890 **M. MICHEL CROWLEY :**

895 C'est une question. Oui, bien entendu, dans notre proposition, le ministère de l'Environnement fait partie des ministères qui sont visés, c'est-à-dire que c'est important qu'on donne l'exemple. Peut-être que monsieur Fortin va vouloir préciser concernant le régime d'exploitation agricole. Mais, non, c'est certain que, nous aussi, on est visés, on doit donner l'exemple. Il ne faut pas oublier que cette approche-là est relativement nouvelle. Il y a beaucoup de méthodes à développer et d'expériences à faire sur le terrain. Alors, c'est certain que ça ne se fera pas du jour au lendemain, mais on prévoit une période de rodage assez importante pour que ça rentre vraiment dans la culture de chacun des ministères concernés.

900

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

905 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Dans la démarche que vous envisagez, lorsqu'un ministère sectoriel élaborera un programme, un projet d'intervention qui justifiera l'exécution d'une évaluation environnementale stratégique, est-ce que la responsabilité en incombera au ministère sectoriel dont émane le programme ou est-ce que la responsabilité en incombera à une entité du ministère de l'Environnement?

M. MICHEL CROWLEY :

915 Non, la responsabilité reposera auprès des ministères sectoriels. Le ministère de l'Environnement gèrerait en support technique, c'est évident, et aussi aurait à produire les avis, serait consulté d'office, ce genre de mécanique. Ça, c'est des choses encore qui restent à préciser, là, mais l'approche est vraiment une approche de responsabilisation qui nous semble plus productive et puis qui est aussi favorisée dans d'autres juridictions.

920

Le modèle qui a été ditons retenu par le groupe de travail est inspiré des pratiques les plus récentes dans ce domaine-là, et puis des bonnes et des mauvaises expériences qui ont été vécues. Alors, la responsabilisation des ministères sectoriels et la participation du public étaient les dimensions fort importantes. D'ailleurs, pour revenir sur la question de la... le rôle du public dans tout ça, on a fait faire une étude particulière par les gens de l'Université du Québec pour regarder les mécanismes de participation publique qui pourraient s'appliquer, là, dans le cadre d'une ÉES, qui est une évaluation environnementale stratégique, je m'excuse, qui est fort différente dans le fond d'une évaluation environnementale de projets ponctuels.

925

Ce n'est pas la même clientèle, ce n'est pas les mêmes problématiques. Donc, c'est important pour nous de s'assurer d'avoir les moyens les plus intéressants pour faciliter la participation du public comme, par exemple, une audience comme celle-ci.

LA PRÉSIDENTE :

935

Monsieur Burcombe, auriez-vous une autre question en regard de ce sujet?

M. JOHN BURCOMBE :

940

Je suis heureux aussi de constater que le dossier avance. Et en effet, j'ai regardé les deux, les premières recommandations du rapport Lacoste sont en effet toujours de courant aujourd'hui et seront peut-être finalement réalisées. Et par ailleurs, dans ces recommandations, il y a une liste, pas exhaustive, mais assez intéressante de ce que, des types de... de plans, programmes, et caetera, ce qui devrait être visé par une telle stratégie d'évaluation stratégique.

945

Alors, c'est bon de regarder ce rapport, je crois.

Mais ma sous-question à Joliette était : Est-ce qu'il y a eu une évaluation environnementale du plan du ministère de l'Agriculture du doublement des exportations? Je crois qu'on n'a pas eu vraiment de réponse du Ministère. Je lance encore cette question.

950

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

955

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, Madame la Présidente. Ce à quoi on fait référence, c'est au Sommet des décideurs du rendez-vous sur l'agriculture de Saint-Hyacinthe.

960

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien ça.

965

M. DENIS SANFAÇON :

Donc, c'est une décision qui était celle de l'ensemble des décideurs rassemblés. Et cette décision-là était de doubler la valeur des exportations. Et par la suite, on est venu préciser par une politique de transformation que cet objectif, son moteur était beaucoup axé sur une transformation accrue des aliments... des porcs et de d'autres produits, donc une politique de transformation.

970

Ça s'est accompagné d'un plan, aussi d'une décision qu'il ne faut pas oublier, c'était, qui était associée, je donne de mémoire, là, qui disait quelque chose comme, dans le respect de l'environnement, et caetera, et caetera, et en conséquence, il y a eu en même temps un groupe de travail spécifique sur l'environnement, sur l'agroenvironnement qui a été mis en place avec un plan d'action comprenant quarante (40) actions, donc qu'on appelle le plan d'action en environnement valorisé dont nous avons déposé le bilan de l'an trois à la Commission déjà. Alors, ça situe un peu ce qui était le contexte à ce moment-là.

975

980

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il n'y avait pas eu d'évaluation environnementale stratégique préalable à la décision puisque c'est autour d'une table, les décideurs ensemble qui en sont arrivés à une conclusion comme celle-là.

985

M. DENIS SANFAÇON :

Il y a eu décision concomitante à la fois à cet égard en termes d'emploi. Aussi, il y avait des objectifs qui étaient fixés. Et en termes d'environnement, il y avait aussi des objectifs qui ont été fixés à la conférence et qui c'est traduit, comme je disais, par le plan d'action en

990

environnement valorisé, qu'on vous a déjà déposé.

LA PRÉSIDENTE :

995 Ça répond à votre question, Monsieur Burcombe?

M. JOHN BURCOMBE :

1000 Merci, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Je vous en prie. Monsieur Fortin, avant de quitter, Monsieur Fortin, vous vouliez compléter?

M. PIERRE FORTIN :

1010 Oui, moi, j'aimerais ça peut-être compléter un petit peu parce que c'est... Donc, pour répondre à la question par rapport au REA. C'est sûr que si la politique n'était pas en vigueur, c'est sûr que le REA comme tel n'a pas été soumis à une évaluation environnementale stratégique. Par contre, le ministère de l'Environnement, lui, pour, ce qui a amené le REA, lui, le ministère de l'Environnement a participé à une consultation, une concertation, ce qu'on peut... stratégique des intervenants sur les différents aspects, économique, social et environnemental.

1015 Je voudrais... Je vais déposer une fiche demain matin, parce que, ici, j'ai des notes qui relatent les faits des différentes consultations parce que, souvent, on y fait... on y fait état. Et c'est incroyable la multitude des intervenants qui ont été, qui ont été consultés sur les aspects réglementaires au cours des deux dernières années. Si vous voulez, je pourrais vous en faire une liste, il n'y a pas de problème, je l'ai ici.

1020 Mais ce que je voulais attirer la Commission et les citoyens, c'est que, ce qu'il y a de particulier avec le nouveau règlement, c'est qu'on s'est donné jusqu'en deux mille cinq (2005) pour mesurer des indicateurs de performance environnementale qui vont probablement nous servir à modifier ultérieurement, selon les résultats obtenus, la réglementation à ce moment-là. Et ça constitue une forme d'évaluation environnementale stratégique.

1030 C'est pour ça que je voulais le dire ce soir, puisqu'on a un expert avec nous. Puis comme on a expliqué un peu la teneur de ce que ça correspond une évaluation environnementale stratégique, donc je trouvais ça important de le souligner. Et monsieur Crowley a confirmé que la présente démarche qu'on fait dans le cadre de l'audience, de la commission présente, c'est une forme d'évaluation environnementale stratégique, parce qu'elle considère l'ensemble des points jugés importants par tous les intervenants.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

1040 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pouvez-vous me réexpliquer, d'ici deux mille cinq (2005) qu'est-ce qui va être fait?

M. PIERRE FORTIN :

1045

C'est que, d'ici deux mille cinq (2005), c'est-à-dire dans deux semaines, on va vous présenter les indicateurs que le ministère de l'Environnement se donne pour mesurer l'efficacité de son nouveau règlement. En deux mille cinq (2005), le ministre a l'obligation de réaliser un bilan de la performance environnementale de la nouvelle réglementation. Et, ça, ce que j'ai dit à plusieurs reprises dans la présente audience, c'est novateur en termes de reddition de comptes par rapport à un nouveau règlement. Et ces indicateurs-là vont nous permettre évidemment de modifier la future réglementation après deux mille cinq (2005).

1050

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1055

Parce que votre règlement, actuellement, prévoit des échéances deux mille cinq (2005), deux mille six (2006), deux mille dix (2010), si ma mémoire est bonne.

M. PIERRE FORTIN :

1060

Oui, mais on a une...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1065

Je me mélange dans les ans à mon âge. Ça arrive. Ce que je veux savoir, c'est, et là c'est très intéressant ce que vous nous donnez comme information, parce que, rappelons-nous, les cultivateurs qui sont venus puis qui ont peur d'un *moving target*, qui ont peur que tout à coup on change les règles du jeu. Alors, là, vous me dites qu'en deux mille cinq (2005), il va y avoir une évaluation à partir des indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs du règlement, ce qui

1070

laisse supposer que si on n'a pas atteint, il y aura des corrections ou des modifications éventuelles qui viendraient intervenir en deux mille cinq (2005)?

M. PIERRE FORTIN :

1075

Oui, définitivement. C'est pour ça que je suis revenu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Formidable!

1080

M. PIERRE FORTIN :

C'est l'article 55 du règlement. Je peux vous le lire, il est très court, mais il est très éloquent en même temps en termes de... il est novateur en termes, sur le plan réglementaire.

1085

Le ministre de l'Environnement doit au plus tard le quinze (15) juin deux mille cinq (2005), et par la suite tous les cinq ans, faire au gouvernement un rapport sur la mise en oeuvre du présent règlement, notamment sur l'opportunité de modifier les normes de gestion des fumiers compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment.

1090

En termes de reddition de comptes et d'évaluation environnementale stratégique, c'est pour ça que j'insistais sur la présentation de... Et dans deux semaines, on aurait normalement les principaux indicateurs qui sont retenus, les indicateurs, réglementaire et environnemental, qu'on doit normalement mesurer. Et, par la suite, on va vous présenter comment on va mesurer et contrôler ces indicateurs-là pour faire la reddition de comptes.

1095

LA PRÉSIDENTE :

J'aurais une question à monsieur Crowley.

1100

M. MICHEL CROWLEY :

Oui.

1105

LA PRÉSIDENTE :

Ces indicateurs qu'on va nous présenter dans deux semaines, est-ce que ça aurait pu être aussi des éléments qui auraient été portés à l'attention d'une évaluation environnementale stratégique?

1110

M. MICHEL CROWLEY :

Oui, certainement. Un des *out-put* d'une évaluation environnementale stratégique, c'est justement toute la notion de suivi, donc d'identifier lorsque, par exemple, on adopte un règlement, d'identifier non pas uniquement des indicateurs de, bon, par exemple, économiques ou sociaux, par exemple, nombre d'emplois de créés ou préservés, ou ce genre de chose-là, mais aussi des indicateurs de nature environnementale sont parfois difficiles à mesurer, mais des fois sont plus faciles. Donc, c'est du cas par cas. Donc, ça, c'est une dimension très importante.

1120

Et puis j'ajouterais aussi que l'approche qu'on va proposer, je suis en train de la dévoiler au compte-gouttes, là, mais je ne peux pas m'empêcher, porte pas uniquement sur les nouvelles propositions de politiques, plans ou programmes, mais également sur des choses qui sont déjà en cours. Donc, lorsque arrive un moment de révision, comme le disait monsieur Fortin, bon, à tous les cinq ans, tous les trois ans, il y a toujours une révision de programmes qui se fait.

1125

1130 Ce sont quand même des opportunités intéressantes pour justement ajouter la dimension environnementale lorsqu'on fait l'analyse ou l'évaluation de la performance de ces initiatives-là. Donc, c'est tant au niveau des nouvelles interventions que les nouvelles activités que les... de celles qui sont en cours, certaines sont en cours depuis dix, quinze ans et puis ça vaut la peine parfois de les réviser, quoi.

LA PRÉSIDENTE :

1135 Comment considérez-vous le concept environnement? Quand vous parlez d'évaluation environnementale stratégique, ça englobe quoi, seulement les aspects écologiques?

M. MICHEL CROWLEY :

1140 Non, non, non.

LA PRÉSIDENTE :

1145 Ou plus large que ça?

M. MICHEL CROWLEY :

1150 Nous, bon, peut-être que je n'ai pas précisé, parce que c'est une déformation professionnelle étant donné qu'on est... À la Direction des évaluations environnementales, pour nous, l'environnement, c'est les aspects biophysiques classiques et aussi les aspects humains. Ça, c'est clair, on le voit dans nos... dans tous les projets qui passent chez nous, et même dans certains cas, les aspects humains sont plus importants ou plus problématiques que les aspects biophysiques. Alors, pour nous, c'est clair que c'est les deux dimensions, là.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, je vous remercie, Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

1160 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1165 On vous reverra plus tard. Vous êtes inscrit à la liste des... au registre. J'inviterais maintenant monsieur Jocelyn Beaulieu, qui est Col Bleu de la Ville de Montréal. Bonsoir, Monsieur Beaulieu.

1170

QUESTIONS PAR M. JOCELYN BEAULIEU,

Col Bleu de la Ville de Montréal :

1175 Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. *Concordia salus*. Je voulais... C'est une demande en premier. Est-ce que les spécialistes du ministère de l'Environnement seront avec nous demain?

LA PRÉSIDENTE :

1180 Oui. Monsieur Crowley, je ne sais pas. Est-ce que monsieur Crowley est là demain?

M. PIERRE FORTIN :

1185 Non, mais ça dépend sur quel volet comme expertise il est requis, là, ça dépend.

M. JOCELYN BEAULIEU :

Ça devrait aller.

1190 **M. PIERRE FORTIN :**

En évaluation?

M. JOCELYN BEAULIEU :

1195 Pas tellement.

M. PIERRE FORTIN :

1200 Pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

1205 D'accord. Mais demain, on aura d'autres personnes avec nous. Je vous l'ai mentionné un petit peu plus tôt. On aura des, entre autres, des gens qui vont être en mesure de nous parler des bandes riveraines de l'application de la Loi du littoral et des bandes d'épandage, là, prévues dans le règlement sur les exploitations agricoles. Il y aura ces gens-là, mais il y a d'autres aussi personnes disponibles dans la salle.

1210 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui, j'ai une équipe qui est sur appel, qui est prête à répondre à différents champs d'expertise, puis j'ai des gens qui se déplacent pour demain. Selon le sujet, on va répondre aux questions.

1215

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Monsieur Beaulieu, vous avez une première question?

1220 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Oui, Madame. La dernière rencontre que nous avons eue, une de mes questions traitait de la valeur marchande des terres en culture dans la zone 5, la plaine de Montréal. Cette question porte sur l'impact que les nouvelles normes causent sur la spéculation foncière. Au moment où j'avais rencontré la Commission, je parlais des dernières ventes qu'il y avait sur le marché qui s'élevaient à des valeurs de presque quatre mille dollars (4000 \$) l'acre dans la plaine de Montréal. Et j'associais avec cette donnée ce que monsieur Rémi Lambert nous parlait des unités de pointe, parce que, en général, dans les statistiques, on nous donne la moyenne de grandeur des fermes, mais monsieur Lambert nous amenait que les unités de pointe, c'est les nouvelles exploitations maintenant qui se font et que leur superficie était plus grande, le nombre de porcs était plus élevé.

Tout cela, c'est pour amener que si on a des quatre mille dollars (4000 \$) l'acre et si on a besoin de cinq cents (500) acres, on fait un calcul rapide, on arrive à des sommes de cinq cents acres à quatre mille, je suis à deux millions de dollars (2 M\$), juste pour la terre pour épandre le lisier. Si je construis les bâtiments pour le dix mille (10 000) porcs qui est nécessaire, la machinerie, les animaux d'élevage, je suis combien, là, trois ou quatre millions?

Alors, à ce moment-là, dans quel esprit de sérénité on peut voir des jeunes s'intéresser à la relève en agriculture lorsque la société civile doit fournir des taux privilégiés pour des entreprises de cette taille économique? Est-ce qu'il y a un avenir là-dedans pour des jeunes?

LA PRÉSIDENTE :

1245 Est-ce qu'il y a un avenir pour la relève agricole?

M. JOCELYN BEAULIEU :

C'est le côté économique et social.

LA PRÉSIDENTE :

Compte tenu de la...

1255 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Des impacts que fait cette spéculation-là.

1260

LA PRÉSIDENTE :

... valeur des investissements que les nouveaux investisseurs doivent...

1265 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Rencontrer aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

1270

... doivent engager dans un projet comme celui-là. Monsieur Robitaille. On va aller voir du côté de la Financière agricole. Est-ce qu'un jeune peut se partir, un jeune agriculteur peut se partir, ou un jeune qui étudie dans ce domaine-là peut se partir dans...

1275 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Plus peut-être vous parler de ce qu'on observe actuellement par rapport à la relève agricole.

1280 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1285

Alors, ce qu'on constate de façon générale, c'est que c'est des gens, les jeunes s'intègrent dans des entreprises déjà existantes. Souvent, c'est des entreprises familiales. Et à ce moment-là, les parents désirent ou souhaitent réaliser des projets d'investissements pour intégrer cette nouvelle personne-là dans l'équipe de l'entreprise et vont réaliser des investissements de nature à acquérir des terres additionnelles, à développer certaines productions, à moins qu'ils l'aient déjà préparé dans les années antérieures à l'arrivée de la relève.

1290

Alors, c'est une question de planification qu'on observe. C'est que les... Quand on voit qu'on a parmi nos enfants quelqu'un d'intéressé à prendre la relève ou à s'intégrer à l'entreprise, souvent, quand le jeune part aller chercher une formation spécialisée, on profite de cette période-là pour réaliser ou se donner des cibles de développement pour lui permettre de vivre de l'agriculture quand il arrivera sur l'entreprise.

1295

1300

Maintenant, de partir à zéro une entreprise où on achète l'ensemble des... où on immobilise la totalité des besoins financiers, je vous dirai que ce n'est pas quelque chose qu'on observe souvent. Un des facteurs importants, c'est la question des capitaux disponibles, les mises de fonds requises, là, dans le cadre d'un projet comme ça. Si on y va avec les chiffres que notre participant avance ce soir, si on parle d'un projet de quatre millions (4 M\$)

1305

d'investissements, c'est évident que ce n'est pas seulement la Financière qui pourrait intervenir

dans le cadre de la structure de financement du projet puisqu'on est limité à deux millions de dollars (2 M\$) de prêt par entreprise.

1310 L'autre limite étant évidemment la question de la rentabilité de l'entreprise et du projet, donc toute la question de la mise de fonds. Mais ce n'est pas quelque chose qui est courant de voir quelqu'un qui part à zéro et qui bâtit une structure aussi importante. Ce qu'on observe aussi, c'est une autre catégorie de gens qui décident d'investir et de faire de l'agriculture à temps partiel et de développer graduellement une activité agricole. Ils investissent d'abord sur des infrastructures minimales et, éventuellement, vont mettre en place des productions. On va à ce moment-là utiliser la machinerie en commun ou faire faire des travaux à forfait par d'autres agriculteurs voisins au lieu d'investir sur ces équipements-là. Et on va prendre des ententes avec d'autres producteurs et productrices qui sont dans les entourages.

LA PRÉSIDENTE :

1320

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1325

Je pense que les observations de monsieur Beaulieu à l'effet qu'il n'est pas facile pour un jeune de se lancer en production porcine à partir sans avoir déjà une partie, un pied dans une exploitation, alors c'est une observation, comme vous le confirmez, qui est tout à fait fondée.

1330

Par contre, pas plus tard que hier ou avant-hier, dans la région des Laurentides, on entendait un jeune qui s'était lancé en production porcine nous dire : Écoutez, moi, j'ai choisi d'aller en production porcine parce que, entre autres, aller dans la production laitière, pour moi, ça voulait dire acheter du quota de lait. Et on sait que le quota pour le lait que produit une vache, à l'heure actuelle, vaut environ trente mille dollars (30 000 \$). Alors, avant d'acheter quoi que ce soit, ni la terre, ni la vache, ni la grange, ni la machinerie, pour chacune des vaches, ça coûte trente mille dollars (30 000 \$) de quota. Alors, là non plus, ce n'est pas très facile de démarrer dans un secteur comme celui-là.

1335

1340 Et est-ce que tout ceci, pour en arriver à vous poser la question suivante, est-ce que, au fond, les difficultés pour un jeune de démarrer non seulement dans la production porcine, mais dans la production agricole en général, n'est pas en partie un des facteurs explicatifs de l'importance de l'intégration?

1345

Est-ce qu'on n'entend pas dire que beaucoup de gens qui veulent partir en production porcine, souvent, choisissent de le faire comme producteur intégré au départ parce qu'ils considèrent que, un, le risque est un peu moins grand à court terme et, deuxièmement, que ça prend moins de capitaux?

1350

Et est-ce qu'on n'entend même pas dire, et là vous me direz si c'est exact ou non, que même la Financière agricole a des gens qui veulent partir en production porcine, on entend dire que la Financière leur conseilleraient d'aller se chercher un contrat d'intégration? Alors, qu'en est-il

de ces éléments-là?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1355 Alors, il y a plusieurs éléments dans votre énoncé. D'abord, la forme, l'utilisation de
l'intégration est une... on observe ça sur des entreprises. Tout à l'heure, je vous donnais
l'exemple de parents qui veulent intégrer un de leurs enfants et qui décident, qui décideraient de
diversifier la production en introduisant, exemple, une unité d'engraissement de douze cents ou
1360 dix-huit cents places porcs, à ce moment-là, vont choisir soit de le faire à leur propre compte,
donc investissent dans les infrastructures, négocient les crédits nécessaires pour financer les
porcs à l'engrais, l'alimentation, et caetera.

1365 D'autres vont choisir d'y aller via l'intégration, parce que, d'une part, comme vous le
mentionnez, permet de réduire les capitaux requis pour être en production. Et il y a tout l'aspect
d'encadrement technique de support et de suivi et d'accompagnement de ces producteurs et
productrices-là pour avoir une bonne performance de leur production. C'est évident que d'utiliser
cette formule-là permet à des gens peu expérimentés d'acquérir des connaissances, d'avoir de
meilleurs résultats et, finalement, de mieux tirer leur épingle du jeu en termes de risque d'affaires
pour les gens.

1370 Bon. Concernant la recommandation ou l'obligation, parce que, effectivement, on entend
dire que la Financière force presque le bras, ce n'est pas vrai. Ce qu'on dit à notre client ou à la
personne qui nous présente un projet, on dit, s'il est sous intégration, il y a quand même un
certain encadrement qu'on observe, et à la lecture du contrat d'intégration, pour qu'on puisse le
1375 financer, il faut que notre client participe aux bénéfices de cette production-là.

1380 Alors, quelqu'un qui serait uniquement payé à salaire pour s'occuper d'un élevage n'est
pas considéré comme étant un producteur agricole dans notre pratique quant à consentir un
financement. Alors, le contrat d'intégration doit contenir des clauses de participation à la
performance de production. Donc, il y a évidemment un tarif de base qui est prévu, mais si le
producteur est plus performant, à ce moment-là, il y a une prime d'associée à sa meilleure
gestion du troupeau, à sa meilleure pratique quant aux opérations de cet élevage-là sous
intégration.

1385 **LA PRÉSIDENTE :**

 Pourriez-vous m'expliquer ça un peu mieux avec un cas concret?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1390 O.K. Je vous donne un exemple. Supposons que j'ai un client devant moi qui veut mettre
en place une unité de mille (1000) places-porcs et que son contrat nous mentionne que notre
client va recevoir X dollars par porc produit, point à la ligne. À ce moment-là... Ou encore, va
recevoir un montant tant par mois pour s'occuper de mille (1000) places-porcs. Pour nous, il est
1395 considéré comme un salarié, un ouvrier agricole tout simplement.

Parallèlement à ça, le client qui fait la même structure et que, dans son contrat d'intégration, à ce moment-là, on a un tarif de tant par porc produit, donc mis en marché, donc si... moins il y a de pertes, plus c'est intéressant pour un producteur. Et en fonction de différents paramètres, à ce moment-là, il y a une prime à l'efficacité qui est ajoutée à ce tarif de base-là. Ça, à ce moment-là, ça devient... le producteur est comme responsable d'un bon résultat, d'une bonne régie. Donc, il a un rôle à jouer quant aux décisions de gestion de ce troupeau-là dont il a la responsabilité. Et à ce moment-là, l'intégrateur devient un partenaire financier et un partenaire quant au support technique à ce moment-là qui lui est apporté. C'est la différence qu'on peut voir.

1400

1405

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp, sur la question de monsieur Beaulieu.

1410

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui. Une simple sous-question. Je pense qu'on est en train de démontrer qu'au fond, un jeune qui n'a pas d'argent a peu de chance de commencer. S'il a déjà un fond, s'il a déjà des parents, il a plus de chance de commencer?

1415

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Tenant compte du niveau de capitalisation que requiert cette industrie. L'industrie agricole, en général...

1420

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça.

1425

M. CLAUDE ROBITAILLE :

... c'est beaucoup plus difficile à moins de commencer, là, via soit des locations, des choses du genre. Il y a d'autres scénarios.

1430

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

O.K. Il y a beaucoup de gens dans l'audience, on le sait, là, la tournée a été longue, là, vraiment beaucoup de jeunes, entre autres, qui sont venus dénoncer la hausse du prix des arpents de terre ou des acres de terre. Il y a une observation dans ce cas-là, puis beaucoup ont dit que ça les décourageait, que ça rendait difficile. Donc, on observe probablement peu ou pas de jeunes qui peuvent acheter de la terre pour fonder une ferme laitière ou une porcherie.

1435

Est-ce qu'on voit l'inverse, c'est-à-dire, est-ce qu'on voit des gens déjà établis qui achètent considérablement des terres à des prix très élevés, du genre quatre cents piastres (400 \$) l'acre? Quatre mille piastres (4000 \$) l'acre! Vous achetez tout de suite, vous, là, vous

1440

étiez prêt à acheter tout de suite. Chacun sortait son bas de laine, on allait tous s'acheter.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1445 Écoutez, là, c'est un... je vous livre une observation. Et dans la pratique des choses,
l'entreprise agricole qui décide de réaliser une expansion, que ce soit en production laitière ou,
même le producteur de céréales ou de maïs qui décide d'agrandir ses superficies va acheter
des... et qui a une opportunité, un voisin qui décide de vendre un bloc de terre, c'est le marché,
hein, qui va déterminer le prix dont la transaction va se faire. Évidemment que l'entreprise déjà
1450 en place, qui est en bonne situation financière, va avoir la capacité de réaliser cet
investissement-là sur une terre, même si le prix, au départ, apparaît très élevé quand on la prend
seul, mais quand elle vient compléter un bloc de terre pour notre entreprise qui lui permet de
réaliser d'autres projets de développement, d'intégrer sa relève, et caetera, à ce moment-là, il est
prêt à payer plus cher pour les quelques hectares additionnels tenant compte de sa situation à
1455 lui.

Et ce n'est pas comme un tracteur dont tu manques un bon deal. Il y en a d'autres à
vendre ailleurs. Mais quand la terre du voisin est à vendre, si tu ne profites pas de l'occasion pour
réaliser cet investissement-là, et c'est souvent l'argument que les producteurs nous servent
1460 quand ils viennent nous voir pour la financer, l'acquisition de cette terre-là : Écoutez, si je ne
l'achète pas, ça compromet mon développement, ça compromet l'arrivée de ma relève, ça
compromet bien des choses, ou ça va dans le sens de mon plan d'affaires ou de mon projet; si je
ne l'achète pas, elle ne reviendra pas à vendre demain matin, là, c'est mon autre voisin qui va
l'acheter ou un autre. Il y a une question de compétition. Et je vous dirai que, dépendamment des
1465 régions, ce niveau de compétition-là est plus ou moins grand, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1470 Avez-vous chez vous, à la Financière, une étude qui analyserait les causes fines de la
hausse des terres?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1475 À ma connaissance, ce n'est pas quelque chose qu'on a analysé, qu'on analyse à la
Financière, parce que, dans notre démarche d'analyse avec notre client, ce n'est pas la base de
notre décision quant au prix des terres. Il y a une compilation qui est faite de ce qu'on transige ou
ce qu'on finance comme acquisition de terre, là, ce qu'on appelle des ventes comparables, là, et
qui sont... Là, je vous dirais, il y a peut-être d'autres éléments, là, qu'il faudrait que je vérifie. Mais
on fait une certaine compilation. Mais tenant compte que le financement n'est pas basé sur la
1480 valeur de l'actif pour rendre une décision de financement, on essaie plutôt d'évaluer en
réalisation, si ça allait mal, comment on pourrait récupérer. Ça ne devient pas la base de
décision de faire un prêt, de faire un financement.

1485 Maintenant, je ne sais pas si, du côté du Ministère ou à l'intérieur de données statistiques
compilées, il y a d'autres sources d'information, là. Je vois que ça fouille dans les dossiers. Mais

1490 il y a sûrement d'autres bases d'information. Je sais qu'il y a Financement agricole Canada qui fait toujours une étude de marché, qui compile l'ensemble des transactions. Et comme nous, à la Financière, on ne compile que nos transactions, je ne peux pas vous dire que c'est valable en termes d'analyse, d'évolution du prix des terres. Mais l'analyse de Financement agricole Canada, qui se fait de façon régulière serait une source d'information intéressante. Je ne sais pas si vous avez sous la main, cher collègue? Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1500 Merci, Madame la Présidente. La valeur des terres est suivie par Financement agricole Canada. Et il y a un petit bulletin qui est produit par cette organisation-là. On y voit les fluctuations semestrielles au Québec, en Ontario, enfin dans différentes provinces, et en moyenne au Canada, d'évolution de la valeur des terres.

1505 Juste à titre d'exemple, entre le zéro sept quatre-vingt-quinze (07-95) et le zéro un quatre-vingt-seize (01-96), bon, il y a eu une augmentation de cinq virgule six (5,6). Si on va entre le zéro sept quatre-vingt-seize (07-96) et le zéro un quatre-vingt-dix-sept (01-97), il y a onze virgule deux (11,2). Alors, pourquoi ce semestre-là spécifiquement? Bon. Si on s'en va entre le zéro un quatre-vingt-dix-huit (01-98) puis le zéro sept quatre-vingt-dix-huit (07-98), cinq pour cent (5 %).

1510 Alors, ça fluctue semestriellement. Dans les dernières périodes, ça tourne autour de cinq pour cent (5 %) par semestre en augmentation. Ce qui est assez élevé. Par contre, c'est moins que ce que ça a été dans les années quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept (97) où, là, on était autour de onze virgule deux (11,2). Pourquoi à ce moment-là? Il faudrait... Je ne sais pas s'ils examinent les motifs fins de ces causes-là. C'est un constat davantage probablement qu'une analyse des causes. Un autre élément peut-être que je me permettrais...

LA PRÉSIDENTE :

1520 Monsieur Sanfaçon, les derniers semestres, c'était quelle année?

M. DENIS SANFAÇON :

1525 Zéro sept, zéro deux versus zéro un, zéro deux, six virgule deux pour cent (6,2 %).

LA PRÉSIDENTE :

1530 C'est parce que vous n'aviez pas donné les années.

M. DENIS SANFAÇON :

1535 O.K. Et zéro un, zéro deux par rapport à zéro sept, zéro un, c'était quatre virgule huit (4,8 %). Il y a peut-être un élément d'information par rapport à la dynamique d'établissement. Il y a un constat qui est fait aussi au point de vue statistique en regard des âges. C'est-à-dire que les trente... les moins de trente-cinq (35) ans dans le secteur agricole versus les cinquante-cinq (55) et plus, il y a une espèce de ratio, et la production porcine et celle où le groupe des moins de trente-cinq (35) est constitué du double d'éleveurs que ceux des plus que cinquante-cinq (55). Alors que, dans l'ensemble de l'agriculture, c'est l'inverse.

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

1545 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1550 On a beaucoup discuté entre nous et entendu les intervenants discuter de l'impact de la croissance de la production porcine au Québec au cours des trois, deux, trois dernières années. Alors, on a tendance à imputer à la croissance de la production porcine donc la hausse du prix des terres. A cet égard-là, il serait sans doute fort intéressant de se demander, dans les provinces du Canada, où il n'y a pas eu une croissance aussi rapide de la production porcine. Je crois que c'est le cas de l'Ontario, l'Ontario est plutôt en situation de relatives stagnations de la production porcine au cours des dernières années; Manitoba, il y a une forte augmentation de production, mais il y a d'autres provinces où il y a beaucoup moins d'augmentation.

1555 Alors, est-ce que le prix des terres dans ces... par exemple, en Ontario, a-t-il augmenté beaucoup moins rapidement qu'au Québec durant ces années-là?

1560 **M. DENIS SANFAÇON :**

1565 Alors, quand on examine le rapport en question, que peut-être pourrait être intéressant pour la Commission, on voit qu'au niveau de l'Ontario, pour la période zéro sept, zéro deux, donc le semestre précédent, qu'au Québec il est à six virgule deux (6,2), en Ontario il est à quatre (4). Pour le semestre précédent, au Québec il est à quatre virgule huit (4,8), en Ontario il est à trois virgule un (3,1).

1570 Si on regarde les pics qu'il y a eus au Québec en quatre-vingt-dix-sept (97) et quatre-vingt-seize (96), il y a eu les mêmes pics en Ontario, mais à une échelle un peu moindre, c'est-à-dire huit virgule deux (8,2) et sept virgule neuf pour cent (7,9 %). Ce qui est un peu bizarre, c'est, en deux mille (2000), au zéro sept deux mille (07-2000), en Ontario, il y a eu sept virgule trois pour cent (7,3 %) d'augmentation du prix des terres. Et pour la même période, au Québec, c'était six virgule un pour cent (6,1 %).

1575 Il y a plusieurs phénomènes qui interviennent, je pense, dans ces prix-là. Le Nouveau-Brunswick a connu des pics jusqu'à vingt pour cent (20 %) dans les années quatre-vingt-seize

(96) par semestre. Quatre-vingt-dix-neuf (99), onze virgule six pour cent (11,6 %) d'augmentation. L'Île-du-Prince-Édouard, qui n'est pas une province où on trouve beaucoup de porcs, a en quatre-vingt-dix-neuf (99) sept virgule un pour cent (7,1 %) d'augmentation du prix des terres.

1580

Et si on va dans l'Ouest, on a d'autres... Par exemple, au Manitoba, dans les dernières années, c'est assez bas. Mais si on retourne au milieu des années quatre-vingt-dix (90), on est à huit virgule neuf (8,9 %), un semestre; le semestre d'après, deux virgule six (2,6 %). C'est un comportement un petit peu bizarre.

1585

LA PRÉSIDENTE :

C'est l'analyse de ces données-là qui serait intéressante. Monsieur Beaulieu, ça va pour votre première question?

1590

M. JOCELYN BEAULIEU :

Ça va.

1595

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais sentez-vous que vous avez... Considérez-vous que vous avez...

M. JOCELYN BEAULIEU :

1600

C'est un bon défrichage. Je vais pouvoir semer ma prochaine question. Donc, c'est toujours dans cet esprit de coûts toujours grandissants. Sans perdre à l'esprit la valeur des entreprises qui augmentent, surtout les terres, les sols, sachant que les producteurs ont toujours des demandes répétées pour que leurs produits soient payés aux coûts de production... que les coûts de production sont toujours supérieurs au coût du marché, au prix du marché, que lui est fixé à Chicago. Bon. Comme on le sait, la production des régions du sud américain.

1605

Pouvons-nous croire que ce modèle, lorsque l'acre de terre est arrivé à quatre mille dollars (4000 \$) dans la plaine de Montréal, peut rentabiliser l'investissement qu'on met dedans? C'est là le problème. Oui.

1610

LA PRÉSIDENTE :

En fin de compte, vous voulez savoir si, en investissant autant de dollars par acre, on peut avoir une entreprise rentable?

1615

M. JOCELYN BEAULIEU :

Un rendement en tout cas sur notre capital, Madame la Présidente, parce que sinon... Et c'est dans l'esprit qu'on a déjà parlé, que le rendement du capital investi en agriculture, il

1620

dépasse rarement un pour cent (1 %).

LA PRÉSIDENTE :

1625 Monsieur Robitaille, avez-vous des informations sur le prix, le prix moyen à l'acre, ou en tout cas, qu'on puisse situer le quatre mille dollars (4000 \$) que monsieur Beaulieu mentionne par rapport à ce qu'on peut connaître?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1630 Il faut que je fasse certaines recherches sur certaines compilations, là. Je n'ai pas sous les yeux ces chiffres-là. Mais ça ramène à ce que je vous mentionnais tout à l'heure. Dans le fond, quand un producteur décide d'investir, et la question est là, décide d'investir à tel prix de l'hectare ou de l'acre, ça devient un choix d'entrepreneur et de sa capacité de rencontrer les obligations que génère cet investissement-là.

1635 Et s'il a la capacité de payer, à ce moment-là, il va réaliser, il va pouvoir réaliser son projet. Évidemment, le prix est peut-être plus élevé que ce qu'il souhaiterait payer. Mais il est dans un contexte de concurrence. Donc, s'il veut continuer son développement, et ça devient à ce moment-là l'analyse de son risque d'affaires à lui ou à elle comme entrepreneur de dire, bon, est-ce que je continue à réaliser mon développement ou si j'envisage d'autres alternatives?

1640 Tout à l'heure, monsieur Dumais nous mentionnait l'exemple qui a été cité cette semaine où la personne a choisi d'aller plutôt en production porcine qu'en production laitière. À même titre qu'on observe sur des fermes laitières où on décide de diversifier pour intégrer la relève, parce qu'on a décidé que, comme entrepreneur, du quota à trente mille dollars (30 000 \$), on n'investissait pas là-dessus pour le moment. Ça devient un choix de l'entrepreneur.

1645 Et quand on analyse la situation globale de l'entreprise, c'est ça qui détermine sa capacité à réaliser son investissement. C'est bien évident que si je prends un hectare et que j'essaie de voir la rentabilité économique de cet hectare-là à, mettons, dix, douze mille dollars l'hectare, parce qu'on parle de quatre mille dollars l'acre, plus ou moins, ou quatre, cinq mille dollars l'acre, si elle produit uniquement du maïs, bien, mon délai de récupération, mon délai pour qu'il soit rentable, je vais probablement être six pieds sous terre avant que ce soit rentable.

1655 Mais quand on le prend dans la globalité de l'entreprise, cet investissement-là, dans le fond, il est supporté par l'ensemble des autres actifs et des autres activités agricoles de l'entreprise.

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Peut-être corriger une affirmation de monsieur Beaulieu. Monsieur Beaulieu disait que les coûts de production étaient toujours supérieurs au prix du marché. Ce n'est pas nécessairement le cas?

1665

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1670 Ce n'est pas nécessairement le cas. On a présenté quelques chiffres ici même au mois de novembre où on démontrait que, dans le cadre des programmes d'assurance stabilisation, on assistait à des années où les prix étaient supérieurs au prix du marché, au revenu stabilisé. Et le programme d'assurance stabilisation joue effectivement ce rôle-là.

LA PRÉSIDENTE :

1675 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1680 Un peu comme le prix des terres, les causes de l'évolution du prix des terres, c'est un sujet extrêmement complexe à clarifier, de la même manière, tout le dossier de la rentabilité exacte de tel ou tel type de production agricole à tel moment donné ou à tel autre pour telle ou telle exploitation, là aussi, c'est extrêmement complexe à quantifier puis à clarifier très précisément.

1685 Mais, par contre, on observe, au Québec que la production porcine est passé au cours des dernières années de, environ cinq millions de têtes à près de sept millions de têtes annuellement. Or, est-ce qu'on ne peut pas supposer que ceux qui ont investi de leurs fonds pour provoquer cet accroissement de production et qui ont dû aussi aller chercher du financement pour contribuer au financement de ces projets-là ont dû y trouver un... escompter
1690 qu'ils y trouveraient de la rentabilité pour faire ces investissements-là?

On peut bien, nous, qui ne sommes pas en production porcine faire toutes sortes de calculs pour dire que ce n'est pas rentable, mais ceux qui sont dedans puis qui investissent, j'imagine qu'ils ne le font pas continuellement pour perdre de l'argent. Est-ce que je me trompe?

1695

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Évidemment, quand on réalise un projet ou qu'on finance un projet, c'est qu'on escompte que le projet soit rentable, que ce soit les gens de la Financière ou encore directement les gens des institutions financières, banques, caisses populaires ou même Financement agricole Canada. C'est la base de réaliser un projet d'investissement, l'aspect de la rentabilité.

1700

LA PRÉSIDENTE :

1705 Je rajouterais, le producteur lui-même.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Ah! bien oui, évidemment.

1710

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Beaulieu. Je vous invite à vous réinscrire, là, si vous avez d'autres questions.

1715

M. JOCELYN BEAULIEU :

On parlerait de coûts de production, Madame.

1720

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert Couture de l'Union paysanne. Bonsoir, Monsieur Couture.

QUESTIONS PAR M. ROBERT COUTURE,

1725

Union paysanne :

Bonsoir, Madame la Présidente, bonsoir, messieurs les commissaires. Alors, d'abord je suis heureux que les audiences publiques viennent ici à Montréal pour qu'on ait l'occasion de témoigner de nos préoccupations par rapport à la production industrielle de porcs. Et comme citoyen qui se préoccupe de son alimentation, qui cherche une alimentation saine, bien, de voir une si grande production au Québec, ça me préoccupe.

1730

Maintenant, la question que je voulais aborder particulièrement à l'occasion que vous me donnez, c'est la gestion liquide des fumiers qui me préoccupe beaucoup. On sait que... Bien, là, cette année, c'est l'année, deux mille trois (2003), c'est l'année internationale de l'eau douce. Le débat de l'eau est d'actualité au Québec. On aborde amplement cette question-là.

1735

J'ai l'impression que l'utilisation de l'eau, bien, en tout cas, du liquide pour la gestion des fumiers, c'est une solution désastreuse pour notre environnement, désastreuse pour tous les citoyens du Québec et...

1740

LA PRÉSIDENTE :

Soyez plus explicite! Pourquoi c'est désastreux? J'aimerais savoir qu'est-ce que vous avez derrière la tête quand vous dites ça.

1745

M. ROBERT COUTURE :

Il y a plusieurs points qui amènent un désastre dans la gestion liquide des fumiers. D'abord, la gestion liquide des fumiers augmente de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) le volume de gestion de ces matières, ce qui est aberrant. Et aussi, ça occasionne des dangers pour l'environnement. Ça peut occasionner des contaminations des eaux de surface à l'épandage; ça peut contaminer les rivières et les cours d'eau à proximité de ces lieux-là d'épandage comme des lieux de conservation.

1755

Ça l'a aussi... Ça l'a des répercussions sur les coûts aussi de gérer un si grand volume avec, entre autres, de l'entreposage. Il y a aussi le transport qui risque d'abîmer nos routes, les routes rurales, avec toutes ces quantités de camions-là.

1760 En tout cas, il y a plusieurs données qui sont pertinentes par rapport à cette gestion-là de fumiers par des liquides qui seraient éventuellement évitées si on déposait ces fumiers-là sur des matières sèches, qui aurait aussi comme autre facteur... dans ces grands citernes de fumier liquide, de lisier, il y a un processus de anaérobie qui se produit où qu'il n'y a pas d'air qui entre dans cette matière-là, donc il n'y a pas de transformation qui s'effectue grâce à l'oxygène qui
1765 permet un compostage, alors qu'on connaît ce phénomène-là sur la déposition des fumiers sur des matières sèches.

Donc, il y a un apport important à ce moment-là, à mon avis, beaucoup plus grand sur les sols que la gestion liquide qui, elle, est comme un engrais chimique, qui a des proportions...

1770

LA PRÉSIDENTE :

Alors, quelle est votre question particulière?

1775

M. ROBERT COUTURE :

Moi, la question suivante c'est, pourquoi qu'on se maintient et que le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture soutiennent cette forme de gestion-là des fumiers liquides?

1780

LA PRÉSIDENTE :

Je commencerais par monsieur Sanfaçon.

1785

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, Madame la Présidente. Il y a une chose, je pense, qu'il faut dire au départ. C'est que les déjections du porc, à la fois, ce qui semble, en termes d'urine et de fèces, sont constituées de quatre-vingt-onze pour cent (91 %) d'eau. Alors, quand on... Et il y a très peu
1790 d'ajout d'eau dans les bâtiments contrairement à ce qu'on entend régulièrement.

Les trémies abreuvoirs, les bols économiseurs d'eau qui sont installés maintenant évitent grandement les pertes que les porcs pouvaient autrefois faire en allant s'abreuver, d'une part. D'autre part, les bâtiments, l'écoulement se fait par gravité sous le plancher latté; il n'y a pas
1795 besoin d'ajout d'eau pour que l'écoulement se fasse.

Quand il y a de l'eau qui est utilisée dans le bâtiment, c'est au niveau des désinfections des salles quand les porcs passent d'une salle à une autre salle. Ça, je pense que c'est la première chose qu'on veut dire. Le volume quotidien, il est en litre environ de cinq virgules un
1800 (5,1) litres de produits par animal par jour en moyenne pour les porcs à l'engraissement de

quinze à cent sept (15-107) kilos.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Ça, c'est le volume de ses déjections?

M. DENIS SANFAÇON :

1810 Le volume des déjections qui est calculé et qui constitue le volume à gérer dans l'entreprise par jour par porc par moyenne. C'est la chose que, je pense, il fallait mentionner.

1815 Deuxièmement, il n'y a pas d'encouragement, ou j'ai entendu le terme, pourquoi on encourage cette gestion-là. Cette gestion-là s'est imposée d'elle-même il y a longtemps déjà, partout dans le monde, en grande partie, dans les élevages d'une certaine importance, parce qu'elle présentait des avantages à la fois économique et à la fois aussi en termes d'opération réduite pour le producteur. Il n'a qu'un type d'équipement à avoir, à obtenir. Alors qu'en gestion solide, quand on fait l'entreposage, on récupère quand même des liquides, ce qui oblige à avoir, à manipuler à la fois des solides et des liquides.

1820 Alors, ça s'est imposé tout simplement pour des raisons économiques, d'une part. Et d'autre part, pour des raisons sanitaires aussi, des bâtiments permettant par le caillebotis d'éviter que le porc soit en contact quotidiennement ou constamment avec ses déjections. Ce n'est pas... Il n'y a pas eu d'encouragement ou d'incitatif pour que les producteurs fassent ce choix. Le choix s'est imposé de lui-même. Et, ça, que vous alliez en Bretagne ou un peu partout, c'est le mode de gestion le plus usuel.

1830 D'autre part, au Québec, c'est environ quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) qui est en gestion liquide chez le porc, et environ deux pour cent (2 %) sur litière accumulée, donc la litière qui est conservée sous l'animal pendant toute sa durée d'engraissement, et le bâtiment est vidé quand l'animal est sorti, donc à tous les quatre mois quand on parle de porc à l'engraissement. Là, on va vider la litière accumulée. Et cette litière-là est constituée de bran de scie, donc qui ajoute aux éléments déjà contenus dans le fumier et qui va être pris en compte dans la gestion des fumiers sur les sols par la suite.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

1840 Quand vous dites que vous n'avez pas encouragé, il n'y a jamais eu de programme du ministère de l'Agriculture qui subventionnait, je ne sais pas, moi, justement, l'entreposage de lisier liquide dans le passé, là? Je sais que votre nouveau programme Prime-Vert s'adresse aux installations qui sont construites avant quatre-vingt-treize (93), avril quatre-vingt-treize (93), je crois. Mais il n'y a pas eu des programmes, des formes d'encouragement du Ministère sous forme de programmes pour aider les producteurs porcins à se développer sur, à développer leur entreprise sur lisier liquide?

1845

M. DENIS SANFAÇON :

1850 Quand je mentionne d'intervention au niveau du choix, ça serait, par exemple, au niveau de la construction des bâtiments, au niveau du choix qui pourrait être fait de le gérer sous forme liquide ou forme solide, ce choix-là est fait sans intervention, si on veut, de notre part.

LA PRÉSIDENTE :

1855 C'est un choix qui est fait d'abord par le producteur?

M. DENIS SANFAÇON :

1860 Par le producteur. Ce que le Ministère a fait dans le passé, et, là, on retourne même au Ministère, quand c'était le ministère de l'Environnement, c'est que quand est venu le temps d'imposer, quand il y a eu une imposition d'une norme en regard de l'entreposage, il y avait des entreprises qui étaient, qui ont été assujetties à cette norme-là et, là, le gouvernement a décidé d'aider les entreprises à construire des structures d'entreposage, qu'elles soient pour gestion liquide ou solide, indifféremment.

1865 Ce qu'on constate maintenant, c'est que, nous, notre programme, on ne discrimine pas, c'est-à-dire on n'indique pas au producteur, voici, tu devrais, si tu fais du liquide, on ne te financera pas. Il y a un financement pareil. Comme je mentionnais, c'est pour ce qui a été construit avant le premier (1er) juin quatre-vingt-treize (93). Les nouveaux, le financement, ils peuvent obtenir du financement sous forme de prêt à la Financière, mais il n'y a pas d'aide du
1870 Ministère.

1875 Et j'ai déjà donné des chiffres sur les résultats qu'on observe. C'est que, de façon générale, sur mettons un millier de structures construites par année, il y en a environ tout près de six cents qui vont être au niveau solide, puis un petit peu plus que quatre cents au niveau liquide pour l'ensemble des producteurs, que ce soit dans le laitier ou dans d'autres productions.

1880 L'autre élément, c'est qu'on a instauré un double taux de subvention, c'est-à-dire qu'on a des subventions à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) pour les structures d'entreposage de petite taille. Et de façon générale, les entreprises qui utilisent la gestion solide sont des entreprises de plus petite taille. Et on reçoit donc une aide de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) pour les entreprises qui sont de plus grande taille. De façon générale, elles choisissent la gestion liquide. Et, là, notre aide financière est de soixante-dix pour cent (70 %). Et on parle toujours pour les bâtiments construits avant le premier (1er) juin quatre-vingt-treize (93) et non pas les nouveaux.

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

1890 On a parlé de la première partie de l'équation, c'est-à-dire le choix économique que peut faire un producteur de décider de produire son fumier liquide. Mais il y a une deuxième partie à l'équation, c'est-à-dire, ce choix-là va avoir des répercussions sur l'environnement. Alors, je ne vous ai pas entendu sur les effets que le choix qui a été fait par quatre-vingt-dix-huit pour cent

(98 %) des producteurs, ce choix-là, sur l'environnement, est-ce qu'il est plus dommageable ou... que ce ne l'aurait été si on avait opté pour les fumiers solides?

M. DENIS SANFAÇON :

1895

Madame la Présidente, chacun des types, que ce soit liquide ou solide, représente des avantages et des inconvénients, à la fois du point de vue agronomique et à la fois du point de vue environnemental. Par exemple, un fumier, un lisier, c'est certain que si, dans certaines circonstances, le ruissellement peut être plus grand qu'un fumier solide, par exemple s'il vient une pluie après l'épandage, ou des choses comme ça.

1900

Même chose s'il y a des fissures dans le sol, on pourrait avoir du lessivage plus facile s'il y a du liquide que du solide. Par contre, le liquide, le lisier liquide en épandage après semis représente de grands avantages que le solide ne peut pas présenter. Et ces éléments sont absorbés beaucoup plus rapidement par le plan, laissant moins d'effets résiduels que le solide.

1905

Maintenant, si on veut aller plus dans les détails, on pourrait demander peut-être à monsieur Jean Cantin qui est spécialiste chez nous au niveau de ces questions de pouvoir compléter la réponse si on a besoin d'aller au-delà de ces éléments.

1910

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, on pourrait demander à...

1915

M. DENIS SANFAÇON :

Alors, monsieur Jean Cantin est conseiller agricole en Montérégie Est.

M. JEAN CANTIN :

1920

Alors, bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

1925

Bonsoir.

M. JEAN CANTIN :

1930

Si je pouvais ajouter un élément de réponse, ce serait de dire que lorsque, il y a des façons de gérer les deux, et lorsqu'on gère de façon agronomique avec des doses recommandables, il n'y a pas de problématique à ce que ce soit liquide ou solide. C'est sûr que si on prend sur le plan, on pourrait aller de dire, on pourrait dire que, idéalement, dans la façon agronomique qu'on pourrait composter tous les fumiers pour arriver à avoir un amendement qui va vraiment entretenir le sol et qui va... Sauf qu'il y a des contraintes qui s'appliquent à ça et qui ne sont pas nécessairement applicables dans l'industrie.

1935

1940 Mais si je reviens à l'élément de valoriser des fumiers en agriculture, bon, comme on l'a mentionné tout à l'heure, le liquide offre des possibilités, même au niveau de l'uniformité d'épandage, il y a de grands avantages à avoir du liquide pour la simple raison qu'on peut avoir une uniformité d'épandage qui est beaucoup plus assurée, garantie qu'avec des fumiers solides, par exemple.

1945 C'est sûr, il faudrait rentrer dans les détails. Les deux types de fumier ou lisier, les deux types, là, ont des avantages et des inconvénients un par rapport à l'autre, là. Il faudrait... On pourrait étendre la discussion davantage. Mais je pense que, pour revenir à, peut-être que je conclurai en disant que lorsqu'on a les doses, il y a moyen de contrôler les effets, que ce soit du liquide ou du solide, si on connaît les répercussions et si on contrôle les impacts... on a une façon de contrôler les impacts pour avoir le moins d'impacts justement sur les problématiques environnementales.

1950 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1955 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1960 Si vous permettez, Madame la Présidente, et aussi, Monsieur Couture. C'est que j'aurais une question qui, effectivement, est un petit peu en dehors de ceci, mais qui s'y rapproche quand même et qui est, effectivement, pan-provincial aussi, donc c'est la raison pourquoi j'aimerais la poser ce soir étant donné que, au MAPAQ, on nous a donné un portrait pour l'ensemble de la province ce soir.

1965 Et ce que j'ai en tête, c'est que j'ai lu quelque part, là, et c'est un document du ministère de l'Environnement, si je me souviens bien, qui mentionne qu'avec le nouveau REA, la quantité de phosphore produit par les animaux au Québec serait de l'ordre de deux cent quarante-huit pour cent (248 %) de ce que l'on peut épandre sur les sols. Bien sûr, c'est avec une analyse assez grossière, disons, et on nous a bien informé qu'il va y avoir une analyse plus fine, ferme par ferme, qui va être réalisée, mais toujours en pensant à une production durable et avec l'impression, peut-être que je me trompe, on pourra me corriger, mais qu'on n'arrivera quand même pas en bas de cent pour cent.

1975 Qu'est-ce que... je suppose qu'au ministère de l'Agriculture ou au ministère de l'Environnement, on a envisagé des solutions pour savoir qu'est-ce qu'on va faire si, effectivement, on a plus que cent pour cent de ce que l'on peut étendre sur les terres en termes de phosphore? Et je dis ceci toujours en pensant à du développement durable dans ce sens que si c'est durable, ça doit être en équilibre.

1980 Est-ce que, peut-être d'abord au ministère de l'Agriculture, on peut nous dire quelle stratégie vous envisagez pour régler cette solution et peut-être aussi se faire aider par le ministère de l'Environnement si, un moment donné, on arrivait avec un problème, là, pour

ramener ça à cent pour cent?

LA PRÉSIDENTE :

1985 Je rajouterais, Monsieur Marquis, à votre question, si ça doit être durable, ça doit être en équilibre, mais toujours en considérant qu'il y a possibilité de développement aussi?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1990 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, même après un développement.

1995

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2000 Il est bien certain que j'englobe l'ensemble des productions animales, mais reste que, je pense que ça l'a particulièrement de l'importance ici lorsqu'on regarde en particulier la production porcine.

M. DENIS SANFAÇON :

2005 Madame la Présidente, la première chose, je pense, qu'il faut mentionner, là, c'est que l'évaluation des surplus qui a été faite, il faut toujours la contextualiser dans le sens suivant, c'est que c'est fonction du territoire sur lequel on le fait. Si je regarde sur l'ensemble du Québec, deux millions cent mille hectares environ, on a parlé d'un million huit cent mille tout à l'heure en culture, ajoutez à peu près trois cent mille en pâturage, on a deux millions cent mille hectares.

2010 Si on fait, comme on le faisait auparavant, l'ancien calcul des unités animales, on a un million neuf cent soixante mille cent dix-neuf unités animales selon le fichier d'enregistrement au trente et un (31) mars deux mille deux (2002). Alors, la densité animale sur le territoire québécois est inférieure à une unité animale à l'hectare. Ceci dit, on ne peut pas dire qu'il y a un surplus à l'échelle du Québec en termes de phosphore de toute évidence.

2015

Quand on réduit l'échelle territoriale, on va arriver aux situations suivantes. De façon générale, les régions périphériques, il n'y a pas de problématique, on a des densités et on l'a vu dans notre tournée, rappelez-vous l'Abitibi, Témiscamingue, on avait des densités, Laurentides où on était hier, autour de zéro virgule sept (0,7) unité animale à l'hectare.

2020

Quand on se rapproche, puis quand on va dans les zones où il y a une plus grande concentration, là, on se retrouve avec effectivement des concentrations animales plus grandes. Et, là, on approche des possibilités d'avoir un surplus de déjections sur un territoire. Plus on rapetisse le territoire, plus c'est possible dans certains cas où la concentration est plus élevée.

2025

2030 Alors, ce que ça indique, c'est qu'il y a une grande variabilité, il y a une grande variation sur le territoire du Québec de la pression exercée par la production animale. Et qu'en termes de gestion des déjections animales, ça sera... les solutions vont varier évidemment d'une région à l'autre. Il y a des places qu'il n'y a aucune problématique à trouver des surfaces d'épandage; il y a d'autres places où ça va peut-être être plus difficile.

2035 Alors, dans ces cas-là, ce qui est fait, c'est le bilan ferme par ferme. Donc, le ministère de l'Environnement, les agronomes vont commencer dans les prochains jours le bilan phosphore ferme par ferme. Et, là, on va avoir une évaluation exacte à la fois d'un côté en fonction des rejets réels, parce que les calculs dont il est fait mention tout à l'heure étaient faits avec des rejets théoriques. Et on sait qu'il y a une amélioration énorme dans la diminution des rejets sous la queue, pour employer l'expression consacrée, qui est intervenue dans les dernières années.

2040 Donc, il y a une évaluation réelle qui va être faite. Et à ce moment-là, les solutions vont être apportées à chacune des fermes. Je ne sais pas si c'est là que vous voulez en venir, puis qu'on élabore sur les solutions ou...

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2045 Bien. En fait, je ne suis pas convaincu qu'on arrive encore en bas de cent pour cent, là. C'est-à-dire que, du moins, à moins que le chiffre qu'on nous a fourni, le deux cent quarante-huit pour cent (248 %) ne soit pas correct ou encore, à ce moment-là, est-ce qu'il considérerait des distances raisonnables pour les épandages? Mais je suis assez convaincu d'avoir vu ce chiffre bien présenté.

2050 Donc, on n'arrivera pas aussi facilement en bas de cent pour cent, là. Alors, à ce moment-là, j'ai l'impression que les solutions, justement, ce que vous nous avez parlé jusqu'à présent, c'est des solutions que si on arrive à l'équilibre, mais on n'arrivera pas à l'équilibre, on va être au-dessus de l'équilibre, du moins pour, on pourrait dire, des façons pratiques de réaliser les épandages. Alors, c'est un petit peu là-dedans que j'aimerais voir peut-être des solutions que vous pourriez proposer.

M. DENIS SANFAÇON :

2060 Bon. Et d'autres éléments que, dans le calcul dont vous faites mention qui n'avaient pas été pris en compte, c'est toutes les ententes d'épandage. Compte tenu qu'il n'y a pas de registre de ces ententes-là qui est tenu, ces éléments-là n'avaient pas été pris en compte non plus. Alors...

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'était par rapport aux terres en pleine propriété?

2070

M. DENIS SANFAÇON :

2075 Oui, propriété, location, je pense. Et ça ne tenait pas compte des ententes d'épandage entre voisins, des choses comme ça. L'autre chose, c'est un bilan à la surface du sol. Donc, c'est... et qui comporte... Ça, on commence à rentrer dans des trucs assez spécialisés mais... C'est l'exportation du champ, l'exportation de la culture. Et ça ne tient pas compte du tout de la richesse ou de la pauvreté des sols.

2080 Et on a vu tantôt dans les acétates qu'on a au Québec dix-neuf pour cent (19 %) de nos sols qui ont un taux de saturation en phosphore supérieur à dix pour cent (10 %). Et on vise habituellement, selon les types de sol, entre sept et treize (7-13 %), quelque chose comme ça. Donc, on a beaucoup de sols au Québec qui sont pauvres et qui, pour avoir un rendement intéressant, reçoivent présentement des engrais chimiques à raison de quarante-huit millions (48 M) de kilos importés de Floride par année à peu près. C'est la substitution de ces engrais chimiques-là en grande partie par l'engrais de ferme qui est une des grandes pistes de solution d'abord.

LA PRÉSIDENTE :

2090 Je pense qu'on n'a pas compris ce que vous avez dit.

M. DENIS SANFAÇON :

2095 C'est la substitution des engrais minéraux qu'on importe de Floride, beaucoup, par les engrais de ferme qui constituent la première, un des premiers éléments de solution. Le deuxième élément de solution, c'est... et on a déjà mentionné, c'est toute la question de la diminution des rejets à la source, donc travailler au niveau des intrants.

2100 Ce qui se fait beaucoup dans la production présentement, c'est toute l'arrivée de l'alimentation multiphase. Un des problèmes qu'il y avait auparavant, c'est que, quand on donne une formulation ou deux formulations de moulée à un animal qui a dix-sept (17) kilos quand il commence, ou vingt (20) kilos, puis qu'il en a cent sept (107) quand il finit, au départ, on donne trop de phosphore dans l'aliment. Parce que si on se rend jusqu'à cinquante (50), soixante (60) kilos, on prévoit ses besoins à ce poids-là.

2105 Alors, qu'est-ce qui arrive quand on en donne trop? Le phosphore est un élément essentiel à la vie, mais si on en donne trop, on le retrouve sous la queue. Ce qui se fait présentement, c'est que trois ou quatre formulations, qui se rapprochent davantage du besoin physiologique de l'animal. Conséquence? Moins de rejet sous la queue. Et vous allez voir, on va les avoir bientôt avec le ministère de l'Environnement, on a demandé au CRAAQ de se pencher là-dessus, et ça devrait, et on devrait avoir ces nouvelles données-là qui vont être utilisées en période transitoire en attendant les analyses de chacun des fumiers.

2115 Et vous allez pouvoir constater que, entre les données utilisées pour faire ces bilans-là et les données qu'on va utiliser à la suite des constats récents qui ont été faits, une grande

différence de l'ordre d'autour de vingt pour cent (20 %). Alors, si j'ai surestimé de vingt pour cent (20 %) les rejets, ça a un autre élément de solution qui est là. C'est-à-dire tenir compte du rejet réel.

2120 Ce qu'on oublie souvent, puis je l'ai déjà mentionné, c'est que... une génération sur un porc, c'est dix-huit (18) mois à peu près, là. De telle sorte que quand on a des données qui datent de six ans, c'est quatre générations. C'est comme si, nous autres, on prenait nos données humaines en mille neuf cent (1900), on verrait qu'il y a comme des différences.

2125 L'évolution, sans compter la sélection génétique, mais juste l'évolution normale de l'espèce, et si on va dans d'autres espèces où les générations sont encore plus rapprochées, on peut voir qu'il peut y avoir des grandes différences, d'où l'importance d'avoir des informations les plus récentes.

2130 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

J'apprécie la dernière partie que vous nous mentionnez, mais je reviendrais plutôt sur la partie précédente, à savoir, vous nous dites... si on ne regarde pas la province dans son ensemble, du moins si on regarde les grandes régions de production animale au Québec et si, après études, vous me direz, c'est une hypothèse, et je la maintiens mon hypothèse, là, si, après études, on s'apercevait que nous sommes toujours en surplus en pensant à l'équilibre. Bon. J'admets aussi que vous nous dites, bien, on va en mettre plus parce qu'on peut enrichir le sol, mais en pensant à développement durable, comment est-ce qu'on va y arriver? Parce que, bien sûr, pour les générations futures, à un moment donné, on va avoir enrichi notre sol.

2140 Alors, c'est un peu ça qui me tracasse. C'est dans ce sens, c'est d'aider la Commission à cheminer en fonction du développement durable. Je ne sais pas si vous avez des éléments que vous pouvez nous amener à ce sujet-là, ou encore peut-être au niveau du ministère de l'Environnement.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

2150 **M. PIERRE FORTIN :**

Certainement. Moi, tout d'abord, avant de... parce que c'est une question très importante et très complexe, et monsieur Sanfaçon a apporté beaucoup de précisions. Mais j'aimerais peut-être préciser votre source. Vous avez dit deux cent...

2155 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Deux cent quarante-huit pour cent (248 %).

2160

M. PIERRE FORTIN :

Deux cent quarante-huit pour cent (248 %) pour la province.

2165 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

M. PIERRE FORTIN :

2170

Parce que, moi, je ne sais pas la source du document. Possible que ça vient de chez... du ministère de l'Environnement. Mais j'ai ici un tableau quand même qui a déjà été déposé à la Commission, qui donne un ordre de grandeur du pourcentage des fumiers et des engrais par bassins. C'est sûr que dans certains bassins, c'est peut-être, ici, au-delà de quatre cent pour cent, mais en moyenne, la moyenne... parce que c'est une moyenne, hein, c'est un ordre de grandeur. Donc, c'était cent soixante-sept pour cent (167 %) pour l'ensemble de la province.

2175

Et là-dedans, on contenait, on intégrait soixante-quatorze pour cent (74 %) des engrais minéraux. Ce qui faisait que, pour l'ensemble de la province, ça donnait aux alentours de quatre-vingt-treize pour cent (93 %) en termes de fumier. Donc, c'est important à préciser, parce que ça vient encore là peut-être ajuster les choses, là, ou donner un bon portrait de l'ampleur, parce que ça ne veut pas dire que le problème n'est pas là, au contraire, on est en surplus.

2180

Moi, peut-être que je pourrais... Ceci étant dit... Attendez un petit peu! Évidemment, on a parlé amplement de la gestion ferme par ferme. Cette façon d'apporter une gestion des matières, des déjections animales est importante parce qu'on va prendre la quantité réelle de phosphore produit par les animaux. Ça, ça veut dire qu'on va donc tenir compte de l'utilisation des multiphases, de la phytase dans les moulées qui donne, qui rejette moins de phosphore par les animaux. Donc, on va tenir compte de la technologie.

2185

2190

En deuxièmement, bien, on va établir des PAEF. On a parlé beaucoup du contrôle de ces PAEF-là. Mais ces PAEF-là, qu'est-ce qu'ils nous donnent? Ils nous donnent des renseignements sur les plans de fertilisation, d'accord, mais aussi sur les cultures, donc sur la disponibilité des sols. Donc, ça va nous donner aussi des superficies en relation avec la quantité de phosphore pour chacune des fermes; ça va nous donner des chiffres également sur les ententes d'épandage.

2195

Après tout ça, une fois qu'on aura tenu compte de la quantité réelle des technologies, de la disponibilité des sols, évidemment, le traitement devient une solution ultime. Mais il y a aussi d'autres solutions, parce qu'on utilise une quantité quand même importante d'engrais minéral. Donc, quel incitatif on pourrait mettre pour réduire, peut-être, l'utilisation de ces engrais-là pour la remplacer par des engrais plus organiques?

2200

Donc, il y a d'autres outils économiques quand on parle, exemple permis interchangeable pour les ententes d'épandage. T'sais, il y a des taxations. Donc, il y a plusieurs

2205

outils qu'on peut mettre de l'avant, mais c'est des outils économiques. L'idée étant de dire, bien, faisons le maximum de ce qu'on peut faire avec les solutions présentes, puis les cas ultimes, il va falloir trouver des solutions.

2210 C'est pour ça que, dans les chiffres qui sont ici, évidemment, ça donne un portrait par bassins. Et la gestion, une fois qu'on va avoir réalisé gestion ferme par ferme, bien, là, on va avoir un portrait plus réaliste. Je voudrais peut-être faire...

LA PRÉSIDENTE :

2215 On pourra revenir sur cette question parce qu'elle n'est pas vidée en ce qui me concerne. Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2220 En ce qui me concerne non plus, parce que je trouve fort inquiétant qu'à cette étape-ci de notre démarche, à propos de l'élément principal en matière de fertilisant ou de déjection qui est le phosphore, qu'on en soit encore à se demander si, à l'échelle de l'ensemble du Québec, on est en surplus de deux cent quarante-huit pour cent (248 %) ou on est à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) des besoins.

2225 Alors, moi, je pense que c'est absolument essentiel qu'on avance dans la compréhension et la clarification de cette situation-là. Et dans ce sens-là, je voudrais poser une question qui est la suivante. Qu'on parle de quelque pourcentage que ce soit, évidemment, 2230 l'élément de référence, c'est un moment donné de prendre en considération qu'est-ce qu'on a besoin pour la fertilisation au Québec?

2235 Or, j'imagine que si on prend l'ensemble des superficies de maïs qu'on récolte, l'ensemble des autres céréales qu'on récolte, l'ensemble des fourrages qu'on récolte, à priori, théoriquement, moi, je ne suis pas un spécialiste de ce domaine-là, mais il me semblerait qu'on pourrait calculer sans trop se tromper de ce côté-là, à peu près, qu'est-ce que sont les besoins de fertilisation en phosphore de l'ensemble de l'agriculture au Québec? Or, est-ce que je me trompe en pensant que, ça, c'est possible de faire ce calcul-là, ce côté-là de l'équation? Quels sont les besoins d'une part?

2240 **M. DENIS SANFAÇON :**

2245 Non seulement, Madame la Présidente, non seulement on peut faire, et on l'a fait déjà, ce calcul, mais ce qu'on va, ce qu'on veut faire, c'est, parce que la Commission nous l'a demandé, c'est de le faire avec la dernière donnée la plus réelle par rapport à la situation.

2250 Cette donnée-là en termes de rejet, elle est présentement... le CRAAQ a déposé au ministère de l'Environnement et au ministère de l'Agriculture son rapport pour examen et approbation. Ce qui est en train d'être, ce qu'on est en train de regarder de part et d'autre. Le CRAAQ, je le rappelle, c'est, regroupe l'ensemble des intervenants, des scientifiques. Bon. Et

c'est eux qui vont nous suggérer, nous recommander les rejets dont il faut tenir compte et qui sont, à la lumière des informations les plus récentes, les plus représentatives de la situation.

2255 Partant de là, on n'aura pas nécessairement le rejet réel, on le comprendra, parce que, ça, c'est l'analyse du fumier de chacune des fermes, et caetera, mais on va avoir ce qui est le plus près en termes de phosphore d'origine animale. Deuxièmement, il est très facile, et là on le fait, avec les rendements, avec les surfaces, c'est toutes des données qu'on a, les rendements que la Financière agricole nous fournit, avec les surfaces ensemencées, et en prenant les hypothèses de fertilité moyenne, de richesse moyenne ou, bon, en s'inspirant des résultats des 2260 échantillons d'analyses de sol, de faire l'hypothèse des prélèvements en phosphore.

Encore là, il va y avoir un niveau d'hypothèse qui.. mais c'est quand même très... ça va être quand même très près de la réalité. Alors, on l'avait fait antérieurement avec les anciens rejets, les anciennes données, et on va le faire dans les prochains jours aussitôt qu'on a le... 2265 qu'on s'entend sur, est-ce que le rapport du CRAAQ est acceptable pour les deux ministères. Et nous allons le déposer si vous le souhaitez à la Commission. Vous l'avez déjà demandé d'ailleurs.

LA PRÉSIDENTE :

2270

C'est ça.

M. DENIS SANFAÇON :

2275 Nous avons préféré attendre de le faire avec les dernières données plutôt que vous dire, bien, ce n'est pas encore tout à fait correct parce qu'on utilise une référence de mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) ou de quatre-vingt-dix-huit (98), ou pas.

LA PRÉSIDENTE :

2280

Il y a quand même plusieurs questions qui vont quand même jaillir de l'appréciation de ces résultats-là, parce que, advenant le cas où l'analyse ferme par ferme nous amène à un surplus, hein, peut-être que vous dites que non, là, ou à un certain équilibre, il n'en demeure pas moins qu'il faut penser en termes de développement durable. Et si on est à l'équilibre, est-ce que 2285 ça veut dire qu'on va arrêter de développer parce qu'il n'y aura plus de place pour les déjections animales des prochains, des prochains sujets qui seront produits?

Alors, c'est important d'avoir une bonne appréciation de ça. C'est important aussi de le regarder, de le voir pas juste ferme par ferme. Il y aura des problématiques régionales qui vont se présenter. Dans une région où on aura des surplus, est-ce que ça va dire qu'on va se mettre à transporter le lisier sur les routes pour aller l'épandre un peu plus loin? 2290

Ça va nécessiter quoi comme développement technologique ou comme conséquence de constater que, par région ou par bassin versant, parce que, j'imagine qu'on s'enlignera beaucoup sur cette base régionale, il y aura des décisions à prendre, et est-ce qu'on ne se retrouvera pas 2295

2300

dans une situation où, tantôt, quand on dit développement durable, on ne pense pas à justement cinq ans, on pense à plus long terme que ça, est-ce qu'on ne se retrouvera pas tantôt avec des problématiques dans d'autres bassins versants qu'on aura exportés compte tenu qu'on n'aura pas été vigilant dans les bassins versants déjà problématiques? C'est un peu tout ça, là, qui doit être apprécié.

M. DENIS SANFAÇON :

2305

Effectivement, Madame la Présidente. Et je veux juste rappeler que le règlement, et mes confrères du ministère de l'Environnement pourront aborder cette question-là, prévoit que toute augmentation, ne serait-ce que d'une seule unité animale, présentement, entraîne l'obligation pour le producteur de rencontrer la norme d'équilibre.

2310

Donc, il n'y aura pas accroissement, ne serait-ce que d'une seule unité animale pour une entreprise agricole si elle n'est pas en équilibre. Si elle ne s'accroît pas, elle a un échéancier pour atteindre cet équilibre-là, mais elle n'accroîtra pas ses unités animales. Donc, si on continue dans ce raisonnement-là, on arrive à la situation souhaitée.

2315

En intervenant ferme par ferme, parce que ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a des producteurs qui, effectivement, ont une problématique de surface insuffisante par rapport aux animaux qu'ils possèdent. Par contre, le voisin qui cultive des grandes céréales, lui, n'a pas d'animaux, il emploie présentement de l'engrais chimique, par exemple, et pourrait valoriser les fumiers de son voisin. Il y a tous ces éléments-là qui peuvent être pris en compte aussi.

2320

Dans les cas où on a des fermes hors sol, c'est effectivement le cas qu'il va devoir avoir soit, ils ont déjà des ententes, ces fumiers-là, il y a personne qui les bouffe, là, ils sont épandus à quelque part, ils sont épandus en fonction d'une norme qui est plus sévère et qui se traduit par des exigences accrues en termes de surface, de disponibilité de surface. Mais n'oublions pas que, dans l'ensemble de la problématique, il y a tous les engrais minéraux. Il ne faut pas

2325

minimiser cet impact-là. Et une grande partie de la solution, elle est là aussi.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2330

J'espère, Monsieur Couture, qu'on ne vous a pas fait perdre votre deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

Je vais peut-être proposer une pause avant votre deuxième question.

2335

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2340

Mais c'est dans la lignée de monsieur Couture, juste des questions, là, en rafales, assez rapides. Monsieur Couture dit, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) d'augmentation du volume lié à l'eau. Vous avez nié ça. Vous avez dit, le fumier a quatre-vingt-onze pour cent (91 %) d'eau déjà à l'état naturel. Pouvez-vous me dire... Puis après ça, vous avez argumenté sur le fait qu'on avait

maintenant des trémies abreuvoirs, des bols économiseurs, qu'on faisait plus attention.

2345 Si vous aviez continué l'exposition, vous m'auriez dit, on met aussi une chose au-dessus de la fosse pour empêcher que la pluie tombe dessus. Êtes-vous capable de me dire, dans les meilleures conditions, quelle est la proportion d'eau ajoutée au lisier de porc qui vient de l'entretien normal de la ferme?

M. DENIS SANFAÇON :

2350 Ça varie beaucoup selon les types de bâtiment, des bâtiments avec des salles, et puis les porcs voyagent d'une salle à l'autre, et celles-là nécessitent une désinfection à chaque transfert. On a des élevages qu'on appelle *all-in, all-out* où, là, on va faire les désinfections de l'ensemble du bâtiment juste par après.

2355 Moi, ce que les gens me disent, c'est que ça peut être autour de quinze (15 %), vingt pour cent (20 %). Robert, dans ces coins-là? Autour de... De l'eau externe, si on veut, à l'ensemble du volume associé aux opérations de nettoyage et désinfection.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2360

Maintenant... Ça va?

M. DENIS SANFAÇON :

2365 Évidemment, si on a une citerne ouverte, que la pluie... Et on calcule selon les régions, quinze pour cent (15 %) à peu près de volume de pluie additionnelle, qui varie selon la pluviosité dans différentes régions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2370

Disons trente (30), quarante (40) pouces d'eau au Québec. Est-ce que je pourrais demander à votre expert la chose suivante. Quand on parle d'avantages du lisier, on répond en général pour des raisons d'économie, parce que ça coûte moins cher à produire le porc, autour de cinq piastres. Puis deuxièmement, autour ce que j'appelle l'aménité pour le producteur, c'est-à-dire que c'est plus agréable et plus facile, c'est moins forçant avec du liquide qu'avec du solide.

2380 Ce que je veux vous demander, c'est, avez-vous une étude comparative au ministère de l'Agriculture dans laquelle vous auriez suivi pendant quelques années une filière lisier, une filière fumier en considérant l'ensemble des facteurs, y compris les facteurs environnementaux? Est-ce qu'il y a une étude comme ça qui existe au ministère de l'Agriculture?

M. JEAN CANTIN :

2385 Moi, je n'ai pas ça en main. Je ne sais pas. Il faudrait interpeller les gens qui sont plus en recherche possiblement, là. Il y aurait l'IRDA peut-être. Il faudrait voir. Moi, je n'ai pas ça entre les

mains.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2390 Vous n'avez pas ça.

M. DENIS SANFAÇON :

2395 Je suggère, Madame la Présidente, demain, nous avons le directeur scientifique, il est ici d'ailleurs aussi ce soir, de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement. Il a peut-être des éléments qui peuvent être associés à cette question-là dont il pourrait nous faire part.

LA PRÉSIDENTE :

2400 Peut-être après la pause nous donner une idée, là, de ce qu'il en est, sans qu'on déborde sur la question. Ça va. Vous acceptez qu'on prenne une pause et qu'on revienne avec votre deuxième question après?

2405 **M. ROBERT COUTURE :**

Certain.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Merci, Monsieur Couture. Alors cinq à dix minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2415

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Couture, votre première question a suscité...

2420 **M. ROBERT COUTURE :**

On pourrait aborder longuement sur cette question-là, je pense. Si c'est une forme de débat, on pourrait en discuter très longtemps. Alors, je vais poser ma deuxième question?

2425 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît.

2430

M. ROBERT COUTURE :

2435 C'est un peu lié avec la première, évidemment, là. On n'y échappera pas mais... C'est une question qui s'adressait au ministère de la Santé, par la bande, là, mais... C'est ma préoccupation par rapport à la production industrielle d'animaux ou... ici, c'est l'industrie porcine. Mais cette concentration énorme d'animaux, bon, à l'hectare, là, dans les régions.

LA PRÉSIDENTE :

2440 D'abord, j'aimerais ça que vous m'expliquiez, pour vous, c'est quoi une production industrielle. C'est important de le savoir, là, que je vois dans quelle situation vous vous placez quand vous posez votre question.

M. ROBERT COUTURE :

2445 Bien, une production industrielle, pour moi, c'est quand l'objectif d'une production agricole, c'est seulement de produire à des fins particulièrement d'exportation.

LA PRÉSIDENTE :

2450 O.K.

M. ROBERT COUTURE :

2455 Où, là, toute notion de...

LA PRÉSIDENTE :

2460 Ça n'a pas de référence à la taille? C'est ça que je voulais vérifier.

M. ROBERT COUTURE :

2465 Bien, ça va être lié à ça nécessairement. Ça découle de ça. Parce que, effectivement, si on a une production agricole qui est diversifiée, qui vise à répondre à des développements de goûts, satisfaire les besoins de nos citoyens. En tout cas, ici, c'est une production industrielle à l'exportation.

LA PRÉSIDENTE :

2470 D'accord.

M. ROBERT COUTURE :

2475 C'est une grande masse d'éléments qu'on retrouve au même endroit, là. C'est ça. Ici, ce qui me préoccupe, c'est le fait qu'on retrouve un si grand nombre d'animaux dans une région

donnée, que ce soit en Montérégie, en Chaudière-Apalaches, dans les Bois-Francs, une très grande concentration d'animaux.

2480 Ma question est de savoir, est-ce que... Moi, je crois qu'il y a une question de santé publique, qu'il y a une menace à la santé publique avec cette concentration-là. On a eu les expériences de Walkerton où que l'eau a été polluée par les bactéries de *E-Coli*, qui ont contaminé puis qui ont entravé la vie de nombreux citoyens.

2485 Maintenant, il y a aussi la question des gens qui vivent autour, près de, dans ces installations-là, qui sont menacés par les odeurs, les émanations, entre autres, du lisier...

LA PRÉSIDENTE :

2490 Vous parlez de la population et non pas des travailleurs?

M. ROBERT COUTURE :

2495 Il y a des travailleurs aussi qui sont impliqués, nécessairement, puis aussi la santé animale. Le fait qu'on les estropie, qu'on leur coupe la queue, qu'on leur brise les dents. En tout cas, toutes les choses atroces qu'on apprend sur la production industrielle de porcs.

2500 J'aimerais savoir, je sais que, dans la santé, habituellement, on s'occupe beaucoup des urgences, des urgences dans les hôpitaux, mais est-ce qu'on se préoccupe aussi des retombées sur la santé, à toute notre santé par rapport à cette grande concentration animale.

LA PRÉSIDENTE :

2505 On est chanceux ce soir, on a monsieur Gingras avec nous. Monsieur Gingras, est-ce qu'on s'en préoccupe? Ne répondez pas juste oui ou non!

Dr BENOIT GINGRAS :

2510 Merci, Madame la Présidente. En effet, on met des efforts pour essayer de mieux comprendre l'importance du risque pour la santé. Et c'est relativement récent, là, notre regard sur la situation. Il y a... Enfin, les données, on l'a vu tout à l'heure, là, clairement, sont assez imprécises. Et on doit se baser sur des données pour évaluer le risque en santé environnementale, en santé publique.

2515 Lorsqu'on a fait la présentation à Joliette sur les risques, ce qu'on considère comme les risques pour la santé publique associés aux productions animales, effectivement, on n'était pas en mesure de préciser l'ampleur du risque pour nous. Il existe certains risques. Et le terme certain, justement, est imprécis parce que, d'abord, il est variable. Ce risque-là, selon nous, est plus important dans les endroits, bien sûr, où les concentrations sont plus élevées, mais il y a énormément de variables dont on doit tenir compte pour évaluer un risque pour la santé publique.

2520

Les risques sont en fonction de la contamination de l'eau et en fonction de l'exposition de cette population-là à une eau qui serait contaminée par des micro-organismes, par des éléments chimiques comme l'azote. On a rappelé aussi à ce moment-là que, même si on se préoccupe
2525 beaucoup du phosphore en termes d'indicateur de charge des fumiers et indicateur d'importance de production en rapport avec les surfaces de sol que, pour nous, il y a d'autres contaminants que le phosphore dont il faut tenir compte pour évaluer les risques à la santé de la population.

Et on avait fait état, effectivement, des pathogènes qui peuvent être contenus dans les
2530 fumiers. Mais encore faut-il que ces pathogènes-là se retrouvent dans un environnement qui va faire en sorte que la population va y être exposée par des eaux de surface, par l'eau potable, par des eaux souterraines, des puits individuels ou des puits municipaux.

La question des nitrates aussi, on sait qu'il y a des municipalités actuellement au Québec
2535 qui utilisent une eau qui dépasse la norme québécoise, canadienne, de l'OMS, et caetera, en ce qui concerne les nitrates, qui la distribuent à une population. Donc, des gens sont en contact avec une eau qui est considérée comme non potable. Il ne s'agit pas d'une catastrophe sanitaire immédiate, mais on doit mettre en garde certaines parties de la population relativement à la consommation de cette eau-là.

On a aussi précisé que, effectivement, la question des odeurs ou des émissions
2540 atmosphériques nous préoccupent, et de plus en plus, parce que des études relativement récentes n'ont pas eu lieu ici au Québec, mais principalement aux États-Unis, ont confirmé que, sans pouvoir encore là préciser l'ampleur du risque, mais qu'il y a un risque pour la santé de la
2545 population avec quelques études qu'il va falloir, enfin il va falloir raffiner ces études-là, il va falloir mieux analyser les données sur des effets, des symptômes qui ont été identifiés dans la population. Mais il y avait toutes sortes d'imprécisions dans ces études-là.

Alors, cette partie-là nous... c'est-à-dire cet aspect de risques pour la santé reliés aux
2550 émissions dans l'atmosphère, on parle des odeurs, mais il n'est pas facile de distinguer, est-ce que ce sont les odeurs comme telles qui occasionnent des problèmes de santé, des symptômes, est-ce que ce sont des éléments contenus dans les odeurs, certains types de gaz?

On sait que, par exemple, le sulfure d'hydrogène, l'ammoniaque dans certains cas,
2555 encore là, on ne l'a pas fait au Québec mais dans certaines études, dépassaient des seuils recommandés pour l'ensemble de la population. Donc, est-ce que la situation peut prévaloir aussi au Québec? Bien, c'est possible, peut-être même probable dans certaines régions, dans certains secteurs. Mais on n'est pas en mesure de le confirmer.

Mais ceci dit, on a aussi précisé que, en soi, les productions animales, et la production
2560 porcine en particulier, ne constituent pas un risque immédiat à la santé de la population. Selon nous aussi, le fait de gérer les déjections sous forme liquide, en ce qui concerne les odeurs et en ce qui concerne aussi certains risques de contamination, peut présenter dans certains cas, encore là, peut-être des risques accentués, mais ça ne constitue pas en soi, là, on n'a pas conclu
2565 en faisant les recommandations de ne pas gérer le fumier sous forme liquide à cause des

risques pour la population.

2570 On pourrait aussi se retrouver dans une région qui n'est pas en surplus, mais à cause de situations de caractéristiques ponctuelles, des puits aux mauvais endroits, une configuration géographique dont on n'a pas tenu compte, une vulnérabilité du sol qui fait en sorte que ça augmente le risque de contamination des eaux, on pourrait se retrouver avec des risques même si on n'est pas en situation de surplus alors que, dans d'autres endroits où il y a des surplus, ça ne signifie pas que, automatiquement, il va y avoir des conséquences pour la santé de la population.

2575 En ce qui concerne les travailleurs, il y a eu un certain nombre d'études faites au Québec, le docteur Cormier de l'Institut de pneumologie, en avait présentées. Il y en a eu... Il serait intéressant peut-être d'avoir une liste des différentes études qui ont été faites au Québec en ce qui concerne les travailleurs dans les porcheries. Mais il y en a eu aussi beaucoup. C'est une question qui est bien documentée. Et, effectivement, c'est un travail qui est difficile dans un environnement qui, généralement, n'est pas... enfin, présente des caractéristiques de contamination qui, dans certains cas, sont assez importantes pour quelqu'un qui va y passer sept, huit, dix heures, cinq, six jours par semaine. La question des intoxications aussi dans les structures, dans les espaces clos, les pré-fosses, et caetera, et même les fosses extérieures, ça a été présenté aussi.

2585 Alors, oui • je n'ai pas répondu que par oui ou non • oui, on s'en préoccupe. Le risque est variable d'une région à l'autre, d'une population à l'autre. On manque de données. On est un peu tributaire des informations ou des données qui proviennent et du ministère de l'Agriculture et du ministère de l'Environnement pour mieux évaluer. On va avoir au cours du printemps des résultats d'une étude qui a été coordonnée par le ministère de l'Environnement, mais qui contenait un volet santé assez important, qui va augmenter nos connaissances et qui va nous permettre, on le pense, d'avoir une idée un petit peu plus précise.

2595 Alors, oui, on s'en préoccupe. On manque de données pour l'instant. Mais on considère qu'il y a des améliorations importantes à apporter en ce qui concerne, là, la gestion de cette production-là au Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2600 Quand vous dites que vous manquez de données, de quelles données manquez-vous?

Dr BENOIT GINGRAS :

2605 De beaucoup. On manque de données sur le niveau de contamination des sources d'eau de surface qui alimentent les réseaux d'approvisionnement en eau potable. On manque de données sur la qualité de l'eau souterraine à laquelle s'approvisionne dans... si au Québec dix pour cent (10 %) de la population s'approvisionne à des puits, mais dans certaines... des puits individuels, dans certaines régions, c'est cinquante pour cent (50 %) de la population. Dans certains sous-secteurs, c'est soixante-dix (70 %), quatre-vingts pour cent (80 %) de la population.

2615 On ne connaît pas la qualité de cette eau-là, même s'il y a eu quelques programmes qui ont permis d'évaluer... Non. Quelques programmes qui ont été offerts aux gens pour faire analyser l'eau de leur puits. Mais somme toute, c'est une proportion très faible de la population et très souvent, ce sont des vacanciers, des gens qui étaient plutôt intéressés à savoir, est-ce que leur puits qui était en dormance pendant l'hiver va être de bonne qualité durant... Et souvent, c'est des secteurs qui ne sont pas nécessairement agricoles.

2620 On manque de données sanitaires aussi. Toute la question... Bon. Il y a beaucoup... Parmi les pathogènes en cause, il y en a plusieurs qui occasionnent des problèmes, des symptômes, des pathologies au niveau intestinal qui se manifestent par des gastro-entérites. Bon. Des gastro-entérites, il y a énormément de causes de gastro-entérite. Généralement, la grande majorité des cas de gastro-entérite ne sont pas déclarés.

2625 Bien sûr, plusieurs rentrent dans l'ordre spontanément. Mais d'autres ont des conséquences qui, dans certains cas, peuvent être assez importantes et pour, à la fois, des gens qui étaient déjà en bonne santé, il y a certains pathogènes, certains parasites, entre autres, qui peuvent rendre les gens vraiment malades. Mais il y a des populations plus vulnérables, bon, traditionnellement, les enfants, les personnes âgées, personnes atteintes de maladie chronique, 2630 les personnes atteintes de déficit immunologique, des personnes âgées, et caetera. Bon.

2635 Mais on manque de données sur l'importance de ce problème-là, et on n'est pas en mesure d'établir des liens non plus entre les causes. Même quand on regarde des éclosions ou des épidémies dues à la contamination de l'eau, il est très... enfin, une faible, dans une faible proportion de cas, malgré des enquêtes, qu'on réussit à remonter à la cause ou à la source.

2640 On sait que la pollution agricole, elle est diffuse. Alors, il est difficile d'établir les liens. Donc, le champ de ce qu'on connaît est nettement plus vaste que celui qu'on... Est-ce que je l'ai dit de la bonne façon?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2645 Le contraire. Vous voulez dire le champ de ce que vous ne connaissez pas est plus grand que celui que vous connaissez.

Dr BENOIT GINGRAS :

2650 Merci, Monsieur Beauchamp. Je n'étais plus sûr où j'en étais dans ma phrase. Mais quand on fait des... on dit des bêtises comme ça, on regarde monsieur Beauchamp, puis on analyse ça à l'importance du sourire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2655 Je pensais que vous étiez pour dire, la bêtise se redouble.

Dr BENOIT GINGRAS :

Au contraire.

2660 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, écoutez, juste quelques questions brèves, là, en flash. De ces dangers-là que vous percevez comme des menaces, et caetera, des odeurs, par exemple, et de l'eau, laquelle, pour vous, est la plus importante?

2665

Dr BENOIT GINGRAS :

Ah! bien, certainement la question de l'eau de consommation, certainement.

2670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Bon.

Dr BENOIT GINGRAS :

2675

Bon. Walkerton nous a appris, même s'il n'y a pas de lien entre le *E-Coli* et le porc spécifiquement, mais Walkerton nous a appris qu'il y a des événements inattendus et dramatiques qui peuvent se produire.

2680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et au fond, on n'est pas à l'abri de ça.

Dr BENOIT GINGRAS :

2685

On n'est pas à l'abri de ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2690 Même si on a des règlements et des procédures qui sont sérieuses.

Dr BENOIT GINGRAS :

2695 Exact, parce que, dans le cas de Walkerton, même s'il ne s'agissait pas de porc qui était en cause, c'est un ensemble de situations ponctuelles qui ont été responsables de ça, et que les gens n'ont pas prévu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2700 Et donc, dans vos priorités, c'est d'abord sur la surveillance de l'eau de surface et de

l'eau souterraine et des réseaux d'aqueduc privés ou de puits privés que vous intervenez principalement?

Dr BENOIT GINGRAS :

2705

Voilà! Et dans ce sens-là, bien, c'est sûr qu'on travaille en collaboration avec les gens du ministère de l'Environnement qui collectent les données aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2710

Du côté de la pollution de l'air pour les populations, parlons des deux dimensions, la dimension odeur, où donc ce que les gens appellent des nuisances, le monde vient puis dit, c'est plus que des nuisances, et la dimension proprement atmosphérique, donc des choses qui sont contenues, là l'odeur frappe plus le psychosocial et sentiment d'identité, et les autres, la pollution qu'il peut y avoir, vous en êtes encore au niveau de faire des observations de la lecture de documents scientifiques d'ailleurs, ou d'études d'ailleurs, avez-vous des études terrains de relevés comparatifs dans une région très fortement, par exemple, exposée à la pollution par l'odeur?

2715

2720

Dr BENOIT GINGRAS :

Malheureusement, on n'en a pas, il n'y a pas de projet immédiat non plus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2725

Il n'y en a pas.

Dr BENOIT GINGRAS :

2730

Ce sont des études d'envergure, là, qui doivent être menées pour arriver à certains résultats. Je pense qu'il va falloir s'y pencher. Je pense qu'il va falloir aller chercher du financement spécifique pour ce type d'études-là. Et je pense que c'est... ça vaut la peine pour justement qu'on... Nous, on est convaincus que la notion de nuisance, d'inconvénient, et caetera, est... Enfin, cette notion-là doit être dépassée, là. On en est à un niveau de risque pour la santé de la population. Mais, bon, je pense, pour convaincre les décideurs probablement, il faudra procéder à des études bien menées.

2735

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2740

Vous avez des doutes mais vous n'êtes pas encore capable de faire des recommandations dans un sens ou dans l'autre?

Dr BENOIT GINGRAS :

2745

On peut faire des recommandations de réductions mais qui ne sont pas appuyées

clairement sur des constats précis de situations particulières au Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2750 Est-ce que vous êtes en train de nous préparer un mémoire?

Dr BENOIT GINGRAS :

2755 Bien, il semble qu'il va falloir en produire un.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, Monsieur Couture?

2760 **M. ROBERT COUTURE :**

Oui. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2765 Je vous remercie. Madame Denise Gaudet de l'Union paysanne.

QUESTIONS PAR Mme DENISE GAUDET,

Union paysanne :

2770 Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2775 Bonsoir.

Mme DENISE GAUDET :

2780 Je ne voudrais pas ramener Raël et madame Boisselière ici ce soir, mais j'ai un document à vous déposer. Je ne sais pas si vous l'avez vu. Mais il est intitulé *Company ask to sell cloned meat*. Alors, une compagnie demande de vendre de la viande clonée. Et ça vient du *Southam Newspapers*. Et c'est le célèbre John Burcombe qui me l'a passé. Alors, je vous le dépose parce que vous allez voir, c'est vraiment pas long, et je ne le lirai pas ici.

2785 Mais les compagnies qui demandent de vendre de la viande clonée, il y en a deux. Et la personne qui est Karen McIntyre, qui est la directrice de Santé Canada, du bureau de l'intégration des *Food Policy*, là, elle dit qu'elle a un comité qui se penche sur la question.

2790 Maintenant, ce que ça nous a rappelé, John et moi, c'est que, je ne sais pas si vous vous souvenez que quand on a parlé, je pense que c'était à Joliette, de la viande OGM et des porcs

OGM, on a ri un peu, on a... on a été un peu comme... on a dit non, non, non, ça n'existe pas des porcs OGM. Vous vous rappelez de ça. Bien, là, on est rendu plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

2795

Monsieur Beauchamp.

Mme DENISE GAUDET :

2800

Ce n'est pas la même chose.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2805

Si ma mémoire est bonne, on n'en a pas ri. Et on a dit, il y a de la production de porcs OGM dans des choses très spécialisées, mais ce ne sont pas dans les secteurs commerciaux ou commercialisés, au moment où les gens ont répondu. Et, là, on peut vérifier auprès du ministère de l'Agriculture. Là-dessus, j'imagine que vous devez être au courant de ce genre de demande.

2810

M. DENIS SANFAÇON :

2815

Merci, Madame la Présidente. L'expérience, il y a eu une expérience à l'Université de Guelph pour introduire dans les glandes salivaires de porc un gène permettant au porc de produire davantage de phytase dans le but diminuer, de faciliter l'absorption du phosphore, donc de diminuer les doses de phosphore dans ses aliments, et donc de diminuer les rejets sous la queue. C'était une expérience qui a été conduite par des chercheurs d'Université de Guelph. Et il n'y a pas de porcs génétiquement modifiés, là, qui sont mis en marché. C'était une expérience très, très contrôlée, très spécifique, là, à l'Université de Guelph.

2820

Mme DENISE GAUDET :

Bon. Ce n'était pas ma question. C'était juste pour déposer les documents.

LA PRÉSIDENTE :

2825

D'accord.

Mme DENISE GAUDET :

2830

Ma question, je vais poser seulement une question étant donné l'heure puis qu'il y a beaucoup de monde qui... que, moi, j'ai la chance d'assister à d'autres séances.

LA PRÉSIDENTE :

2835

D'accord.

Mme DENISE GAUDET :

2840 Alors, je garderai les autres questions pour d'autres fois. Alors, ma question c'est, dans la
séance de l'après-midi du dix-huit (18) décembre à Saint-Hyacinthe, madame la présidente de
l'Ordre des agronomes est venue présenter le rôle des agronomes dans le PAEF, et tout ça. Je
pense qu'on s'en souvient, tous les gens qui sont là. Et pour ne pas interpréter ce qu'elle a dit, je
vais vous lire les deux paragraphes de la transcription que j'ai été chercher à l'Université du
Québec. Et à partir d'une question de monsieur Beauchamp, qui était :

2845 *On s'est aperçu au cours de l'audience que le nouveau REA permet en général, peut
permettre à un producteur qui a suivi une formation d'ordre technique particulière d'être
également signataire du PAEF, ce qui est très surprenant compte tenu qu'il y a là des
fonctions de suivi, sinon d'une première forme de contrôle professionnel. Comment
2850 l'Ordre réagit devant cette hypothèse-là, qu'un PAEF puisse être signé par un producteur
qui n'est pas agronome?*

Je vois qu'il y a beaucoup de gens nouveaux dans la salle, alors je demanderais autant
aux spécialistes qu'à tous nous autres qui connaissons plus les termes, un PAEF, c'est vraiment
2855 un plan agroenvironnemental de fertilisation. Alors, madame Bolduc a répondu ceci. Vous vous
souvenez, Monsieur Beauchamp, que c'est ça que vous aviez demandé?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2860 Tout à fait.

Mme DENISE GAUDET :

2865 Elle a dit :

*Hélas! ce n'est pas une hypothèse, c'est une réalité. La première intervention de l'Ordre
remonte à mil neuf cent quatre-vingt-quinze (1995).*

2870 Alors, ce n'est pas du REA, là.

*Dans les discussions qui ont conduit à l'adoption du règlement sur la réduction de la
pollution agricole, où on s'est objecté ouvertement et publiquement à une telle liberté.
C'est sur le fait qu'on est juge et partie dans une circonstance où il y a eu des excès. Par
contre...*

2875 C'est toujours madame Bolduc qui parle.

*Par contre, il y a une disposition de la Loi sur les agronomes qui dit que le producteur
agricole peut prendre lui-même les décisions concernant sa propre entreprise.*

2880

Alors, c'est l'article 28.

Cette mesure-là a été utilisée par les représentants de l'Union des producteurs agricoles • qu'on appelle ordinairement l'UPA • pour obtenir le fait qu'après une formation, les gens puissent faire leurs propres recommandations de fertilisation. Quand le REA a été discuté, on a ramené ce sujet-là à l'avant-scène. On est toujours en objection relativement à cette mécanique-là, pas parce que le producteur ne peut pas décider quoi faire sur son entreprise, mais parce que, actuellement, il y a un cadre qui dépasse la seule limite de l'entreprise et qui touche l'environnement.

Ça achève.

Alors, il y a aussi une autre dynamique qui nous était très chatouilleuse, c'était à l'effet que cette permission-là pour les producteurs, ça reposait sur une formation reconnue et, nous, on avait fait valoir qu'une formation pour faire un plan de fertilisation très élaboré, ce n'est pas une formation qui dure trente, soixante-quinze ou cent quinze heures, évidemment. On ne fait pas des médecins avec quelqu'un qui a suivi trente heures de soins d'urgence.

Alors, soyons clairs, il y a toute une démarche scientifique qui repose. Le PAEF, c'est un acte agronomique qui repose sur une compétence scientifique. Il y a la science; il y a une démarche environnementale; il y a la connaissance de l'entreprise; il y a une structure d'analyse qui est mise en place; il y a un jugement professionnel qui est interpellé. Et, ça, ça demande une démarche très structurée, très structurante au niveau des PAEF.

Alors, notre proposition est toujours la même. Toutefois, il y a une disposition de notre loi qui dit qu'un producteur agricole, un ouvrier ou un artisan en tant que tel peut décider lui-même des recommandations qu'il va mettre en place sur sa propre entreprise.

Alors, mes questions, je les ai écrites parce que je ne veux pas en échapper une. La première, c'est : Depuis combien d'années ça existe cette permission-là? Quel organisme donne la formation aux producteurs qui veulent se prévaloir de l'article 28(e)? Quel type de formation donne-t-on à ces producteurs? Est-ce que ce sont des cours, des stages, ailleurs que sur leur propre ferme?

Quel type d'évaluation? Qui la fait? Je suppose que la personne ne peut pas s'évaluer elle-même. Ça, c'est un petit commentaire en passant. Combien de producteurs dans tout le Québec, par région si possible, se prévalent de ça? Peut-on avoir un document qui explique toute cette décision et surtout les arguments que l'UPA a utilisés pour faire passer cette interprétation auprès des décideurs?

Maintenant, si nous n'avons pas la réponse ce soir, comme j'assiste assez souvent aux séances, je serais prête à attendre pour avoir vraiment des vraies réponses à ces questions-là.

LA PRÉSIDENTE :

2930 Je pense que c'est la meilleure solution, comme me souffle monsieur Beauchamp à l'oreille. Ça serait la meilleure solution pour qu'on ait, là, les réponses les plus précises possibles à vos questions.

Mme DENISE GAUDET :

2935 Maintenant, ma deuxième question, je n'attends pas la réponse non plus nécessairement, mais elle pourra peut-être venir plus tard.

LA PRÉSIDENTE :

2940 Vous avez compris que c'est une bonne méthode.

Mme DENISE GAUDET :

2945 Exactement. Mais c'est parce que j'ai parlé assez souvent avec les spécialistes, et puis j'ai beaucoup de sympathie pour eux. Alors, je me dis, dans le fond, dans le fond, c'est peut-être une bonne chose qu'on leur dise à l'avance nos questions et qu'on puisse avoir, nous, de notre côté, une certaine satisfaction aussi. Parce qu'il y a quand même... Enfin, disons qu'on va laisser faire.

2950 Bon. Alors, la fameuse question qui revient tout le temps, là. Comment concilier la gestion de l'eau par bassins versants et des plans de fertilisation ferme par ferme? Vous avez dit que, demain, il y avait quelqu'un qui viendrait, si j'ai bien compris, qui parlerait de cette question-là, non?

LA PRÉSIDENTE :

2955 Non. Quand j'ai parlé des gens qui viendraient demain, c'est pour parler des bandes riveraines surtout.

Mme DENISE GAUDET :

2960 Ah!

LA PRÉSIDENTE :

2965 Je peux vous répéter, là.

Mme DENISE GAUDET :

2970 Non, non, ça va. De toute façon, moi, ce que je voulais vous dire sur ça...

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire que, demain soir, là, on va avoir quelqu'un qui va parler de la politique de la gestion de l'eau.

2975

Mme DENISE GAUDET :

Oui.

2980

LA PRÉSIDENTE :

Et du règlement sur les exploitations agricoles, la relation. Donc, normalement, il devrait...

2985

Mme DENISE GAUDET :

La relation, c'est ça.

2990

LA PRÉSIDENTE :

C'est demain soir.

Mme DENISE GAUDET :

2995

Ma question, c'était, comment concilier la gestion de l'eau avec la gestion de ferme par ferme, là? Maintenant, je voudrais vous dire ce que je n'ai pas compris. Moi, elle est revenue assez souvent cette question-là, et je repartais toujours de façon assez insatisfaite, parce que je ne comprenais pas. Et peut-être pour... si quelqu'un veut donner mes questions à la personne qui va venir demain.

3000

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin vous écoute.

3005

Mme DENISE GAUDET :

Ce que je me demandais, c'est, quand on veut mettre en relation quelque chose, il faut qu'il y ait deux entités. Il faut que, d'un côté, il y a le PAEF, et puis le PAEF, il y a autre chose que le phosphore, évidemment, mais la norme, c'est la norme phosphore, hein. Et l'autre côté, il y a l'eau, il y a les bassins. Bon. Il y a plus que l'eau, là, dans un bassin, mais quand même, il y a l'eau.

3010

Quand on a deux entités qu'on regarde, il faut se demander s'il y a quelque chose de pareil ou de semblable dans les deux entités si on veut les mettre en relation. Et encore plus, quand on pense qu'on regarde une cause avec son effet. C'est-à-dire que si, presque toujours,

3015

ce que j'ai entendu ici, c'est qu'on ne pouvait jamais séparer la pollution porcine, la pollution de la production porcine du reste.

3 0 2 0 Alors, comment on va pouvoir mettre en relation la gestion ferme par ferme avec l'eau, avec les bassins versants si, toujours, dans tout ce qu'on nous a dit depuis le début, on ne peut jamais arriver à dire, ça, c'est la production porcine, puis ça c'est la production ci, puis ça c'est les maraîchers, puis ça c'est telle chose. Je ne vois pas comment. C'est comme ça que je me pose le problème. Je ne sais pas s'il est mal posé. Je ne sais pas si... En tout cas, je n'arrive pas à mettre ça ensemble. S'il peut éclairer ça, je serais très heureuse.

3 0 2 5

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. On a pris note de vos deux questions.

3 0 3 0

Mme DENISE GAUDET :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3 0 3 5

D'accord. Puis demain soir, on essaiera de travailler la deuxième.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3 0 4 0

Juste au niveau de l'information. Je me souviens que, dans les réponses du Ministère, il nous avait dit, le nombre de personnes qui avaient été formées, d'agriculteurs qui avaient été diplômés, et le nombre qui avait été refusé. Mais on a demandé au ministère de l'Environnement aussi s'il y avait des cas ou des... combien de cultivateurs avaient signé, de producteurs avaient signé leur propre PAEF.

3 0 4 5

Puis on n'a pas eu la réponse à ma connaissance de ça. Puis, par ailleurs, vous n'avez pas la liste des PAEF non plus pour y répondre. Alors, on va avoir les réponses plus articulées. C'est bon que vous les déposiez.

3 0 5 0

Mme DENISE GAUDET :

Toute l'évaluation aussi. Qui fait l'évaluation.

LA PRÉSIDENTE :

3 0 5 5

Merci, Madame Gaudet.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3 0 6 0

Madame la Présidente, peut-être avant de demander à quelqu'un. Je voudrais, avec

l'aide des analystes, là, on a trouvé l'origine de mon deux cent quarante-huit pour cent (248 %) que je mentionnais tantôt. Alors, je vous en donne un peu l'historique. C'est-à-dire que le deux cent quarante-huit pour cent (248 %) est tiré du document que nous a remis la semaine dernière la Société de la faune et des parcs, deux cent quarante-huit pour cent (248 %). Et ce qui est écrit dans ceci, c'est que ceci vient des audiences du BAPE du vingt-neuf (29) octobre lorsque monsieur Pierre Baril, à la séance du vingt-neuf (29) octobre, a mentionné deux cent quarante-trois pour cent (243 %). Alors, voici le chiffre qui est son origine. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

Bien, on va vérifier la source, parce que c'est chez nous qui avons préparé tous les tableaux qui touchent cet aspect-là. Moi, ce que je voulais dire par ailleurs sur ce point-là, c'est que, effectivement, on a un problème de surplus de fumier au Québec. Ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est que quand on prenait le tableau en question que j'ai devant les yeux, lui, il compare les pourcentages par bassins versants des fumiers, ensuite les engrais minéraux seuls, et les fumiers et engrais minéraux. Le total, le pourcentage total moyen que ça donne des sept bassins versants compilés, c'est cent soixante-sept pour cent (167 %).

Mais cent soixante-sept pour cent (167 %), quand... ça, c'est en incluant les engrais minéraux. Donc, c'est évident que, demain matin, on ne pourrait pas enlever une charge correspondant à soixante-quatorze pour cent (74 %) des engrais minéraux pour retomber à quatre-vingt-treize pour cent (93 %) de fumier. Ce que je veux dire, c'est qu'on a un grave problème.

D'ailleurs, si on prend certains bassins versants, je vais donner juste ici, là, la Bayonne, c'est trois cent quatre-vingt-huit pour cent (388 %) d'excédents juste concernant les fumiers, là. On est juste dans les fumiers. Dans la Bayonne, c'est trois cent quatre-vingt-huit (388 %). Dans Chaudière-Apaches, cent quatre-vingt-huit (188 %); Etchemin, deux cent trente et un (231 %).

Donc, quand on les compare, et dans les bassins, il y a une grave problématique de surplus de fumier. Et la question qu'on débattait tout à l'heure est extrêmement importante, parce que c'est tout le débat, qu'est-ce qu'on va faire si les producteurs n'ont pas toute la superficie.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Madame la Présidente, je me sens extrêmement inconfortable qu'on continue à véhiculer des chiffres qui vont de quatre-vingt-treize pour cent (93 %), trois cent cinquante pour cent

(350 %), deux cent cinquante pour cent (250 %). Ça me fait penser un peu aux batailles de chiffres dans les référendums dont le film *Le confort et l'indifférence* nous rendait compte, cent pour cent, deux mille pour cent, trois millions, et caetera, et au bout du compte, on n'y comprend plus rien.

3110

Alors, quand on dit, dans un bassin, qu'on parle de trois cent cinquante pour cent (350 %), c'est par rapport à quoi? Parce qu'on dit des pourcentages, mais des pourcentages par rapport à quoi? Est-ce que, quelquefois, on entend dire qu'il y a des calculs qui sont faits sur la base du fumier généré dans des exploitations porcines par rapport à la quantité de terres qui sont possédées par les exploitants.

3115

Ça, c'est une question. Ça ne va pas donner le même pourcentage que si on regarde le fumier généré par rapport à la quantité de terres disponibles pour l'épandre pour cet entrepreneur-là ou la quantité de terres disponibles dans l'ensemble du territoire. Alors, moi, je vous dirais, de grâce, arrêtez de garocher des chiffres tout le monde, parlez-vous, le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, pour qu'à un moment donné, on commence à se comprendre dans cette réalité-là.

3120

LA PRÉSIDENTE :

3125

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

3130

Moi, je vous dirais, il n'y a pas, il n'y a pas • comment je pourrais dire ça • il n'y a pas différentes sources, là, d'informations. À ma connaissance, le ministère de l'Agriculture n'a pas véhiculé un chiffre différent. Ce qu'on essayait de faire, c'est de préciser la source de référence de monsieur Marquis. Dans le tableau que je présentais ici, c'est le pourcentage de couverture des besoins des cultures en phosphore par les fumiers et les engrais minéraux par bassins versants, ça a été réalisé à partir de la grille de fertilisation du CPVQ.

3135

Donc, c'est une grille de référence qui a été établie en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) à partir de la quantité totale de phosphore estimé avec la méthodologie qu'on a tant discuté dans le cadre de la Commission avec ses plus et ses moins. Et ce qu'on dit là-dedans, c'est que, ça, ça donne un ordre de grandeur et que le ministère de l'Environnement, lui, avec sa gestion ferme par ferme, il va tenir compte de la réalité. T'sais, c'est le seul chiffre qui est disponible actuellement. C'est ceux-là. Il n'y en a pas... C'est la fiche d'enregistrement du MAPAQ auquel on soutire de l'information, puis c'est la grille de fertilisation qui a été réalisée par les gens du Ministère.

3140

3145

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Vous dites, c'est le seul chiffre. Moi, je retiens que, à l'échelle de la province, les évaluations varient de deux cent quarante-huit (248 %) à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %). Alors, ça me semble qu'il n'y a pas un seul chiffre.

3150

M. PIERRE FORTIN :

Comme je vous dis, moi, ici, j'ai juste le tableau.

3155

LA PRÉSIDENTE :

Je pense qu'on pourra revenir sur ce débat-là à un autre moment. On va laisser la chance aux citoyens de poser leurs questions. Monsieur Serge Lapointe de la Fédération de la relève agricole du Québec. Bonsoir, Monsieur Lapointe.

3160

**QUESTIONS PAR M. SERGE LAPOINTE,
Fédération de la relève agricole du Québec :**

Bonsoir, Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Donc, je suis Serge Lapointe, je suis premièrement et avant tout un jeune agriculteur. Donc, on peut dire que, globalement, au Québec, les jeunes démontrent un intérêt envers l'agriculture. On peut le voir, là, puis on le voyait aussi par une augmentation du nombre d'inscriptions dans les centres de formation, les ITA et les cégeps.

3170

Puis lorsqu'on regarde aussi c'est qui ces jeunes-là qui vont justement prendre une formation, ça va être principalement des jeunes qui sont issus du milieu agricole, mais il va y en avoir de plus en plus des jeunes qui viennent de milieu non agricole. Donc, ils vont suivre une formation, que ce soit pour travailler directement dans le milieu agricole, mais ils vont aussi travailler dans le para-agricole, donc soit comme conseiller pour certains clubs ou certains intervenants du milieu agricole.

3175

Donc, c'est vrai que, pour l'agriculture en général, c'est vrai ça pour ces données-là, pour le monde en général en agriculture, mais aussi pour la production porcine. Donc, contrairement à qu'est-ce qu'on pourrait penser des différentes pressions. Cependant, de nombreuses barrières à l'entrée ou contraintes ne cessent de s'ajouter. Bon. Tantôt, on a parlé, entre autres, de l'accès au financement. On a aussi parlé de l'accès au foncier. Mais il y a aussi le peu d'appuis de programmes d'aide gouvernementale.

3180

On a qu'à penser au programme Prime-Vert qu'on a tantôt parlé qui, malheureusement, n'est pas accessible aux jeunes qui démarrent en agriculture. Donc, les nouveaux sites de production, malheureusement, ils ne sont pas inclus. On peut même parler d'un manque de vision du développement de l'agriculture. Qu'est-ce qu'on veut comme développement de l'agriculture? Puis c'est où qu'on veut en faire de l'agriculture?

3185

3190

Malheureusement, il va y avoir des actions qui vont être faites ponctuelles, des fois sur un petit coup de tête de un puis un petit coup de tête de l'autre, ou un bon vouloir de un. Mais, malheureusement, si on pourrait avoir une vision pour qu'on sache réellement où qu'on s'en va. On se demande donc qu'est-ce qu'on veut dans l'avenir comme agriculture puis comme relève. Là, j'en viens à ma question.

3195

3200 Considérant que nous avons démontré par la question de monsieur Beaulieu que l'accès à la profession et à la production porcine est compromise, voire impossible dans plusieurs cas, et que monsieur Beauchamp a souligné que plusieurs jeunes sont préoccupés, ne serait-il pas le rôle de la Commission de proposer un modèle qui tienne compte de l'établissement des jeunes en production porcine? Puis est-ce qu'il y a un modèle ou des façons de faire qui favorisent une relève agricole gestionnaire qui ont déjà été étudiés?

3205 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vais passer tout de suite à la deuxième sous-question. Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3210 Peut-être de préciser qu'actuellement, effectivement, il y a des programmes d'aide destinés à la relève, des subventions d'aide à la formation, suite à la formation, qui sont de l'ordre de vingt mille (20 000 \$) ou trente mille (30 000 \$) dépendamment du niveau de formation. Il y a des mesures de protection contre la hausse des taux d'intérêt qui s'adressent également à cette clientèle-là. Il y a aussi des rabais de cotisation dans le cadre de certains programmes comme le
3215 CSRA et l'assurance stabilisation dont on a parlé largement.

Un élément, par contre, très important qui est, qui me fait plaisir de mentionner, c'est que, depuis l'automne dernier, il y a un groupe de travail autour duquel la Financière agricole, la
3220 Fédération de la relève et l'Union des producteurs agricoles sont à revoir l'ensemble des mesures d'aide destinées à la relève agricole. Et je ne peux pas vous annoncer de date de dépôt d'une proposition, parce que toute l'analyse et différents scénarios sont regardés actuellement par ce groupe de travail-là. Et on devrait être en mesure, en tout cas le conseil d'administration de la Financière agricole devrait être en mesure de proposer des... je pense, des choses relativement intéressantes, là. Je ne suis pas du comité de travail là-dessus.

3225 Comme c'est une préoccupation de l'organisation de favoriser la relève, si on veut que notre agriculture continue à se développer, à ce moment-là, c'est pour ça qu'on a mis en place ce groupe de travail-là qui est à voir comment on pourrait aider davantage ou favoriser davantage la relève, là, agricole. On parle de relève agricole dans l'exploitation d'entreprise agricole,
3230 évidemment, là.

LA PRÉSIDENTE :

3235 Est-ce que ça va jusqu'à tenter de définir des créneaux qui pourraient être privilégiés par cette relève?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3240 Je ne pourrais pas me prononcer là-dessus, là. Mais je pense que si on se rapporte à l'ensemble de nos programmes, ça s'adresse à l'ensemble des producteurs et productrices, peu

importe leur secteur d'activité, peu importe où ils se situent au Québec. Ça fait que je pense qu'on va garder quand même cette tendance-là de pas venir diriger notre intervention, dire, bien, si tu pars dans telle production, on va t'aider; si tu pars dans telle autre production, on ne t'aidera pas. Ce n'est pas la tendance qu'on observe à l'intérieur de nos interventions et de nos programmes. Mais je ne suis pas en mesure de vous dire que ça serait ça en termes de conclusion du groupe de travail.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Madame la Présidente, l'intervention..., l'intervenant nous demande à la Commission de suggérer des modes de production favorables à la relève. Mais il est bien sûr que la Commission n'a pas la science infuse, elle est mandatée pour écouter tout le monde et, bien sûr, on espère que les jeunes de la relève eux-mêmes vont venir suggérer à la Commission des pistes de ce côté-là et que c'est bien sûr que...

LA PRÉSIDENTE :

Je réservais justement ma réponse à cette première question après avoir traité de la deuxième. Mais c'est bien sûr que la Commission saura faire des recommandations en autant qu'elle aura entendu au moins les citoyens sur ces aspects-là, puis on vous invite à faire vos propres recommandations à cet égard. Et on espère vous entendre en deuxième partie.

M. SERGE LAPOINTE :

Parfait. Donc, ma deuxième question. Quelle est...

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous attendre un petit peu, Monsieur?

M. SERGE LAPOINTE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Parce que monsieur Beauchamp veut intervenir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, Madame la Présidente. Votre groupe de travail existe depuis quand?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3290 Ah! il s'est mis en branle, je pense, au mois de novembre dernier. C'était dans les plans de match de la Financière de commencer à travailler ça l'automne dernier pour livrer pour le... Je pense que le calendrier, sous toute réserve, est pour le printemps deux mille trois (2003), en termes de nouvelle proposition. C'est quand même assez... le délai est assez court.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3295 Avez-vous des études déjà faites?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3300 Des études dans quel sens?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3305 Dans ce groupe de travail, avez-vous commandé des études sectorielles que vous avez fait faire par...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3310 Je ne suis pas au courant de toute la démarche que le groupe de travail s'est donné pour en arriver à des propositions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3315 Parce que j'aime beaucoup les études, voyez-vous.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je vais vérifier.

3320 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Les études et les rapports, ça m'intéresse beaucoup.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3325 Je vais faire des vérifications demain, à savoir un petit peu quelle est la démarche qui a été adoptée par le groupe de travail, et je vous reviendrai.

3330

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et quand vous aurez terminé votre rapport, vous allez nous le donner?

3335 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Avec plaisir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3340

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3345

Ça serait bien aussi que, dans les informations que vous allez cueillir, de connaître un peu l'échéancier, là, du travail. Monsieur Lapointe.

M. SERGE LAPOINTE :

3350

Oui. Donc, ma deuxième question est que : Quel est l'impact des jeunes de la relève en production porcine? Puis, là, bien, je m'explique. Lorsqu'on parle d'impact, en nombre, et surtout le portrait des difficultés et des problématiques propres à la relève. Je ne sais pas si vous avez regardé ça ou reçu des documents par rapport à tout ça.

3355

LA PRÉSIDENTE :

Une question intéressante. Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3360

À la Financière, on n'a pas fait d'analyses similaires ou dans le sens que monsieur propose, là. Je ne sais pas en termes de, est-ce que, au niveau du Ministère, il y a eu quelque chose là-dessus, je ne le sais pas, là. Peut-être que monsieur Sanfaçon.

3365

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3370

Merci, Madame la Présidente. Je ne sais pas s'il y a eu des études spécifiques à la relève. Je vous mentionnais tantôt l'importance des jeunes, notamment dans la production porcine comparée aux autres productions, c'est là qu'on les retrouve le plus. Et c'est là que ce groupe d'âge-là est le plus présent comme je mentionnais tantôt. Mais je ne connais pas d'autres études. Ce que je peux faire, c'est vérifier au Ministère s'il y a des choses qui touchent plus

3375

spécifiquement la relève et qu'on pourrait déposer à la Commission en réponse à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Ça vous convient, Monsieur Lapointe?

M. SERGE LAPOINTE :

3385 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Parfait. Merci. Madame Chantal Paquin de l'Union paysanne.

3390 **QUESTIONS PAR Mme CHANTAL PAQUIN,
Union paysanne :**

Bonsoir.

3395 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir.

Mme CHANTAL PAQUIN :

3400 Moi, ma question, c'est, il y a beaucoup de débat sur le fait que la production porcine fait ou pas de la pollution, c'est quoi les impacts. Puis on dit souvent, on n'est pas capable justement de trouver c'est quoi la partie qui est due à la production porcine. Mais est-ce qu'il y a des études qui sont en place ou qui vont éventuellement nous démontrer, si ce n'est pas la production porcine, c'est quoi qui cause cette pollution-là?

3405

LA PRÉSIDENTE :

3410 Particulièrement quant à la qualité de l'eau?

Mme CHANTAL PAQUIN :

Oui.

3415 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

3420

M. PIERRE FORTIN :

3425 Tout au long de la Commission, notamment lors de la tenue des séances thématiques, il y a un spécialiste, un universitaire qui est venu nous dire, nous expliquer toute la difficulté pour séparer la pollution et d'attribuer tel type de pollution à tel type de secteur industriel agricole et municipal. Donc, c'est difficile sinon impossible de s'assurer que la pollution ou la quantité de phosphore qu'on retrouve dans l'eau est due à une pollution de phosphore de type, de tel type d'animal. Donc, on n'a pas, on n'a pas... En tout cas, on a exprimé les difficultés. Ceci étant dit...

3430 **LA PRÉSIDENTE :**

3435 Ce qu'on est capable d'évaluer, bien, pas d'évaluer mais d'apprécier, je dirais, c'est le fait que, dans une région où il y a présence de production animale en grande quantité, on peut penser, on peut associer une certaine responsabilité à cette production sur la qualité de l'eau et, particulièrement, sur le niveau de phosphore qui est présent. Mais vous n'êtes pas capable d'évaluer avec précision ce qu'il en est, et vous n'êtes surtout pas capable de dire que, d'associer la production porcine particulièrement à la qualité de l'eau ou au niveau de pollution observée dans l'eau?

3440 **M. PIERRE FORTIN :**

3445 Ce que je disais, ce que je résumais un peu les propos de monsieur Villeneuve, pour pas le nommer, là, il était au Saguenay lorsqu'on a amené ce point-là comme discussion. Par contre, on a fait état aussi durant la Commission qu'il existait un lien entre la quantité de phosphore qu'on retrouvait dans l'eau et la richesse des sols en phosphore. Donc, on est capable de faire certains liens.

3450 Et la Commission nous a demandé dernièrement d'essayer de proposer une vision claire de, en tout cas, à tout le moins d'expliquer clairement les difficultés de pouvoir calculer de façon détaillée les impacts environnementaux liés notamment à la production porcine. Donc, on va expliquer, on va essayer de faire une synthèse de ce qui s'est dit et de voir dans quelle mesure on pourrait prendre telle et telle hypothèse pour dire, oui, ça, si on prend telle hypothèse, ça pourrait nous donner tel impact. Donc, il y a des...

3455 Ça fait qu'on va essayer de faire quelque chose là-dedans. Et, finalement, on a confié à un professeur, un économiste le mandat de réaliser une petite recherche là-dessus qui nous aiderait à compléter tout ce qui s'est dit ici au niveau de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Je vais vous poser ma question autrement. Qu'est-ce que ça prendrait pour pouvoir évaluer avec précision qui est responsable de la pollution dans l'eau de surface, par exemple?

3465

M. PIERRE FORTIN :

3470 Quand c'est une pollution qui est ponctuelle, là, il y a une cause à effet qui est directe. Le problème qu'on a en agriculture ou dans les cours d'eau, c'est que la pollution est diffuse. Puis une molécule de phosphore, c'est une molécule de phosphore, peu importe sa provenance. Donc, c'est ça qui rend difficile et qui... c'est difficile de remonter à cette source de contaminant-là. Mais quand il y a un déversement, là, la cause est instantanée et elle est directe. Donc, c'est toute la nuance qu'il faut y apporter dans ce sens-là.

3475 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

3480 Je ne sais pas si on ne devrait pas se tourner vers le ministère de l'Agriculture, parce que je pense qu'il y a quand même en cours ou encore complètement réalisé, d'ailleurs il y a certains documents qui ont été déposés à la Commission, qui nous donnent des résultats pour des petits bassins versants de ce qui se passe après la fertilisation avec telle sorte de fumier, telle sorte de lisier, telle sorte d'engrais sur tel sol et tel sol.

3485 Alors, je ne sais pas si, peut-être monsieur Sanfaçon pourrait nous en dire un peu, et à la limite, il peut demander de l'aide de son collègue de l'IRDA. Parce que j'ai quand même vu beaucoup de résultats dans ce sens, dans la littérature du moins. Évidemment, c'est des petits bassins versants. Mais, là, on travaillait justement pour isoler un facteur, et à ce moment-là avoir des résultats sur ce facteur-là.

M. DENIS SANFAÇON :

3495 Madame la Présidente, effectivement, on pourrait peut-être profiter de la présence du directeur scientifique de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement. Peut-être avant de passer la parole à Claude, juste rappeler qu'effectivement, comme les gens du ministère de l'Environnement le soulignent, il y a différentes sources de phosphore, et qu'elles soient d'origine quand on met des engrais sur nos pelouses, quand on utilise des savons phosphatés, ou enfin peu importe. Il y a différentes sources de phosphore.

3500 Les animaux produisent du phosphore; les animaux de la faune produisent du phosphore; les plantes produisent du phosphore. Et quand on veut essayer d'attribuer la proportion à chacune des sources, c'est là qu'on a une certaine difficulté. Je pense que, effectivement, monsieur Claude Villeneuve le mentionnait au Saguenay. Alors, monsieur Claude Bernard.

M. CLAUDE BERNARD :

3510 Madame la Présidente, messieurs les commissaires. Effectivement, je crois que c'est

très difficile de pouvoir établir des pourcentages, si on veut, de responsabilité, parce que, comme il a été dit, il n'y a rien qui distingue une molécule d'azote, une molécule de phosphore, qu'elle provienne d'un porc ou d'engrais qui ont été, d'engrais chimiques qui auraient été appliqués pour fertiliser.

3515

Ce qu'on peut faire en recherche, c'est une approche, je dirais, indirecte. Donc, d'essayer de mesurer en conditions contrôlées l'effet de différentes pratiques. Et on essaie par la suite d'intégrer ces connaissances-là à l'échelle du bassin versant de façon à essayer de comprendre le fonctionnement.

3520

Monsieur Marquis, je crois, a mentionné des études qui sont en cours. Effectivement, à l'échelle de petits bassins versants où on essaie d'une part de caractériser la qualité de l'eau, l'origine hydrique de ses bassins, la qualité de l'eau. Et dans une deuxième étape, on va tenter d'intervenir. En fait, la démarche consiste essentiellement à établir des paires de bassins versants, et donc caractériser la qualité de l'eau de ces deux identités. Et par la suite, essayer d'intensifier et de concentrer les interventions dans un des bassins versants et, là, de voir l'évolution différentielle de la qualité de l'eau dans le bassin avec intervention versus le bassin sans intervention.

3525

3530

Alors, de cette façon-là, on va réussir, je crois, dans quelques années quand même, parce que ce sont des mesures qu'on doit répéter compte tenu de la variabilité du climat, du régime hydrique, et caetera. Donc, on devrait pouvoir d'ici à quelques années y voir beaucoup plus clair et être en mesure de faire cette intégration spatiale à l'échelle du bassin, intégration qui tiendra compte à la fois des productions animales, des productions végétales, et caetera.

3535

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai entendu, Monsieur Bernard, j'ai entendu dans votre exposé, ça va prendre plusieurs années.

3540

M. CLAUDE BERNARD :

Bien, quelques années. On a une première expérience qui a pu être réalisée dans le cadre du plan vert, dans les années quatre-vingt-dix (90) où on a pu faire deux expériences de ce type-là, une dans la région de Chaudière-Apalaches, une dans la région de Lanaudière. Et on a pu constater qu'en quelques, je dirais en deux à trois ans, on avait réussi à faire évoluer de façon différentielle la qualité de l'eau des deux bassins versants étudiés. Mais, oui, effectivement, c'est quand même une question, ce n'est pas une question de semaine, malheureusement, pour avoir les résultats très clairs, c'est encore une question de probablement quelques années.

3550

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est parce que c'est très important. Ça veut dire au fond que nos champs d'ignorance dans ce domaine-là sont encore très grands.

3555

M. CLAUDE BERNARD :

3560 On a beaucoup de connaissances, comme je vous expliquais tout à l'heure, peut-être plus ponctuelles en recherche, on a une approche expérimentale où on essaie de... on fait des mesures en conditions contrôlées où on fait varier quelques paramètres à la fois de façon à comprendre l'influence de ces différents facteurs-là. Tout le défi vient à, quand on envisage une approche par bassins versants, à intégrer toutes ces influences-là dans un système extrêmement complexe. Et, là, évidemment, c'est beaucoup plus long à obtenir des réponses très claires.

3565

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3570 Mais c'est parce que quand on travaille au niveau d'un bassin versant, on essaie d'intégrer l'ensemble des acteurs, on ramasse le municipal, l'industriel, l'agricole, et caetera. Et s'il y en a plusieurs, le monde agricole a un peu tendance, comme n'importe quel acteur, de dire, finalement, on est huit acteurs, pourquoi vous m'accusez moi, regardez donc les sept autres. Et ça rend plus difficile la conviction à donner à quelqu'un que tu es un des responsables et, toi, tu dois changer.

3575

Alors, allez-vous être capable de nous donner des instruments ou des méthodologies d'intervention dans les bassins versants, par exemple, pour aider les gens à trouver un portrait fidèle de la réalité et le comprendre pour être capable d'agir?

M. CLAUDE BERNARD :

3580

Oui, effectivement, et je pense que vous touchez là le coeur de la question. Nos collègues du ministère de l'Environnement ont souligné toute la difficulté d'approcher les pollutions diffuses. On est en présence de pollution qui origine de centaines, voire de milliers de petites sources individuelles qui, prises individuellement, sont peut-être peu significatives, mais c'est l'effet cumulatif de toutes ces sources-là qui en vient à créer des problèmes.

3585

3590 Alors, tout le défi est effectivement d'identifier à l'échelle de bassins versants qui peuvent faire des centaines, voire des milliers de kilomètres carrés, quelles sont les superficies les plus vulnérables de façon à diriger les actions correctives prioritairement vers ces superficies-là. C'est de cette façon-là qu'on va avoir un gain environnemental maximal compte tenu des ressources qu'on peut investir collectivement dans ces approches.

M. DENIS SANFAÇON :

3595

Si vous permettez, peut-être un élément de connaissance qu'on a cependant, c'est en regard des bonnes pratiques. C'est-à-dire qu'on sait qu'il y a des manières de faire qui minimisent grandement les risques et les impacts. Ça, on le sait. Et c'est ce pourquoi on travaille beaucoup à mettre en place ces bonnes pratiques, parce que, ça, il y a des éléments de connaissance à cet égard.

3600

M. MICHEL LETENDRE :

Madame la Présidente.

3605 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Qui me parle?

M. MICHEL LETENDRE :

3610

C'est moi.

LA PRÉSIDENTE :

3615

D'accord. Oui, Monsieur Letendre. Je m'excuse.

M. MICHEL LETENDRE :

Au bout de la table ici.

3620

LA PRÉSIDENTE :

Il y a des voix que je reconnais mieux.

3625

M. MICHEL LETENDRE :

Oui, c'est ça. Effectivement, c'est très important, mais c'est une grande préoccupation de trouver les sources de pollution puis essayer de calibrer. Mais sans tomber dans une guerre de chiffres là. Mais, effectivement, comme monsieur Sanfaçon le signale, il y a déjà des indications qui font en sorte qu'on peut agir dès maintenant à certains égards. Effectivement, ce serait très intéressant qu'il y ait des études pour essayer de vraiment distinguer la nature de la pollution, mais avec les constats, bien qu'imprécis qu'on peut faire entre autres dans le document qu'on a déposé le huit (8) janvier dernier, il y a quand même des indications en termes de biodiversité que dans le milieu agricole, dans le secteur, entre autres, au soutien de l'industrie porcine, il y a des atteintes à la biodiversité.

3635

On peut agir dès maintenant. Et d'ailleurs, la Société s'implique à cet égard-là, autant entre les agriculteurs que comme expert-conseil auprès du ministère de l'Environnement. Dans les comités de bassins versants que forment les agriculteurs et le ministère de l'Agriculture, et mettent déjà en place des actions pour restaurer, pour réparer des milieux.

3640

Donc, oui, pour des études • ça va sembler plutôt un commentaire, là, ce n'est pas un mémoire que je dépose, là • c'est que, oui, pour des études pour préciser les pollutions, mais, déjà, je pense que ça serait intéressant de mettre en lumière, puis j'imagine que, dans les prochains jours comme vous allez parler de bandes riveraines, ça pourra permettre de voir pour

3645

les citoyens qu'il y a déjà des solutions qui existent qui sont avantageuses pour les agriculteurs, mais aussi pour les cours d'eau, pour l'environnement, pour la faune, qui fait en sorte que, pendant que se font des études, il peut y avoir des mesures de restauration pour éviter qu'il y ait des méfaits qui se produisent et qu'on garde, puis qu'on améliore la biodiversité. J'aimerais ça qu'on ait...

3650

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en d'autres termes, ce que vous dites, c'est qu'il ne faut pas attendre le résultat des études pour passer à l'action.

3655

M. MICHEL LETENDRE :

Oui, on est déjà dans l'action. La Société, entre autres, dans ses mandats a, se préoccupe de la question agricole, des habitats fauniques en milieu agricole. On a formé un comité, à l'interne, de gestion intégrée des ressources en milieu agricole, qui vont développer des pistes à cet effet-là.

3660

Dans notre document, on propose des pistes de travail, entre autres, l'approche par bassins versants pour être capable, justement, de mesurer les impacts ou les dommages ou les problématiques qu'il y a dans certains bassins versants, mais pour être capable aussi à l'échelle des citoyens, des agriculteurs de voir les bienfaits de la mise en place des mesures de restauration qu'on met en place avec les partenaires qu'on a, que ce soit l'UPA, le MAPAQ, les citoyens, tout ça, pour que les gens voient le bienfait de leurs mesures. Donc, oui, pour des études mais mettons des actions puis essayons...

3665

3670

LA PRÉSIDENTE :

Vite pour l'action.

3675

M. MICHEL LETENDRE :

Essayons d'évaluer aussi, puis on veut travailler aussi sur des meilleures façons d'intervenir au niveau des habitats fauniques dans le monde agricole pour les méthodes les plus performantes, autant pour les agriculteurs que pour la faune.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Madame Paquin.

3685

Mme CHANTAL PAQUIN :

Au bout du compte, est-ce qu'on a vraiment un lien? On a assez d'informations pour dire que la production porcine a des impacts?

3690

LA PRÉSIDENTE :

On n'est pas capable de le dire.

3695 **Mme CHANTAL PAQUIN :**

Mais on est capable d'intervenir au niveau des bassins versants, à savoir qu'il faut faire quelque chose, qu'on peut restaurer le problème, on peut restaurer le problème mais on ne peut pas savoir d'où il vient. C'est ça?

3700

LA PRÉSIDENTE :

Ce qu'on nous dit, c'est qu'on a de la difficulté à trouver la source, la cause.

3705 **Mme CHANTAL PAQUIN :**

La cause.

LA PRÉSIDENTE :

3710

Parfois, elles sont multiples les causes. Par contre, on observe, on observe un état, une situation dans le cours d'eau. Et ce que dit monsieur Letendre de la Société faune et parcs, c'est, essayons de restaurer et de corriger les situations que l'on observe. Là, vous allez dire, quand on ne connaît pas la cause comment peut-on mettre en place des mesures pour corriger la situation.

3715

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la Présidente, si vous permettez, pour ce bout-là. C'est un document qui a été déposé aussi à la Commission. Alors, il y a là-dedans vingt-six (26) pratiques agricoles qui ont été identifiées et qui font en sorte de permettre la pratique de l'agriculture en minimisant les impacts. Et ce n'est pas parce qu'on n'est pas capable de trouver, je dirais, la proportion attribuable à une activité humaine, que ce soit l'élevage d'une production ou d'une autre, ou d'autres activités humaines, qu'il n'y a pas des mécanismes, il n'y a pas des moyens, il n'y a pas des mesures qui peuvent être mis en place.

3725

Quand on fait une bande riveraine, par exemple, quand on aménage une bande riveraine, quand on fait un plan de fertilisation puis qu'on met des doses rationnelles, et caetera, et caetera, même si on n'est pas capable d'identifier comme tel le phosphore qui entre dans l'eau, il vient de qui, là, mais juste en mettant une barrière, peu importe d'où il vient si on l'arrête, il va rester là.

3730

Alors, c'est ça un petit peu qu'il faut... c'est un petit peu pour compléter. Et on est déjà en action là-dessus. Et je pense qu'on l'a fait à quelques reprises la démonstration. Mais c'est un document qui est intéressant que vous pouvez prendre connaissance sur le site de la

3735

Commission.

M. PIERRE FORTIN :

3740 Si vous me le permettez, je rajouterais que la gestion par bassins versants, ça permet aux intervenants de pouvoir identifier une problématique particulière dans le bassin, dans tel secteur de la rivière et d'intervenir avec... donc avec des résultats.

LA PRÉSIDENTE :

3745 Développer un plan d'action particulier.

M. PIERRE FORTIN :

3750 Exactement, avec des résultats pour avoir une récupération des usages du milieu.

LA PRÉSIDENTE :

3755 Ça va, Madame Paquin? Ça n'a pas l'air d'aller.

Mme CHANTAL PAQUIN :

Non.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y!

Mme CHANTAL PAQUIN :

3765 Étant donné qu'on dit, ce n'est pas trop important d'où ça vient, on peut quand même dire que, dans certains cas, étant donné qu'on le sait que ça produit, comme la production porcine produit du phosphore, si on diminue ou on stocke la production-là, ça va avoir des effets. Des effets positifs, non? On n'augmentera pas... Ça va permettre d'éviter l'augmentation du
3770 phosphore.

LA PRÉSIDENTE :

3775 Comment réagissez-vous, Monsieur Sanfaçon?

M. DENIS SANFAÇON :

3780 Bien sûr, on peut dire, on va arrêter une activité. Et une activité qui produit du phosphore, cessons de la réaliser et on va avoir moins de phosphore. Mais il y a plusieurs activités humaines qui produisent du phosphore. Et lesquelles on va arrêter? Est-ce que la solution, c'est d'en

arrêter une ou si la solution, ce n'est pas de gérer correctement toutes nos activités humaines, notre développement dans une perspective, justement, de développement durable?

LA PRÉSIDENTE :

3785

On a également vu, entendu au cours de notre consultation que les effets d'un geste donné prennent parfois plusieurs années. Le résultat, tu le vois plusieurs années plus tard. Donc, ça aussi, c'est un autre élément de difficulté qu'on nous a amené, là.

3790

Mme CHANTAL PAQUIN :

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3795

Vous avez une autre question?

Mme CHANTAL PAQUIN :

3800

Oui. Mon autre question est basée sur l'effet, qu'on a besoin beaucoup plus de terrains pour épandre le lisier. Et ce que je comprends, c'est que, quand on fait l'épandage comme ça, on permet de nourrir la plante, mais on détruit la terre, parce que les vers de terre ont de la misère à survivre dans cette terre-là et, finalement, la terre devient moins fertile. Mais en soi, elle est moins autosuffisante, je dirais, si on peut dire ça comme ça.

3805

Combien d'années on peut se permettre d'épandre du lisier pour faire pousser du maïs et penser qu'on va avoir une bonne production de maïs?

LA PRÉSIDENTE :

3810

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3815

Merci, Madame la Présidente. Je pense qu'au départ, là, il faut faire attention quand on affirme que l'épandage de fumier, lisier détruit la terre. Au contraire. Et peut-être que je pourrais laisser la parole soit à Jean, soit à Claude pour expliquer que, au contraire, les amendements provenant de... sont bénéfiques au sol.

3820

LA PRÉSIDENTE :

Le lisier, c'est un fertilisant. Allez-y, Monsieur Bernard!

3825

M. CLAUDE BERNARD :

Oui, effectivement, le lisier est un fertilisant, en fait, contient de l'azote, phosphore, potasse et plusieurs éléments mineurs également qui sont nécessaires aux cultures.
3830 Évidemment, bon, un lisier contient moins de carbone, moins de matières organiques qu'un fumier solide. Par contre, des études que nous avons chez nous démontrent que des applications répétées de lisier contribuent non seulement à maintenir la qualité du sol, sa structure, sa biologie, sa productivité, bref, mais non seulement la maintient, mais parvient même à l'accroître dans le temps. Les effets sont un peu plus longs à se manifester qu'un fumier solide,
3835 c'est vrai. Mais nos études, en tout cas, ne démontrent pas un appauvrissement, mais au contraire une amélioration du sol.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Donc, ça va, ça répond? En fait, on dit le contraire de ce que vous avez dit.

Mme CHANTAL PAQUIN :

Oui. Je suis un peu surprise. Mais bon... Est-ce qu'après avoir... Parce que, moi, ce que
3845 je comprends, c'est que sur ces terres-là, on peut seulement faire la culture de maïs? Est-ce que c'est... Non. On peut faire surtout la culture de maïs?

LA PRÉSIDENTE :

3850 Non, peut-être expliquer à madame, là, le lien qu'il y a entre... le lien qu'il y a entre le lisier puis le maïs. Il y a d'autres cultures aussi.

Mme CHANTAL PAQUIN :

3855 Après, quel autre genre de culture on peut faire. Si on a fait l'épandage puis la culture de maïs pendant des années, est-ce qu'on peut... il y a juste une certaine catégorie de culture qu'on peut faire ou on peut revenir à n'importe quoi, puis on va avoir des bons résultats?

M. DENIS SANFAÇON :

3860 Merci, Madame la Présidente. Le lisier peut être mis sur peu importe le type de culture. Le lisier peut être épandu sur des cultures fourragères, de luzerne, de l'orge, soya; n'importe quelle culture peut bénéficier du lisier. Là, j'ai perdu le fil du début, là. C'était quoi exactement?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3865 Au fond, ce que madame demande, c'est, l'épandage régulier du lisier sur le même endroit, est-ce que ça détruit à long terme le sol et est-ce que ça le rend comme spécialisé à un seul type de culture, qu'elle a appelée le maïs, et est-ce qu'il faut toujours continuer dans le maïs
3870 ou si un terrain sur lequel on a arrosé depuis dix ans, où on a cultivé du maïs depuis dix ans, on

peut ensuite revenir à d'autres types de culture. Au fond, c'est les effets à long terme qu'elle cherche à voir de la répétition du lisier sur un même...

M. DENIS SANFAÇON :

3875

Monsieur Claude Bernard a répondu à cet élément-là en disant que le lisier contribuait à améliorer le sol sur un rythme plus lent que le fumier solide mais, par contre, supérieur à l'engrais organique, là. Et ce n'est pas parce qu'on a cultivé du maïs sur une surface pendant cinq ans qu'on ne peut pas faire une rotation de culture. Au contraire, on encourage les rotations sur une base un peu plus fréquente que celle-là. Peut-être que Claude ou Jean ont des éléments pour compléter cette réponse.

3880

M. JEAN CANTIN :

3885

Peut-être, Madame la Présidente, pour répondre par rapport au maïs versus le lisier, pourquoi on cultive beaucoup de maïs. D'une part, c'est parce que c'est une culture qui absorbe ou qui va avoir besoin de beaucoup d'intrants. Donc, elle se comporte très bien dans un sol même si, dans le sol, il y a des excès.

3890

Moi, je voudrais peut-être juste apporter un élément d'éclaircissement sur le phosphore. Il ne faut pas voir le phosphore comme un élément toxique. C'est un élément à la limite qui est victime de son propre succès. C'est un élément qui est essentiel à la croissance, mais il est tellement efficace à stimuler la croissance, c'est que lorsqu'on le retrouve dans un endroit où, finalement, il ne doit pas se retrouver, comme dans les eaux, bien, il stimule également la croissance des algues et de tous les micro-organismes qu'il y a dans l'eau, puis qui fait que ça l'a

3895

une détérioration du cours d'eau, parce qu'il y a une excroissance puis le milieu n'arrive pas à maintenir son équilibre versus la dégradation de ces produits-là.

3900

Donc, le sol, moi, je vais vous dire, il y a des cas, puis je ne voudrais pas nommer des noms, mais il y a des cas où on a des sols puis on a des taux de phosphore qui sont au-dessus de deux mille. C'est des exceptions, là, il ne faut pas partir en peur de dire qu'il en existe beaucoup. Puis dans ce champ-là, encore cette année, on a sorti onze tonnes de maïs-grain. Bien, onze tonnes de maïs-grain, le producteur ne peut pas considérer que c'est un sol qui n'est pas en bonne santé. Au contraire, c'est un sol qui produit encore très bien.

3905

Donc, il ne faut pas avoir la vision du phosphore comme étant un élément qui est toxique. Je pense qu'aujourd'hui, on en parle beaucoup parce qu'il y a des excès et il est victime de son succès.

3910

M. PIERRE FORTIN :

S'il vous plaît, j'aurais un petit commentaire peut-être.

3915

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

3920 **M. PIERRE FORTIN :**

Je pense que la question aussi, elle revient, le fait qu'il n'y avait pas juste le lisier relié au maïs, mais il y avait aussi le fait qu'on cultivait maïs après maïs. Donc, quand on cultive le maïs en monoculture, on se trouve à compacter le sol, on se trouve à réduire la période d'épandage. Donc, il y a d'autres problèmes. On utilise beaucoup de pesticides. Il y a beaucoup de problèmes qui sont reliés à..., environnementaux, à la production du maïs en monoculture. Je pense qu'il y avait un élément de la citoyenne qui était...

3930

LA PRÉSIDENTE :

C'est surtout que madame associait le lisier au maïs. Mais le lisier peut être également épandu sur d'autres céréales. C'était beaucoup ça votre préoccupation?

3935

Mme CHANTAL PAQUIN :

Non, bien, c'était aussi de... de savoir vraiment, est-ce que la terre à long terme va pouvoir supporter ce genre d'agriculture-là. Est-ce qu'on va être capable de...

3940

LA PRÉSIDENTE :

Si on ne fait qu'une... C'est qu'on produit maïs sur maïs pendant plusieurs années?

3945

Mme CHANTAL PAQUIN :

Bien, moi, le lisier, je l'associe à un certain type de culture ou, en tout cas, il est meilleur sur certain type de culture, comme le maïs le prend bien. Donc, on va avoir tendance à faire beaucoup plus de maïs. Mais après, est-ce qu'on va pouvoir s'en sortir puis faire d'autres choses que du maïs aussi éventuellement?

3950

M. JEAN CANTIN :

Moi, je répondrais que, oui, Madame la Présidente, c'est inévitable. Pourquoi le maïs est maintenu présentement dans ces terres-là? C'est comme on l'a dit, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est parce que c'est une culture sur laquelle on peut mettre beaucoup plus... parce qu'on sort dix tonnes, donc on exporte beaucoup de phosphore. Donc, dans le bilan phosphore, compte tenu qu'on en exporte beaucoup sous forme de grain, on peut en introduire beaucoup sur la culture.

3960

Mais si on fait la culture du maïs-grain de façon plus durable en maintenant les résidus en surface, il y a des terres agricoles, il y a des exemples de terres agricoles en monoculture de

3965 maïs-grain qui se sont améliorées puis sur des périodes de vingt-cinq ans en monoculture de maïs-grain. C'est sûr qu'il y a d'autres problématiques au maïs-grain, parce que, souvent, quand c'est dans des cultures en pente, ça augmente l'érosion, la perte de sol, mais il y a un guide, il y a des façons de faire. Mais c'est sûr qu'on n'est pas rendu à avoir implanter toutes ces bonnes façons de faire-là sur l'ensemble des producteurs agricoles de la province, mais il y a des choses qui sont connues de manière à minimiser énormément les impacts.

3970 Puis il ne faut pas nécessairement cibler la culture comme telle pour dire qu'il y a une détérioration majeure. C'est juste d'introduire des méthodes pour mieux gérer ce qu'on fait déjà. Je pense qu'il y a des choses qui sont connues, puis c'est juste de faire la promotion et la mise en place sur les entreprises agricoles qui est importante. Puis je pense qu'on, en tout cas, on y travaille beaucoup en régions, là.

LA PRÉSIDENTE :

3975 Merci. Il reste encore cinq citoyens d'inscrits. Je me demandais si vous seriez fâchés que l'on arrête maintenant. Est-ce que certains d'entre vous ne sont pas là demain puis souhaiteriez poser vos questions ce soir? Il y a vous. Vous êtes monsieur? Monsieur Mainville. Est-ce que les gens qui précèdent monsieur Mainville, soit monsieur Burcombe et madame Danielle Broué, seraient fâchés que je passe monsieur Mainville avant eux? Ça va. Parfait. Alors, vous pouvez vous approcher, Monsieur Mainville. Et après quoi, après vos deux questions, on ajournera, parce qu'il est déjà onze heures et demie (11 h 30).

QUESTIONS PAR M. NICOLAS MAINVILLE,

3985 **Institut des sciences de l'environnement :**

Juste une petite question d'être en atmosphère. C'est la première fois que j'assiste à un BAPE. Est-ce que vous avez tout le temps l'honneur d'avoir des belles décorations comme ça?

3990 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

M. NICOLAS MAINVILLE :

3995 Je suis impressionné en arrivant.

LA PRÉSIDENTE :

4000 Non, on a toutes sortes de décor, dans toutes sortes de lieux et de milieux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4005 On se spécialise dans les sous-sols d'église. Mais, là, c'est psychédélique ici.

LA PRÉSIDENTE :

Et je vous dirais que, même ici, on a souvent un décor différent, selon la saison. Ça dépend de la fête qui vient.

4 0 1 0

M. NICOLAS MAINVILLE :

C'est toujours une surprise. Bon. Je pense que je vais y aller pour une question un peu plus large. On a été assez spécifique. J'ai l'impression que l'industrie porcine, selon moi, en tout cas, de ce que j'ai étudié en sciences de l'environnement, ça représente un choix de société. D'une certaine façon, j'ai l'impression qu'on considère qu'on va produire la viande animale avec un coût qui est certain sur l'environnement. Qu'on puisse s'obstiner sur les chiffres ou pas, c'est quand même assez simple.

4 0 1 5

On produit du porc, ça produit des déchets, des fèces, et puis les fèces s'en vont dans l'environnement. De savoir si le sol est capable de l'absorber ou pas, je pense que c'est des choses qu'on peut évaluer notamment avec la question du maïs. Et on sait que le maïs, évidemment, est une plante demandante. Bon. Il y a différentes études. Puis c'est facile de s'obstiner. Je vais essayer de faire ça rapide, même si j'ai plein d'idées.

4 0 2 0

4 0 2 5

Donc, j'ai l'impression que de considérer le Québec comme une puissance ou, en tout cas, une grande exportatrice de porcs, selon moi, ça provoque plusieurs inquiétudes, notamment dans la population en général, parce que c'est une source de pollution. Et est-ce qu'on peut considérer que, avec les grandes pressions néo-libérales en ce moment, on veut axer le Québec sur la production porcine pour être un producteur important dans le monde? Est-ce qu'on veut faire ça de façon aveugle?

4 0 3 0

Donc, toute la question du développement durable, je trouve qu'elle apporte une autre question. C'est : Est-ce qu'on est capable de savoir si c'est durable ou pas? Puis ma question est la suivante, c'est : Face justement aux différentes inquiétudes qu'il y a par rapport à la production porcine, en général, est-ce qu'on possède des études comparatives, des études qui ont été faites dans d'autres pays, qui ont pris cette orientation-là, c'est-à-dire de doubler la production porcine ou d'avoir dans leur province ou leur pays plus de porcs que d'humains?

4 0 3 5

Est-ce qu'il y a d'autres pays ailleurs qui ont déjà suivi cet axe-là et qu'on peut s'inspirer pour voir quel a été l'impact sur la société et sur la santé, mais sur l'environnement? Et non pas d'orienter directement à savoir, qu'est-ce que le porc fait sur l'environnement, mais d'avoir ce genre de vision-là *at large*. C'est quoi les répercussions. Est-ce qu'on a des liens? Est-ce qu'on a des fondements pour se pitcher comme ça comme à l'aveuglette avec des projets de doublage qui sont, selon moi, très inquiétants?

4 0 4 0

4 0 4 5

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, on a eu l'occasion au cours de cette consultation publique d'avoir des comparaisons avec les pays européens, entre autres sur la production de porcs versus la

4 0 5 0

densité de population, sur ce qui se fait ailleurs. On a vu que c'était très variable d'une place à l'autre, puis les contextes sont différents. Mais est-ce que vous seriez en mesure, là, de rapidement donner à monsieur quelques éléments d'information, là, au regard de son questionnement?

4 0 5 5

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, Madame la Présidente. On a eu effectivement l'occasion d'avoir des présentations de situations de l'élevage porcin dans différentes régions européennes ou nord-américaines. L'exemple qui revient souvent est celui du Danemark où on produit vingt-trois millions (23 M) de porcs par année, où on a en agriculture deux virgule sept millions (2,7 M) d'hectares et où soixante-six pour cent (66 %) du territoire du Danemark est occupé par l'agriculture, et quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des porcs sont exportés, et la population du Danemark, c'est cinq virgule trois millions (5,3 M) d'habitants.

4 0 6 0

4 0 6 5

Si on fait le parallèle avec le Québec, c'est sept virgule un millions (7,1 M) de porcs produits par année. Deux pour cent (2 %) du territoire agricole... deux pour cent (2 %) du territoire, c'est le territoire agricole. Ça veut dire à peu près deux millions cent mille (2,1 M) hectares. Et c'est quarante pour cent (40 %) à peu près des porcs qui sont exportés pour une population de sept virgule quatre millions (7,4 M) de personnes.

4 0 7 0

On a eu d'autres exemples aussi sur... je peux en donner ici, par exemple, le Manitoba abat six virgule quatre millions (6,4 M) de porcs en deux mille un (2001); l'Allemagne, quarante-quatre millions (44 M); la Belgique, onze virgule trois millions (11,3 M); le Danemark, vingt-trois (23 M), on l'a dit tantôt; l'Espagne est rendu à trente-six virgule six millions (36,6 M); la France, vingt-sept (27 M); les Pays-Bas, dix-sept virgule huit (17,8 M); et les États-Unis, bien, c'est cent millions (100 M) de porcs. Effectivement, il y a plusieurs... Et dans le site, je pense, de la Commission, on retrouve ces éléments, ces éléments d'information-là.

4 0 7 5

4 0 8 0

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on a des comparables par rapport aux problèmes environnementaux ou aux répercussions sur l'environnement que, dans chacun de ces pays, là, que peut avoir la production porcine?

4 0 8 5

M. DENIS SANFAÇON :

Bien, je me tournerais davantage vers mes collègues de l'Environnement pour les questions environnementales. Ce qu'on a aussi, c'est les contextes réglementaires, comment l'organisation se fait. C'est tous ces éléments-là, on les possède. Quant aux questions environnementales, je pense que...

4 0 9 0

LA PRÉSIDENTE :

4 0 9 5

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

4100 Regardez, on n'a pas de comparables de d'autres pays concernant... Parce que la question, c'est de savoir, si, est-ce que, ailleurs dans le monde, on a... on s'est fixé comme objectif un scénario de croissance de doubler les exportations. Moi, je ne peux pas répondre à ça, je ne le sais pas, là. Et quels ont été après ça les effets si, ailleurs dans le monde, on s'est donné des objectifs comme ça pour voir comment ça pouvait se répercuter au Québec.

4105 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou ailleurs. Monsieur Beauchamp.

M. PIERRE FORTIN :

4110

Ou ailleurs. Donc, ce n'est pas une question d'application de règlement ailleurs dans le monde, il s'agit de voir si, ailleurs dans le monde, on a doublé les exportations et quel effet ça l'a eu. Moi, je n'ai pas l'information là-dessus.

4115 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4120

4125 La question que vous posez, c'est un des objets mêmes de la Commission, c'est une réponse à laquelle on doit... une question à laquelle on doit répondre, c'est-à-dire le type de modèle que ça représente et de proposer une inscription dans le développement durable et de montrer quel... est-ce qu'il y a un ou plusieurs modèles à mettre en oeuvre. Parce que, tantôt, on a évoqué le Danemark, mais le Danemark a par ailleurs des lois qui vont interdire l'intégration.

4130 Donc, il y a des correctifs socio-politiques de différents types variables selon les sociétés. On a cité beaucoup, là, dans le chose, vous allez trouver dans le site la conférence de monsieur de Bayeul sur cette question-là, au tout début, une des premières sessions qu'on a faite. Et quand on a questionné au ministère de l'Agriculture, comme à la Financière, ils n'ont pas ce type de macro-réflexion, ils n'ont pas d'unité qui réfléchisse sur les modèles de développement agricole et sur les possibles et les comparatifs.

4135 On a posé... Il me semble que je n'abuse pas en disant ça. Il me semble qu'on a posé souvent la question. Et il n'y a pas pour l'instant, semble-t-il, ce type de réflexion, autant qu'on puisse voir. Il y en a peut-être dans d'autres institutions, là. Il y avait aujourd'hui quelqu'un de l'IRDA. Mais ce genre de réflexion de macro-réflexion sur la relation entre le type de développement de la société et le type de développement de l'agriculture, et là on commence à avoir des problèmes de ruralité, c'est-à-dire que le rural et l'agricole ne se remportent pas
4140 complètement l'un sur l'autre.

On a la même chose quand les gens viennent parler de la ferme ou de la ferme familiale. Il n'y a pas de définition de la ferme familiale. Une petite ferme ou une méga-porcherie, là non plus, il n'y a pas de chiffre, il n'y a pas de catégorisation, le vocabulaire n'est pas fixé. Alors, ça fait le genre de malaise, de sorte que la question que vous posez, je suis sûr que vous êtes plein d'opinions là-dedans, et que vous allez venir nous dire ce que, vous, vous pensez de la relation du Québec et de la manière dont le Québec doit ou peut ne pas penser à son exportation et au modèle social qu'il y a derrière ça. Mais c'est clair que vous êtes dans le noeud, dans le coeur de la question.

4145

4150

M. NICOLAS MAINVILLE :

C'est parce qu'on dirait, j'ai vraiment l'image de considérer le territoire agricole québécois comme une sorte de dépotoir pour la production à l'exportation, vouée à l'exportation. On n'a pas considéré qu'on va produire du porc, premièrement de bonne qualité et non pas en quantité industrielle, comme on perd de la qualité, selon moi, en faisant des choses de façon en grande quantité, et puis de considérer qu'on garde ce qui est mauvais, c'est-à-dire toutes les fèces qui sont produites, qu'on envoie dans nos écosystèmes puis on mesure déjà les impacts de ça, puis on envoie le tout en Asie.

4155

4160

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est une opinion, Monsieur.

4165

LA PRÉSIDENTE :

Mais on peut observer dans les données qui nous ont été fournies que, dans d'autres pays également, on produit du porc qui est en grande partie exporté. Il faut examiner les données de l'ensemble des pays qui vous ont été... Allez sur le site, vous allez voir les informations. C'est important de...

4170

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Monsieur Sanfaçon nous dit toujours qu'il y a beaucoup d'importations alimentaires qui est fait au Québec.

4175

M. DENIS SANFAÇON :

Effectivement, Madame la Présidente. Juste rappeler d'abord. Je pense, il faut que je le répète parce que c'est encore pris de... Quand les décideurs en quatre-vingt-dix-huit (98) ont parlé de doubler les exportations, c'était doubler la valeur des exportations en misant sur la valeur ajoutée, parce que la proportion de surtransformation, de transformation secondaire était faible. Et on a qu'à regarder les chiffres, Québec, Nouveau-Brunswick, par exemple, pour s'en rendre compte. Et on a qu'à regarder l'évolution qu'on a eue depuis ce temps-là.

4185

Il y a eu une augmentation de la production, c'est certain. Mais il faut faire attention entre doubler la valeur des exportations et doubler la production. Et il n'y a jamais... Et ça n'a jamais été mentionné non plus. Il n'y a jamais eu de décision de doubler la production porcine, encore moins. Il faut faire attention à ces éléments-là.

4190

Pour revenir à ce que vous disiez, Monsieur, ce qu'on mentionnait. Il n'y a pas de réflexion à long terme. Il y a périodiquement des perspectives agroalimentaires qui sont faites sur la base de... Je pense que c'est à tous les ans, tous les deux ans, Gérard? À peu près comme ça, dans ces ordres-là. Il y a aussi, la dernière grande réflexion remonte évidemment à la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en quatre-vingt-dix-huit (98). Il y en avait une en quatre-vingt-douze (92) à Trois-Rivières, rappelez-vous, et caetera. On retourne comme ça.

4195

Alors, ce n'est pas, comme vous dites, une unité au Ministère qui réfléchit sur quel modèle. Mais il y a des occasions comme ça qui sont données de mettre ensemble des éléments d'information, de faire venir aussi des universitaires pour dire comment, qu'est-ce que vous voyez là-dedans. Et juste rappeler que le Québec contribue à zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) des exportations mondiales, et que c'est huit cents à neuf millions de revenus qui proviennent de ces exportations-là.

4200

4205

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

On est dans le porc?

4210

M. DENIS SANFAÇON :

On est dans le porc exclusivement. Que les exportations bioalimentaires du Québec, au total, c'est trois virgule trois milliards (3,3 G); que les importations, c'est deux virgule neuf milliards (2,9 G). Et, ça, c'est uniquement depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) qu'on a une balance bioalimentaire commerciale positive. Avant ça, on avait une balance négative. À titre d'exemple, les importations en provenance... de produits alimentaires en provenance d'Europe, c'est neuf cents millions (900 M) par année.

4215

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4220

Je vous demande pardon, tantôt, si j'ai eu des paroles exagérées dans mon jugement. Effectivement, vous avez évoqué aussi une commission d'enquête, hein, qui avait eu lieu sur l'agriculture antérieurement à ça. Ce que j'essayais de dire maladroitement, c'est qu'il n'y a pas au ministère de l'Agriculture un groupe spécialisé qui réfléchit et qui définit la politique. Elle semble plutôt surgir de l'expérience par en bas et elle est plus poussée par les producteurs.

4225

M. DENIS SANFAÇON :

Elle surgit aussi d'occasions qu'on se donne de rassembler des experts, de rassembler des gens de divers horizons comme la conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire, de faire

4230

un constat, de dire vers quoi on s'en va. Et le constat de Saint-Hyacinthe, c'était, oui, on peut aller chercher pour le Québec une valeur au niveau des exportations qui pourrait être améliorée. Et la phrase se poursuivait : dans le respect de l'environnement.

4235 Et cet objectif-là était accompagné d'un objectif environnemental, et il y avait deux autres objectifs aussi. Il y avait quatre objectifs. Il ne faut pas occulter et parler uniquement d'un des aspects.

LA PRÉSIDENTE :

4240

Monsieur Mainville, vous avez une deuxième question?

M. NICOLAS MAINVILLE :

4245

Une petite vite comme ça avant la fin.

LA PRÉSIDENTE :

4250

Une petite. Vous êtes gentil. Parce que la présidente est très fatiguée.

M. NICOLAS MAINVILLE :

4255

Oui, moi aussi, je suis fatigué.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. NICOLAS MAINVILLE :

4260

Peut-être juste une source de réflexion. Je fais souvent association dans ma tête, industrie porcine égale coûts faramineux environnementaux. Puis je pense qu'il y a plusieurs alternatives qui existent, notamment agriculture biologique. Puis je me demandais si, puisqu'on subventionne largement l'industrie porcine, est-ce qu'on envisage aussi de subventionner l'agriculture biologique ou toute forme de production de porc qui pourrait diminuer l'empreinte écologique de la production comme telle?

4265

LA PRÉSIDENTE :

4270

Je vous ramènerais encore au verbatim ou à des discussions qui ont eu cours là-dessus au moment de la consultation publique. Je vous rappellerais que les programmes de la Financière agricole sont des programmes universels, donc qui sont admissibles par l'ensemble des producteurs, qu'ils soient des producteurs biologiques ou des producteurs conventionnels. C'est bien ça, Monsieur Robitaille?

4275

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Effectivement. Et pour peut-être corriger un petit peu l'information. Quand on dit que c'est largement subventionné la production porcine, écoutez, je n'ai pas la bonne feuille de prix, mais
4280 enfin, de mémoire, si on fait la moyenne des cinq à sept dernières années, c'est au-delà de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du revenu vient du prix du marché. Donc, la proportion de subvention... Parce que je n'ai pas sorti la bonne, je l'ai ici. Alors, si on fait la moyenne des sept dernières années, quand on compare le prix du marché versus le revenu stabilisé, c'est quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du revenu vient du prix du marché.

4285

LA PRÉSIDENTE :

Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du revenu des producteurs a été tiré de la vente.

4290

M. CLAUDE ROBITAILLE :

De la vente dans le cadre du marché du porc.

LA PRÉSIDENTE :

4295

Et dix pour cent (10 %) provenait...

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4300

Et cinq pour cent (5 %) qui vient des programmes de stabilisation qui sont assumés un tiers par l'agriculteur et deux tiers par la Financière.

LA PRÉSIDENTE :

4305

C'est ça.

M. NICOLAS MAINVILLE :

4310

Est-ce qu'on a les mêmes chiffres pour l'agriculture biologique?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Il n'y a pas de chiffres distincts. Le même programme s'applique, que ce soit un producteur biologique ou un producteur... On n'a pas de données spécifiques à l'agriculture
4315 biologique. Vous comprendrez que, d'abord, les fermes certifiées biologiques en production porcine, au Québec, il y en a peut-être deux, trois. Je n'ai pas les chiffres, là. Et souvent, ils ont un marché très spécifique, ils ne rentrent pas à l'intérieur de ces compilations d'information-là. Mais évidemment que c'est une préoccupation de pouvoir supporter adéquatement ce secteur d'activité-là au même titre que tout développement de production.

4320

LA PRÉSIDENTE :

Vos programmes sont universels et s'appliquent...

4325 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Sont accessibles, que ce soit du financement, des programmes d'assurance stabilisation, sont tous accessibles à la production biologique.

4330 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

4335

Merci, Madame la Présidente. Il y a, par contre, un programme spécifique de soutien au développement de l'agriculture biologique qui a été, qui est en place et qui est doté d'un budget de un million annuellement, et qui vise essentiellement à appuyer la certification et la surveillance et le contrôle de l'appellation biologique pour l'ensemble des produits biologiques vendus au Québec, appuyer de transfert du savoir-faire sur les entreprises agricoles, et appuyer la mise en marché adaptée des produits biologiques.

4340

Et je rappelle que le Québec est le seul au Canada à avoir, à l'exception de la Colombie-Britannique, à avoir une loi sur les appellations réservées, qui permet d'avoir une appellation biologique qui a une signification contrôlée par un organisme d'accréditation des organismes de certification.

4345

LA PRÉSIDENTE :

4350

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4355

Pouvez-vous me rappeler le taux global évalué de subventions de la production dans la production porcine? L'un des deux, là.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

4360

Dans le cadre des programmes d'assurance stabilisation... Oh boy! Un instant.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4365

Il me semble que c'était quatorze pour cent (14 %) qui avait été avancé?

M. DENIS SANFAÇON :

Si on fait référence...

4370

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Global.

4375

M. DENIS SANFAÇON :

Aux transferts gouvernementaux par production au Québec, moyenne quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize (95-96) à quatre-vingt-dix-neuf, deux mille (99-2000), incluant, et que dans ce calcul-là, on a inclus les transferts directs, donc les montants versés directement aux producteurs, soit en termes de sécurité du revenu, comme monsieur le mentionnait, les transferts en direct qui représentent l'aide gouvernementale qui n'est pas versée directement aux producteurs, par exemple la recherche, la formation, et les transferts réglementaires, c'est-à-dire qu'on attribue une valeur financière à une réglementation qui favoriserait la production.

4380

4385

Le porc, c'est quatorze virgule cinq (14,5); les bovins, vingt-six virgule quatre (26,4); fruits et légumes, quinze virgule six (15,6); céréales et oléagineux, dix-sept virgule deux (17,2); volaille et oeufs, vingt-huit virgule six (28,6); produits laitiers, vingt-sept virgule zéro (27,0). Alors, c'est le porc qui est le plus bas de l'ensemble des productions.

4390

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Dans la discussion, évidemment, je sens bien que monsieur, dans son jugement, dans son appréciation, là où il y a un différentiel entre le biologique et le chose, c'est qu'il estime que les coûts environnementaux ne sont pas intégrés, les coûts de pollution ne sont pas intégrés dans le calcul, et que, *a priori*, la production biologique est perçue comme ne faisant pas de pollution. Alors, là, il y a un différentiel dans votre... Est-ce que je me trompe en pensant que...

4395

M. NICOLAS MAINVILLE :

Non, non, je ne dirais pas qu'il n'y a pas de pollution, mais c'est que, évidemment, c'est extrêmement réduit, notamment parce que c'est pas...

4400

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais c'est bien le cadre de votre réflexion?

4405

M. NICOLAS MAINVILLE :

Oui, tout à fait.

4410

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je ne me trompe pas trop là-dessus.

4415 **M. NICOLAS MAINVILLE :**

Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

4420

Sur ce, on va ajourner la séance et on reprend demain à treize heures trente (13 h 30). Je rappelle à tous ceux qui sont inscrits au registre que vous ne perdez pas votre droit de priorité à être appelé demain, et d'autres pourront s'inscrire au registre. Alors, bonne nuit, soyez prudents pour le retour à la maison, et à demain.

4425

SERMENT

Je, soussigné, JEAN LAROSE, sténographe officiel, déclare sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des témoignages et plaidoiries en l'instance, le tout pris par moi au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la loi;

4430

Et j'ai signé :

4435

Jean Larose
Sténographe officiel